

CONGRESS OF EUROPE
THE HAGUE

MAY

1948

CONGRÈS DE L'EUROPE
MAI
LA HAYE

~~PLENARY SESSIONS — SESSIONS PLÉNIÈRES~~

~~RIDDERZAAL~~

~~DIERENTUIN~~

Friday May 7th 1948	14.30—17.30
Vendredi 7 Mai 1948	
Monday May 10th 1948	17.15—18.45
Lundi 10 Mai 1948	

Admission ticket / Carte d'Entrée

Madame

Monsieur

J. de Gpierre

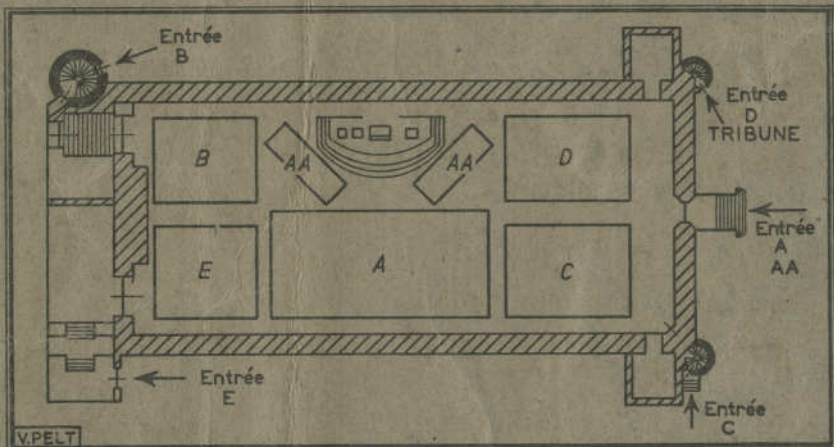
The guests are kindly requested to be seated at 14.15 h. / resp. 17.00 h.
Les invite's sont priés d'êtres assis au Ridderzaal à 14.15 h. / resp. 17.00 h.

~~COMPARTMENT~~

~~COMPARTIMENT~~

A

Personal / Personelle



2

CONGRESS OF EUROPE

THE HAGUE — MAY, 1948

RESOLUTIONS

Published by

THE INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
MOVEMENTS FOR EUROPEAN UNITY

PARIS

43, Avenue d'Iéna
XVIème

LONDON

93, St. Stephen's House
Victoria Embankment, S.W.1

CONGRESS OF EUROPE

Organised by

THE INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE MOVEMENTS FOR
EUROPEAN UNITY

composed of representatives of
the following organisations:

Conseil Français pour l'Europe Unie
Ligue Indépendante de Coopération Européenne
Nouvelles Equipes Internationales
Union Européenne des Fédéralistes
Union Parlementaire Européenne
United Europe Movement

Honorary President

MR. WINSTON CHURCHILL

Chairman of the Political Committee

M. PAUL RAMADIER

Chairman of the Economic and Social Committee

M. PAUL VAN ZEELAND

Chairman of the Cultural Committee

PROF. SALVADOR DE MADARIAGA

Chairman of the Netherlands Organising Committee

SENATOR PIETER KERSTENS

Honorary Secretary

DR. J. H. RETINGER

The Congress of Europe met at The Hague from May 7th to 10th, 1948. It was attended by some 750 persons of almost every European nationality. In addition, there were observers from the United States of America and the British Commonwealth, and a distinguished company of some 250 journalists representing the Press of the world.

Those present included well-known statesmen, among them a number of former Prime Ministers and Foreign Ministers and several ministers in office; Members of Parliament of all shades of democratic opinion; bishops and prominent churchmen of all denominations; prominent industrialists and trade unionists; eminent lawyers, economists, university professors, scientists, artists, poets and authors; and members of a wide variety of women's, youth and other organisations. Whilst all were invited in their individual capacity, they could, as a gathering, claim to represent with authority every important aspect in the life and opinions of Europe.

The plenary meetings of the Congress were held in the historic Ridderzaal in the Netherlands Parliament Buildings. The opening session on the afternoon of May 7th was addressed by Mr. Churchill and leading members of the principal organisations campaigning for European unity. It was attended by Their Royal Highnesses Princess Juliana and Prince Bernhard of the Netherlands, and members of the Diplomatic Corps.

During the next stage discussions were conducted in three Committees—political; economic and social; and cultural. These were presided over respectively by Monsieur Ramadier (late Socialist Prime Minister of France), Monsieur Van Zeeland (former Prime Minister of Belgium), and Professor Salvador de Madariaga. The Committees considered Resolutions based upon reports submitted to them by the International Committee of the Movements for European Unity. Many amendments were moved and the discussions continued throughout May 8th and 9th, and on both nights lasted on into the early hours of the morning.

On the afternoon of Sunday, May 9th, a Mass Meeting, attended by some 40,000 people, was held in the main square of Amsterdam. The gathering was addressed on the subject of European unity by leading figures from the Congress and from Dutch public life, whose speeches evoked great enthusiasm.

The detailed Resolutions prepared by the Committees were submitted to three plenary sessions. The determination of the members of the Congress to overcome their wide political differences and to work together for the cause of Europe, was shown by their unanimous adoption of all three Resolutions.

The proceedings ended with a short session at which plans for the future campaign were outlined. A Message to Europeans, summarising the Resolutions of the Congress and appealing for general support, was passed by acclamation.

POLITICAL RESOLUTION

The ravages wrought by six years of war and by the occupation, the diminution of world food production, the destruction of industrial capacity, the creation of huge debts, the maintenance of military expenditure out of all proportion to the resources of the people, the shifting of economic power, the rancours left by war, the progressive evils of nationalism and the absence, despite the work of U.N.O., of an international authority sufficiently strong to provide law and order, constitute an unprecedented menace to the well-being and the security of the peoples of Europe and threaten them with ruin.

In accordance with the principles and objectives set out in the Political Report submitted by the International Committee of the Movements for European Unity:

THE CONGRESS:

- (1) RECOGNISES that it is the urgent duty of the nations of Europe to create an economic and political union in order to assure security and social progress.
- (2) NOTES with approval the recent steps which have been taken by some European Governments in the direction of economic and political co-operation, but believes that in the present emergency the organisations created are by themselves insufficient to provide any lasting remedy.

Sovereign Rights

- (3) DECLARES that the time has come when the European nations must transfer and merge some portion of their sovereign rights so as to secure common political and economic action for the integration and proper development of their common resources.
- (4) CONSIDERS that any Union or Federation of Europe should be designed to protect the security of its constituent peoples, should be free from outside control, and should not be directed against any other nation.

- (5) ASSIGNS to a United Europe the immediate task of establishing progressively a democratic social system, the aim of which shall be to free men from all types of slavery and economic insecurity, just as political democracy aims at protecting them against the exercise of arbitrary power.
- (6) AFFIRMS that the integration of Germany in a United or Federated Europe alone provides a solution to both the economic and political aspects of the German problem.
- (7) DECLARES that the Union or Federation must assist in assuring the economic, political and cultural advancement of the populations of the overseas territories associated with it, without prejudice to the special ties which now link these territories to European countries.

European Assembly

- (8) DEMANDS the convening, as a matter of real urgency, of a European Assembly chosen by the Parliaments of the participating nations, from among their members and others, designed
 - (a) to stimulate and give expression to European public opinion;
 - (b) to advise upon immediate practical measures designed progressively to bring about the necessary economic and political union of Europe;
 - (c) to examine the juridical and constitutional implications arising out of the creation of such a Union or Federation and their economic and social consequences;
 - (d) to prepare the necessary plans for the above purposes.

Charter of Human Rights

- (9) CONSIDERS that the resultant Union or Federation should be open to all European nations democratically governed and which undertake to respect a Charter of Human Rights.
- (10) RESOLVES that a Commission should be set up to undertake immediately the double task of drafting such a Charter and of laying down standards to which a State must conform if it is to deserve the name of a democracy.

- (11) DECLARES that in no circumstances shall a State be entitled to be called a democracy unless it does, in fact as well as in law, guarantee to its citizens liberty of thought, assembly and expression, as well as the right to form a political opposition.
- (12) REQUESTS that this Commission should report within three months on its labours.

Supreme Court

- (13) IS CONVINCED that in the interests of human values and human liberty, the Assembly should make proposals for the establishment of a Court of Justice with adequate sanctions for the implementation of this Charter, and to this end any citizen of the associated countries shall have redress before the court, at any time and with the least possible delay, of any violation of his rights as formulated in the Charter.

World Unity

- (14) DECLARES that the creation of a United Europe is an essential element in the creation of a united world.

ECONOMIC & SOCIAL RESOLUTION

Europe is now confronted by a great crisis and a great opportunity. Its old economic system has been shattered by the war. Thanks to the generous assistance of the United States of America there is a unique opportunity to build a new and better Europe if Europeans work together under a common plan to develop the economic strength of the Continent. There is no hope of recovery if each country simply strives to rebuild its national economy by the old methods. Under modern conditions Europe can only achieve the standard of living which it ought to enjoy if its industrial and natural resources are developed on continental lines. But progress in this direction will only be achieved if it is accompanied at every step by a parallel policy of ever-closer political union. Europe must unite if it is to regain and surpass its former prosperity and re-assert its economic independence

The exigencies of modern economic development must be reconciled with the integrity of human personality. In any economic organisation such as we envisage it must be decided where the responsibility rests; and in order to avoid any tendency towards totalitarianism and to safeguard the economic independence of the individual, the workers and their representative organisations should be closely associated with the setting-up and development of the economy of United Europe.

THE CONGRESS:

- (1) RECOGNISES that no attempt to rebuild the economy of Europe upon the basis of rigidly-divided national sovereignty can prove successful.
- (2) AFFIRMS the urgent need for an economic union in Europe.
- (3) DECLARES that this union must maintain and progressively adjust the economic ties which at present link the countries of Europe with the Dominions and associated States or dependent territories overseas.
- (4) WELCOMES the initial measures taken by certain Governments towards closer economic co-operation, or towards regional groupings;

and expresses the hope that the work of the Conference of the sixteen nations will lead to conclusions favourable to the success of European Union.

Immediate Recommendations

- (5) **URGES** all the Governments concerned forthwith to proclaim their determination to promote economic union and to put into effect the immediate economic measures required.

These should include measures designed:

(a) **Trade**

- (i) To remove step by step and, as soon as possible, finally abolish the obstacles to trade within the Union which result from quotas and import or export prohibitions.
- (ii) To reduce and, wherever possible, completely eliminate customs duties between the member States.

(b) **Currency**

- (i) To restore budgetary equilibrium which is a first essential for the stability of currencies in each country and to reduce by all available means—including monetary policy—the disparities of prices and wages which are incompatible with the freedom of the exchanges.
- (ii) To take early steps to establish multilateral clearings or, through the adjustment of exchange values, to set up areas within which the exchange of goods shall not be handicapped by currency controls.
- (iii) Thus to pave the way for the free convertibility of currencies and the gradual restoration of freedom of trade among the countries of Europe.

(c) **Production**

- (i) To promote a common programme for the development of agricultural resources and the provision of the necessary equipment, in order to provide Europe with the highest possible nutritional standard.
- (ii) To encourage technical or regional industrial specialisation and the renewal and modernisation of the technical means of production.

- (iii) To plan and carry into effect a co-ordinated programme of development for the basic industries of the whole area. This should include the production and fair distribution of the coal resources of United Europe as well as the expansion of its electric power and the co-ordination and rationalisation of communications.
- (iv) And in general to draw up an overall production programme utilising the resources and equipment of European countries in conformity with the needs of their peoples.

(d) Labour

- (i) To raise to the greatest possible extent the standard of living of the populations of Europe in particular by all the above measures which are designed to increase production, and to invite the professional, economic and social organisations of the various countries to study together ways and means of increasing production still further and rationalising distribution while improving social conditions and ensuring a fair distribution of the product of economic activity.
- (ii) To promote the mobility of labour to the maximum possible extent, while assuring to migrant workers and their families the standards of wages, social security, living conditions, and conditions of employment prevailing in the country to which they come.
- (iii) To co-ordinate their economic policies so as to secure full employment.

Ultimate Objectives

- (6) CONSIDERS that in addition to these first measures, steps should also be taken to achieve, progressively, within the Union:
 - (a) The free circulation of capital;
 - (b) The unification of currencies;
 - (c) The co-ordination of budgetary and credit policy;
 - (d) A full Customs Union, involving the abolition of all barriers to the movement of goods between the countries of the Union and the application to non-member countries of tariffs low enough not to interfere with the normal flow or hinder the development of world trade;
 - (e) The co-ordination of social legislation.

- (7) EMPHASISES that all the measures herein proposed for the economic organisation of Europe should be carried out in accordance with the agreements reached or to be reached under the auspices of U.N.O. or of the affiliated organisations and relating to world economy.

Conclusion

Such is the economic basis on which the peoples of Europe will find the opportunity—and the duty—not only to put a stop to the present decline in their standard of living, but also to ensure that all shall enjoy better conditions of life, both material and cultural, which is the ultimate and sole aim of every economic activity.

Under these improved conditions, when the petty rivalries of national states have been laid aside, we may look forward to the development of a harmonious society in Europe. In such a society the rights of the family would be respected, the free association of individuals and groups and the protection of the weak and infirm guaranteed, and scope given to all to develop in freedom and concord a full and balanced personality. We look forward to a social and economic existence, in which Europe may play her proper rôle in the world as a constructive element and a force for peace.

MATTERS FOR FUTURE STUDY

In addition to the points embodied in the foregoing resolution, the Congress is of opinion that certain other proposals submitted to it might be usefully brought to the notice of the appropriate special bodies in order that their substance and the means of giving effect to them may be examined. These proposals may be briefly summarised as follows:

- (1) Establishment of an Emigration Commission to organise migration in Europe and to take steps to promote the absorption and reinstatement of the 1½ million Displaced Persons into European communities and overseas.
- (2) Economic and social contribution towards the fulfilment of the Marshall Plan.
- (3) Study of the laws concerning inventions within the sphere of United Europe.
- (4) Free movement of travellers throughout Europe.
- (5) Elimination of double taxation, co-ordination of the taxes falling on production and trade.
- (6) Institution of an inquiry as to the means of progressively eliminating competition based on disparities arising from low standards of real wages and conditions of employment, which in the past have led to the erection of high tariffs and other barriers to international trade.
- (7) Study of the economic aspects of the problems of the Ruhr.

CULTURAL RESOLUTION

THE CONGRESS:

Believing that European Union is no longer a Utopian idea but has become a necessity, and that it can only be established on a lasting basis if it is founded upon a genuine and living unity;

Believing that this true unity even in the midst of our national, ideological and religious differences, is to be found in the common heritage of Christian and other spiritual and cultural values and our common loyalty to the fundamental rights of man, especially freedom of thought and expression;

Believing that efforts to unite must be sustained and inspired by an awakening of the conscience of Europe, and that this must be informed, stimulated and provided with the means of expression;

Believing that for this definite purpose, world-wide cultural institutions such as UNESCO cover too vast a field while national institutions are too limited in scope, so that there do not exist in practice European institutions capable of carrying out the above tasks;

Taking note of Article III of the Treaty of Brussels which urges the governments concerned to promote cultural exchanges by conventions between themselves or by other means;

Cultural Centre

- (I) RECOMMENDS that a continuing body be established to consider *inter alia* the nature and constitution of a European Cultural Centre. Established independently of all governmental supervision, this body would have as its central task to raise the voice of Europe. The European Cultural Centre should have as its immediate task:
- (a) To promote an awareness of European unity through all media of information, by Press, publications, film and radio and also through all educational institutions for school-children, University students and workers.
 - (b) To provide a meeting-place for leaders of thought enabling them to express a genuinely European point of view on all the great questions affecting the life of the continent, by enlightening public opinion and suggesting action to governments.

- (c) To exercise vigilant care over the words actually used in discussion without which no pact can be concluded.
- (d) To affirm (a) the right of every citizen to ascertain the true facts of current events, uninfluenced by interpretation or commentary and (b) the duty of every government to secure for its people the exercise of that right free from any kind of pressure.
- (e) To encourage free circulation of ideas, literature and works of art between one country and another.
- (f) To facilitate the co-ordination of scientific research into the condition of twentieth-century European man, especially in the spheres of Teaching, Psychology, Philosophy, Sociology and Law.
- (g) To support all efforts towards a federation of European Universities and towards a guarantee of their freedom from State or political pressure, and to encourage a close co-operation among all teachers on a European level, having among other objects the revision of history text-books as has already been done by the Scandinavian countries.

European Youth Institute

- (2) RECOGNISES that the future of Europe depends on the coming generation and that the formation of physical, moral and intellectual character depends on the mothers and teachers:
- (3) RECOMMENDS
 - (a) that both mothers and teachers should be called upon to take a large part in the work of all conferences and cultural activities;
 - (b) that a European Institute for Childhood and Youth Questions be created:
 - (1) to co-ordinate all efforts now being made in this direction and to study the best methods of solving at the European level current problems of child nourishment, character-building, reform of young delinquents and the rehabilitation and adoption of war victims, such as orphans, stateless and abandoned children.
 - (2) To encourage exchanges between the young people of all classes in Europe, by providing finance and accommodation for their study, apprenticeship and travel.

Human Rights

- (4) AFFIRMS that human rights are the essential bases of our efforts for a United Europe and that a Charter of Human Rights is insufficient unless rendered legally binding by agreement to be reached between the member-states of the European Union.
- (5) CONSIDERS it essential for the safeguarding of these rights that there should be established a Supreme Court with supra-state jurisdiction to which citizens and groups can appeal, and which is capable of assuring the implementation of the Charter.

MESSAGE TO EUROPEANS

Europe is threatened, Europe is divided, and the greatest danger comes from her divisions.

Impoverished, overladen with barriers that prevent the circulation of her goods but are no longer able to afford her protection, our disunited Europe marches towards her end. Alone, no one of our countries can hope seriously to defend its independence. Alone, no one of our countries can solve the economic problems of today. Without a freely agreed union our present anarchy will expose us tomorrow to forcible unification whether by the intervention of a foreign empire or usurpation by a political party.

The hour has come to take action commensurate with the danger.

Together with the overseas peoples associated with our destinies, we can tomorrow build the greatest political formation and the greatest economic unit our age has seen. Never will the history of the world have known so powerful a gathering of free men. Never will war, fear and misery have been checked by a more formidable foe.

Between this great peril and this great hope, Europe's mission is clear. It is to unite her peoples in accordance with their genius of diversity and with the conditions of modern community life, and so open the way towards organised freedom for which the world is seeking. It is to revive her inventive powers for the greater protection and respect of the rights and duties of the individual of which, in spite of all her mistakes, Europe is still the greatest exponent.

Human dignity is Europe's finest achievement, freedom her true strength. Both are at stake in our struggle. The union of our continent is now needed not only for the salvation of the liberties we have won, but also for the extension of their benefits to all mankind.

Upon this union depend Europe's destiny and the world's peace.

Let all therefore take note that we Europeans, assembled to express the will of all the peoples of Europe, solemnly declare our common aims in the following five articles, which summarise the resolutions adopted by the Congress:

PLEDGE

- (1) We desire a United Europe, throughout whose area the free movement of persons, ideas and goods is restored;
- (2) We desire a Charter of Human Rights guaranteeing liberty of thought, assembly and expression as well as the right to form a political opposition;
- (3) We desire a Court of Justice with adequate sanctions for the implementation of this Charter;
- (4) We desire a European Assembly where the live forces of all our nations shall be represented;
- (5) And pledge ourselves in our homes and in public, in our political and religious life, in our professional and trade union circles, to give our fullest support to all persons and governments working for this lofty cause, which offers the last chance of peace and the one promise of a great future for this generation and those that will succeed it.

*Further copies of this document may be obtained on application to the
London Office.*

Price, including postage (Sterling Area only)

1 copy 6d., 25 copies 8/-, 100 copies 25/-.

A French version may be obtained on application to the Paris Office.

CONGRÈS DE L'EUROPE
LA HAYE - MAI, 1948

RAPPORT
POLITIQUE

Soumis au Congrès par

LE COMITÉ INTERNATIONAL DE COORDINATION
DES MOUVEMENTS POUR L'UNITE EUROPEENNE

RAPPORT POLITIQUE

1. Assaillis par toutes sortes de difficultés économiques et financières qui, limitées dans le cadre de leurs frontières nationales, sont presque insurmontables; ployant sous le poids de dépenses militaires, hors de toute proportion avec leurs ressources, et malgré cela absolument insuffisantes pour leur permettre de sauvegarder leur indépendance personnelle; contraints d'envisager l'abaissement progressif de leur niveau de vie, menacés du renversement de leurs institutions démocratiques et de l'anéantissement de leur libertés; de plus en plus résignés, sinon à la probabilité, du moins à la possibilité d'une nouvelle guerre—les peuples de l'Europe sont confrontés par la perspective de leur ruine morale et matérielle.

2. Le péril est grand, et immédiat. Mais les possibilités sont également immenses.

3. Les Seize Nations comptent à elles seules quelque 250 millions d'habitants, parmi les plus civilisés et les plus intelligents du monde. Leur sol est fertile. Leurs ressources combinées, jointes à celles dont disposent les pays d'outre-mer associés avec elles, sont riches et variées. Leur potentiel de production est aussi considérable que celui des Etats Unis. Cependant, ces immenses possibilités ne peuvent être réalisées tant que l'Europe se permet de demeurer affaiblie par des divisions internes.

POLITICAL REPORT

1. Assailed by economic and financial difficulties which, within the limits of their national frontiers, are well nigh insurmountable; weighed down by military expenditure, altogether out of proportion to their resources and even so quite insufficient to preserve their separate independence; obliged to contemplate a progressive decline in their standard of living; menaced with the subversion of their democratic institutions and the destruction of their free way of life; increasingly resigned to the possibility, if not the probability, of another war—the peoples of Europe are faced with the prospect of moral and material ruin.

2. Their peril is great and immediate. But so too is their opportunity.

3. The Sixteen Nations alone comprise some 250 millions of the most civilised and intelligent people in the world. Their soil is fertile. Their combined resources, supplemented by those of the overseas territories associated with them, are rich and varied. Their productive potential is as great as that of the United States of America. Yet all these immense possibilities cannot be realised so long as Europe allows herself to remain enfeebled by internal division.

4. A quelque point de vue qu'on se place—politique, économique ou culturel—ce n'est qu'en réalisant son unité que l'Europe peut surmonter ses difficultés immédiates et poursuivre l'accomplissement de sa mission à l'avenir.

I. PRINCIPES ET OBJECTIFS

UNION POLITIQUE

5. Il est impossible de séparer les problèmes de collaboration économique et de défense, de ceux de politique générale. Les plans économiques et militaires une fois établis, il faudra le pouvoir politique pour assurer leur exécution. Le processus de l'intégration industrielle et militaire, même à ses débuts, prête inévitablement à conflits entre intérêts nationaux opposés. Ces difficultés ne peuvent être surmontées et les compromis nécessaires acceptés, que si le problème est envisagé à la lumière de considérations politiques plus vastes. Donc, si le projet d'aide mutuelle, adopté par les gouvernements des Seize Nations, doit aboutir à des résultats féconds, il devra être accompagné pas à pas par une politique complémentaire d'union politique plus étroite. Ceci doit entraîner, tôt ou tard, le renoncement ou, plus exactement, l'exercice en commun de certains droits souverains.

VALEURS SPIRITUELLES

6. Que ce soit sur le terrain économique ou politique, le but n'est pas seulement d'élaborer un plan défensif contre la banqueroute ou le totalitarisme. Une association basée seulement sur de telles fondations négatives ne posséderait ni principe directeur ni durabilité. Seules les forces morales et spirituelles peuvent fournir une base d'unité solide et durable: notre foi commune dans la dignité de l'homme, notre héritage commun de civilisation, notre commune fierté pour la contribution de l'Europe dans le passé, au progrès de l'humanité, et le sentiment que nous avons d'une mission qui se poursuivra dans l'avenir. Telle est l'inspiration qui nous rapproche et qui maintiendra l'union.

BASE DEMOCRATIQUE

7. Les valeurs spirituelles de notre civilisation libre ne peuvent

4. Judged from any standpoint—political, economic or cultural—it is only by uniting herself that Europe can overcome her immediate difficulties and go forward to fulfill her mission for the future.

I. PRINCIPLES AND OBJECTIVES

POLITICAL UNION

5. It is impossible to keep problems of economic collaboration and defence separate from those of general political policy. Economic and defence plans having been made, political power is required to implement them. The processes of industrial and military integration, even in the early stages, inevitably give rise to conflicts of national interests. These difficulties can only be resolved and the necessary compromises accepted when the problem is viewed in the light of wider political considerations. If therefore the policy of mutual aid, adopted by the Governments of the Sixteen Nations, is to bear any substantial fruit, it must be accompanied step by step with a parallel policy of closer political union. Sooner or later this must involve the renunciation or, to be more accurate, the joint exercise of certain sovereign powers.

SPIRITUAL VALUES

6. Whether in the economic or the political field, the aim is not merely to build a defensive combination against bankruptcy or totalitarianism. An association resting solely on such negative foundations would possess no guiding principle nor power of endurance. The forces which alone can provide a solid and lasting basis for unity are moral and spiritual—our common belief in the dignity of man, our common heritage of civilisation, our common pride in the contribution which Europe has made in the past to the progress of humanity, and our sense of continuing mission in the future. There is the inspiration that brings us, and will hold us, together.

DEMOCRATIC BASIS

7. The spiritual values of our free civilisation clearly cannot thrive or

évidemment prospérer ou être défendues que dans un climat de liberté. Une nation ne saurait donc être admise comme membre d'une Union Européenne qu'à la condition qu'elle s'engage à appliquer les principes de la démocratie, et qu'elle garantisse à ses citoyens les droits fondamentaux de la Personne Humaine.

INDEPENDANCE ET DIVERSITE

8. Indépendante, mais non isolationiste, pacifique, mais non pacifiste, l'Europe doit suivre son propre destin. Unie et forte, elle doit jouer son rôle comme un des principaux membres d'une société mondiale.

9. Un des trésors inestimables de l'Europe est la grande diversité de la culture, des coutumes et des institutions de ses peuples. L'un des buts et avantages d'une Union Européenne, établie par consentement mutuel, sera de préserver ces traditions nationales et ces caractères distinctifs qui seraient à coup sûr nivelés dans le cas d'une unification totalitaire imposé par la force.

PROBLEME ALLEMAND

10. Un des problèmes les plus impérieux est celui de restaurer l'activité économique de l'Allemagne sans, pour cela, exposer ses voisins aux risques d'une nouvelle agression. Ce danger sera inévitablement renouvelé si l'on laisse le formidable potentiel de guerre de la Ruhr et de la Rhénanie retomber sous le contrôle exclusif d'un état allemand.

11. La seule solution à ce double problème serait l'incorporation de l'Allemagne dans une Union Européenne; de plus, une telle incorporation permettrait peut-être d'envisager une réduction dans la durée de l'occupation militaire. Grâce à une telle Union, les ressources de l'Allemagne deviendraient accessibles aux autres nations de l'Europe. De son côté, l'Allemagne aurait plein accès aux ressources des autres nations européennes, ainsi qu'aux matières premières de leurs territoires d'outre-mer.

L'ANGLETERRE ET LE COMMONWEALTH

12. Aucun projet d'Union Européenne n'aurait de valeur pratique sans la participation effective de l'Angleterre. Le Royaume Uni fait partie intégrante de l'Europe. Il est, en même temps, le centre d'un Commonwealth mondial. Mais cette double position de la Grande Bretagne ne présente pas nécessairement des difficultés insurmontables.

be defended except under conditions of freedom. The admission of a nation to membership of a European Union must therefore be conditional upon its acceptance of democratic principles and its assurance to its citizens of the fundamental rights of the individual.

INDEPENDENCE AND DIVERSITY

8. Independent but not isolationist, pacific but not pacifist, Europe must pursue her own destiny. United and strong, she must play her part as a leading member of a world society.

9. Among Europe's precious possessions is the rich diversity of culture, customs and institutions of her peoples. One of the aims and advantages of a European Union, achieved by consent, will be to preserve these national traditions and distinctive characteristics which, under forceful totalitarian unification, would assuredly be obliterated.

GERMAN PROBLEM

10. One of the most crucial problems is to restore the economic life of Germany, without thereby exposing her neighbours to the danger of renewed aggression. This risk will inevitably recur if the formidable war potential of the Ruhr and Rhineland is allowed to revert to the exclusive control of a German State.

11. The integration of Germany into a European Union provides a solution, and the only solution, to this dual problem and might even, in addition, enable the period of military occupation to be reduced. Through such a Union Germany's resources would become freely available to the rest of Europe. On her side, Germany would gain full access to the resources of other European nations and to the raw materials of their overseas territories.

BRITAIN AND THE COMMONWEALTH

12. No scheme for European Union would have any practical value without the effective participation of Great Britain. The United Kingdom is an integral part of Europe. At the same time she is the centre of a world-wide commonwealth. But Britain's dual position need raise no insurmountable difficulties.

13. Du point de vue économique, l'Europe autant que le Commonwealth serait l'un et l'autre fortifiés par une étroite association. Sur le plan politique, les Dominions ont tout autant à gagner que les nations européennes. Deux fois en une génération ils durent envoyer leurs jeunes gens se faire tuer dans des guerres qui prirent naissance en Europe; ils ne manqueront pas d'apporter leur concours pour supprimer à la source les causes de conflit.

TERRITOIRES D'OUTRE MER

14. L'Union Européenne devra, évidemment, inclure dans son orbite les prolongements, les dépendances et les territoires associés des Puissances Européennes, en Afrique et ailleurs; elle devra aussi maintenir les liens constitutionnels qui les unissent.

UNITE DE TOUTE L'EUROPE

15. Du point de vue pratique, il ne reste de l'Europe que les Seize Nations et, pour le moment, c'est sur elles que nous devons fonder nos plans. Cependant, nous refusons d'admettre comme permanentes, les barrières qui nous séparent actuellement de nos frères européens dans le reste du Continent. Nous ne cesserons d'espérer l'unité de toute l'Europe, nous devons travailler sans répit à la réaliser.

ORGANISATION MONDIALE

16. L'Europe Unie constituerait un groupe régional du type expressément prévu par la Charte des Nations Unies, et apporterait son plein concours à tout effort visant à la création d'un organisme mondial effectif.

II. MESURES IMMEDIATES

17. L'unification complète de l'Europe ne peut être réalisée que progressivement. Mais les circonstances de la situation actuelle ne nous permettent pas d'attendre son accomplissement. Des mesures immédiates doivent être prises pour rétablir la puissance économique de l'Europe, pour protéger son indépendance, ainsi que pour garantir les libertés de ses peuples.

13. Economically, both Europe and the Commonwealth would be greatly strengthened by being closely associated with one another. Politically, the Dominions have as much to gain as the peoples of Europe. Twice in a generation they have had to send their young men to die in wars which originated in Europe; and they will certainly wish to help remove the causes of conflict at their source.

OVERSEAS TERRITORIES

14. The European Union must, of course, include in its orbit the extensions, dependencies and associated territories of the European Powers in Africa and elsewhere, and must preserve the existing constitutional ties which unite them.

UNITY OF ALL EUROPE

15. For immediate practical purposes, all that is left of Europe are the Sixteen Nations and it is upon them that we must for the present found our plans. However, we refuse to accept as permanent the barriers which now separate us from our fellow Europeans in the rest of the Continent. We must continue ceaselessly to hope and work for the unity of all Europe.

WORLD ORGANISATION

16. United Europe would constitute a Regional Group of the kind expressly provided for in the Charter of U.N.O. and would give its fullest support to all efforts aiming at the creation of an effective world authority.

II. IMMEDIATE MEASURES

17. The full unification of Europe can only be achieved progressively. But the circumstances of the present situation do not allow us to wait for this process to be completed. Immediate action must be taken to revive the economic strength of Europe, to defend her independence and to preserve the liberties of her peoples.

CONSEIL EXTRAORDINAIRE

18. Il y aurait lieu de constituer immédiatement un Conseil Extraordinaire de l'Europe. Les gouvernements de la France, de la Grande Bretagne et du groupe Benelux ont déjà établi les bases de ce conseil dans le traité récemment signé à Bruxelles. On devrait immédiatement inviter tous les autres pays libres de l'Europe à adhérer à ce Conseil.

19. Le Conseil serait chargé de diriger les mesures à prendre en commun en ce qui concerne non seulement le redressement économique et la défense militaire, mais aussi le maintien des libertés démocratiques. Il serait chargé en outre de préparer les étapes successives de l'intégration politique et économique de l'Europe.

20. Ce Conseil ne pourrait naturellement fonctionner d'une manière efficace que si, dans la pratique, les gouvernements participants étaient disposés à appliquer les décisions du Conseil, alors même qu'elles entraîneraient le sacrifice d'intérêts nationaux ou particuliers.

ADMINISTRATION ET SECRETARIAT

21. Le Conseil de l'Europe devrait avoir un Secrétariat permanent dont les fonctions consisteraient à réunir les éléments sur lesquels le Conseil établirait ses décisions et qui fournirait également l'organisation administrative nécessaire à leur exécution. Le Secretariat comprendrait quatre sections :

- (a) **Section politique**, qui élaborerait une politique européenne commune, assurerait la coordination des efforts, en vue de maintenir et de fortifier les libertés démocratiques, étudierait le problème d'ordre constitutionnel d'une union organique de l'Europe.
- (b) **Section économique**, chargée d'étudier les problèmes immédiats de reconstruction d'après guerre, d'organiser l'aide mutuelle, et de formuler des propositions de plus longue portée pour l'intégration permanente de l'économie européenne.
- (c) **Section de défense**, comprenant un état-major mixte chargé d'organiser la défense militaire des territoires des Nations Membres, et la production en commun du matériel de guerre.
- (d) **Section des Territoires d'Outre Mer**, pour étudier les mesures nécessaires au développement en commun du potentiel

EMERGENCY COUNCIL

18. There should be formed forthwith an Emergency Council of Europe. The Governments of France, Britain and the Benelux Group have already laid the foundations for this Council in the recent Brussels Treaty. All the other free countries of Europe should at once be invited to accede.

19. The Council should be responsible for directing joint action to secure not only economic recovery and military defence but also to preserve democratic freedom. It should furthermore be charged with the task of planning the subsequent stages of the political and economic integration of Europe.

20. The Council will, of course, only be effective if Governments are prepared in practice to implement its decisions, even though these should involve sacrifices of national or sectional interests.

ADMINISTRATIVE AND PLANNING STAFF

21. The Emergency Council of Europe should be provided with a permanent staff of its own, whose functions would be to prepare the data on which the Council could base its decisions and to supply the administrative machinery to execute them. This staff should be divided into four sections:

- (a) **Political Section**, to develop a common European policy; to secure combined action to uphold and strengthen the democratic way of life; and to examine the constitutional problem of bringing about the organic unity of Europe.
- (b) **Economic Section**, to study the immediate problems of post-war reconstruction and organise mutual aid; and to formulate longer range proposals for the permanent unification of the European economy.
- (c) **Defence Section**, consisting of a Combined Military Staff, to organise the common defence of the territories of the participating nations and the joint production of war material.
- (d) **Colonial Section**, to study measures to develop in common the economic potential of dependent overseas territories, to raise

économique des territoires d'outre-mer, pour élever le niveau de vie de leurs habitants, et pour les aider dans leur évolution vers l'autonomie.

DECLARATION DES DROITS

22. Les gouvernements devraient n'être admis comme membres du Conseil qu'à la condition de souscrire une Déclaration commune garantissant les droits fondamentaux personnels et civiques, essentiels au maintien de la démocratie, et devraient reconnaître au Conseil le droit d'en faire assurer le respect.

23. Une Cour Européenne indépendante serait constituée, à laquelle tout membre du Conseil pourrait soumettre les cas dans lesquels la déclaration des Droits semblerait avoir été violée. La Cour aurait le pouvoir de désigner des représentants chargés de procéder à toutes enquêtes utiles, sur le manière dont il est procédé aux élections, par exemple, ou sur les procès politiques, etc.

24. Dans le cas où la Cour déciderait qu'il y a eu effectivement violation flagrante ou persistante des termes de la Déclaration, le Conseil demanderait aux autres Etats membres de prendre telles mesures qu'il jugerait opportunes. Celles-ci pourraient comprendre l'application de sanctions. Dans le cas où le Conseil le jugerait nécessaire et pratique, une force armée européenne mixte pourrait être envoyée dans le but d'assurer aux peuples la possibilité de voter librement et de choisir un nouveau Parlement qui rétablirait leurs libertés.

ASSEMBLEE DELIBERANTE EUROPEENE

25. Ces mesures immédiates n'auront de succès que si les différents Parlements et le public en général sont imbus de "l'Idée Européenne". Le meilleur moyen d'aboutir serait de créer immédiatement une Assemblée Délibérante Européenne qui assurerait d'utiles échanges de vues et permettrait à une opinion européenne commune de s'exprimer sur les problèmes de l'heure. Cette Assemblée Délibérante Européenne, bien que ne pouvant pas, dans les circonstances présentes, exercer des pouvoirs législatifs, serait à même d'apporter un puissant concours et

the standard of life of their peoples, and to assist them in their progress towards self-government.

DECLARATION OF RIGHTS

22. Governments should, as a condition of membership of the Council, subscribe to a common Declaration guaranteeing the fundamental personal and civic rights essential for the maintenance of democracy, and should recognise the authority of the Council to enforce them.

23. An independent European Court should be created, to which any Member of the Council could refer cases in which it appeared that the Declaration of Rights had been violated. The Court should have power to send representatives to investigate any relevant matter, such as the conduct of elections or political trials.

24. In the event of the Court deciding that there had been a flagrant or persistent infringement of the provisions of the Declaration, the Council would request the other Member-States to take appropriate action. This might include the application of sanctions. In cases where the Council deemed it appropriate and practical, a mixed European armed force might be sent to assure conditions in which free elections could be held, and so afford to the population the possibility of electing a new Parliament that would restore their liberties.

EUROPEAN DELIBERATIVE ASSEMBLY

25. The success of all these emergency measures will depend upon making the parliaments and general public European-minded. The best way of achieving this would be to create immediately a European Deliberative Assembly through which views could be exchanged and a common European opinion expressed on the problems of the day. This Assembly, whilst it could not in present circumstances exercise legislative

des avis éclairés au Conseil européen. Le moyen le plus rapide de constituer une telle Assemblée serait de faire nommer par chaque Parlement les représentants nécessaires. Plus tard un système d'élections générales devrait être institué.

III. ETAPES ULTERIEURES

26. Toutes les mesures envisagées dans ce rapport sont nécessaires et urgentes. Mais elles ne constituent que des mesures provisoires. Des plans doivent être élaborés pour une unification permanente et organique de l'Europe. Ces plans devraient notamment prévoir :

- (a) Une citoyenneté commune n'entraînant pas la perte de la nationalité d'origine;
- (b) la création d'une force armée européenne unique;
- (c) le développement d'une système économique unifié;
- (d) le réalisation d'une fédération complète, avec un Parlement européen élu.

27. Sous la pression des circonstances, les nations de l'Europe occidentale s'engagent dans une action concertée afin de faire face aux difficultés et dangers immédiats. Mais elles ne sauraient s'arrêter là. Il ne peut être question d'un retour en arrière. Il faut poursuivre dans la voie qui, pas à pas, nous mènera vers une union complète. La cadence sera considérablement accrue et les dangers diminués, si au lieu d'attendre que les événements nous contraignent à agir, nous reconnaissons pleinement, non seulement la nécessité inéluctable des premiers pas, mais aussi à quel point le but final est hautement désirable.

28. Que les gouvernements et les peuples proclament hardiment que leur but n'est rien moins que l'unité totale et permanente de l'Europe. Qu'ils se consacrent à travailler sans relâche pour sa réalisation.

powers, would be able to give valuable support and advice to the European Council. The quickest way of bringing such an Assembly into being would be for each parliament to nominate the necessary representatives. Later, a system of popular election should be instituted.

III. SUBSEQUENT STAGES

26. All the above measures are necessary and urgent. But they are in the nature of provisional expedients. Plans must be prepared for the permanent and organic unification of Europe. These should include:

- (a) The grant of a Common Citizenship, without loss of original nationality;
- (b) The creation of a single European Defence Force;
- (c) The development of a unified economic system; and finally
- (d) The conclusion of a complete Federation with an elected European Parliament.

27. Under the pressure of circumstances, the nations of Western Europe are taking concerted action to meet immediate difficulties and dangers. But it cannot end there. There can be no turning back from the road which must lead us on step by step to complete union. The rate of progress will be greatly quickened and the dangers reduced if, instead of waiting for events to compel us, we recognise not only the unavoidable necessity of the first steps, but the eminent desirability of the ultimate destination.

28. Let governments and peoples boldly proclaim that their aim is nothing less than the full and permanent unity of Europe and dedicate themselves to work unremittingly for its realisation.

CONGRESS OF EUROPE

THE HAGUE — MAY, 1948

POLITICAL REPORT

Submitted to the Congress by

THE INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
MOVEMENTS FOR EUROPEAN UNITY

IN THIS
FAITH
WE LIVE

FOREWORD BY

The Rt. Hon.

Sir R. STAFFORD CRIPPS, K.C., M.P.

PARLIAMENTARY SOCIALIST CHRISTIAN GROUP

Sixpence

Note :

General responsibility for this pamphlet is borne by the Executive Committee of the Parliamentary Socialist Christian Group ; but no member of the Committee or of the Group is committed to explicit approval of every detail of its text.

IN THIS FAITH WE LIVE

*A statement issued by the Parliamentary Socialist Christian Group
comprising members of the Labour Party in both Houses of
Parliament whose names are given on page 13*

Published on behalf of the Group by
C. & J. TEMPLE LTD., 7 NOEL STREET, W.1

I REGARD this pamphlet as most timely and most thought-provoking.

Our democratic ways are to-day being sorely tested against totalitarian methods and results.

It is not by their materialistic perfection that they will survive or by their ability to yield quick and effective economic results.

The strength of our democracy rather lies in the spirit of freedom and in the sense of value of the human individual which inspires its actions. Without this strong moral background it cannot, in my view, survive, and I believe most profoundly that Christianity is the one force great enough to provide the dynamic power which can stabilize and strengthen progressive democracy.

What, then, should the individual Christian do and how should he make the contribution of his faith effective to uphold the human rights in which his religion teaches him to believe?

This pamphlet helps to answer those questions and so it should help many Christian individuals who are to-day puzzled and frustrated in their attempts to act as they judge rightly.

R. STAFFORD CRIPPS.

April 1948.

ALL religions must be concerned, to some degree, with social behaviour. Christianity must be specially so ; for it is, as Archbishop William Temple used to point out, not only the most social, but the most materialist of the great religions—materialist in its refusal to despise the flesh, in its insistence on the sacramental principle that the Spirit works through material instruments, in its acceptance of the Incarnation as the supreme example of this principle. Next to worship in importance is social conduct. Christ summarized the Law as love of God and love of one's neighbour.

The way we treat our friends is important ; our political behaviour is more important still, because it is more far-reaching in its effects. The Christian's citizenship is, therefore, the complement of his worship.

This relationship is more often acknowledged than acted on.

It is less often recognized that, conversely, the function of a Christian policy is not primarily to secure the material welfare of individual citizens. It should seek that goal ; but only as a means to a further and more important goal—the maximum opportunity for the development of individual personalities.

It is difficult for some to appreciate the truth of this saying, since lack of bare necessities is a real cause of misery. Nevertheless, the possession of money is only a negative blessing, which removes one cause of unhappiness but quite often actually provides another cause—the care of riches. Money cannot, in the positive sense, confer happiness, except to the limited extent that it can offer an individual a wider choice of constructive methods of self-fulfilment. The happy man is not he who has two beds to sleep in or two dinners to eat, but the scientist conducting a successful experiment or the painter creating a work of art. A good footballer scoring a difficult goal or a batsman making a winning hit is conscious of the true joy of achievement, which springs from what a man *does* and *is* and not from what he *has*. "Better is a dinner of herbs where love is, than a stalled ox and hatred therewith."

It is difficult to appreciate the finer material and artistic benefits of life, and still more difficult consciously to direct one's own destiny, if life is not secure and if no leisure is available. For that

reason the Christian State should give its citizens a background of security and opportunity for leisure. But these would be valueless if they were secured at too great a sacrifice of other individual liberties or without conscious individual co-operation. Christianity teaches that the purpose of this life is self-development for eternal life in communion with God. For that reason spiritual and mental liberty of the individual is the most essential political requirement, since only when a man is his own master can he fully exercise his own gifts.

RESPONSIBILITY IN SELF-GOVERNMENT

Archbishop Temple said that the great argument in favour of democracy is not that the majority of the people is bound to be right, but that it is spiritually good for individuals to shoulder the burden and exercise the responsibility of self-government.

It is this belief that mainly divides the democrat from the authoritarian. However deep may be the division between the parties in a social democracy, all recent experience suggests that they will be less far apart in practice than is any one of them from a totalitarian party. The former agree on the principle that only through certain channels of procedure shall any, even the most desirable ends, be sought. The latter seem to adopt the view that the end is all that matters and, consequently, that any means are justified which effectively lead towards that end. Christians, believing that the perfecting of each individual man is an end in itself, are necessarily limited in the methods which they can sanction. On a short-term view it may sometimes seem that the abrogation of individual liberty in favour of "total" methods of organization may more efficiently procure an improvement in security and an increase in leisure. In the supreme national emergency of war such methods are acquiesced in by almost all, including most Christians; and Socialist leaders whose attachment to Parliamentary democracy is unimpeachable have often argued that, in a complex modern economy, some of the powers of wartime must be retained to win the battles of peace. Christian citizens will subject any extension of such argument to the most searching and anxious scrutiny, however glittering the expected rewards.

The basic aims, then, of Christian policy, and the aims which should be common to all Christian citizens in any political party, are, first, the extension to every individual of an effective opportunity to share in the task of government, and, secondly, to get

for each the highest possible minimum of wealth, security against hardship, a considerable allowance of leisure time, and educational opportunity sufficient to make possible the rich and truly recreative enjoyment of leisure.

Apart from this general policy there is one respect in which the Christian citizen should be especially distinguished. The more honest he is in the particular political interpretations which he gives to basic principles, the more ready should he be to acknowledge the integrity of others whose policies differ from his own. Nothing is more frustrating of progress than the diversion of emotional energy to destructive mutual recrimination. Between groups in a highly civilized society a common psychological mechanism transfers the expression of the natural sadistic and aggressive urges of man from his socially controlled individual behaviour to the arena of public strife. Only an urgent sense of the common kinship of man in God the Father can direct this force to constructive ends. Mutual tolerance, born of a common Faith that expresses itself alike in hope and in love, is a mark not of weakness but of sincerity.

IS THERE A CHRISTIAN PARTY ?

No democratic party can claim a monopoly of Christian motives ; but it is reasonable to suppose that one party will, in practice, sponsor a policy which will, pragmatically judged, contribute more swiftly and surely to Christian ends than those of rival parties.

Prima facie, the Labour Party has a good claim to be considered the Christian party. It originated in the championship of the exploited and distressed masses. The religious fervour of its founders, though not always consciously based on Christian doctrine, sounded an echo of the divine compassion of Christ. The clearest and most unequivocal expression of all His sayings was the parable of the sheep and the goats (Matt. xxv. 34-40) :

“Come, ye blessed of my Father, inherit the kingdom prepared for you from the foundation of the world: For I was an hungered and ye gave me meat: I was thirsty and ye gave me drink: I was a stranger, and ye took me in. . . . Then shall the righteous answer him, saying, Lord, when saw we thee an hungered, and fed thee? or thirsty and gave thee drink? . . . And the King shall answer and say unto them, Verily I say unto you, Inasmuch as ye have done it unto one of the least of these my brethren, ye have done it unto me.”

Clearly more blessed than any act of individual charity was the love and tenderness of the early Socialists for the intolerably degraded, overworked, and underfed proletariat. Nor was this a regard solely for material deprivation. Unlike even so great a humanitarian as Shaftesbury, the forerunners and founders of the early Labour Party recognized that lack of effective liberty was an evil even greater than undernourishment or slums.

FREEDOM AND PLANNING

It is not enough, however, to show that the birth of the Labour Party had a truly Christian inspiration. All great institutions, notably the Church of Christ itself, tend to become static and to be overlaid by interests which hamper their founders' purposes. Moreover, thanks largely to the pioneer work of Socialism, all democratic parties have accepted some similar aims and policies. There are also some in the Labour Movement—not always on the extreme Left, but probably a small minority—who are either “rationalists”, in the Victorian sense of the word, or “dialectical materialists” in the Marxist sense, and in either case, therefore, reject the Christian idea of God. Justification of the claim to be the Christian party must, therefore, be based on contemporary evidence.

Between the two great parties in the state, Conservative and Labour, the important difference is in their assessment of the relationship between “liberty” and “progress”. The Labour Party believes that real liberty can only be secured by a development of the national resources which can most effectively be promoted by a centrally planned economy. This policy requires for its fulfilment a certain subordination of individual interests to the needs of the community as a whole, and a keen sense of public duty on the part of the overwhelming majority of the citizens. Conservatives contend that the loss of opportunity for personal initiative, which they fear would be involved, is not sufficiently compensated for by the progress which might be achieved. Socialists—bearing in mind, for instance, the revolutionary achievements of scientists and surgeons in the public service in wartime—deny that there need be any loss of initiative or adventurousness: such a spirit is set free by freedom from want and is merely less self-regarding than under the old “jungle” economy.

The difference between these points of view is, to some extent a matter of degree rather than of principle. But principle *is*

concerned and, to the extent that this is so, Christianity gives an emphatic support to the Labour Party's outlook.

At the heart of the teaching of Christ is an eternal paradox. True personal autonomy is achieved, He taught, by the utter and complete surrender in God of the self, freed from the prison of flesh. The summit of freedom is its surrender. Now all eternal verities have a temporal application, and part of the training for spiritual perfection is social behaviour. The everyday expression of the Christian paradox is the willingness of the citizen to subordinate his own interests to those of the community. That sacrifice cannot be made until liberty is fully ours to sacrifice, nor can it be made by a single act, such as the Nazis made or the Communists would have us make: by a final renunciation of political freedom. The service which is perfect freedom requires a continuous state of voluntary submission. The man who is truly free because he scorns to use his freedom to the prejudice of his neighbour's could, if he wished, be selfish at any moment. Not the concentration-camp or the firing-squad is the sanction which commands his loyalty to the community, but the sense of his own divine and ideal purpose.

Not all citizens are gifted with this high sense of duty. It is, therefore, necessary to have some sanctions and controls, agreed by the community. It would, indeed, be necessary to have controls even in a perfect society—for instance, it would have to be laid down on which side of the road traffic should drive. In the economic sphere, particularly, efficiency depends on co-ordination. But in a Christian state the need to secure the consent of the governed is always a first consideration.

A SENSE OF COMMON PURPOSE

Thus the Labour Party offers to the people the opportunity to share in a great common purpose, sought with a sense of universal comradeship, in contrast with the Conservative aim of competitive striving for personal gain within a system of limited public safeguards. This short analysis is not intended to impute to individual Conservatives any lack of unselfish motives. But they and the Labour Party cannot both be right; nor, therefore, can the policies of both parties equally harmonize with the Christian ideal.

It is clear from what has been written that, since the essence of a Christian polity is the voluntary co-operation of citizens, the

pace at which development takes place is dependent upon the evolution of the will to service. Legislation can assist this end by providing a standard of education which encourages clear thinking and a standard of living which will remove the haunting fear of poverty that is so grave a source of distraction. It can also secure that the basic means of production be used most efficiently, and for the good of all, by taking them into public ownership. This step will speed the raising of the minimum standard. It should also give the community as a whole the same power in the economic sphere that it already possesses in the political sphere. If political democracy be accepted as an essentially Christian method, economic democracy is no less so.

THE WORKER IN HIS INDUSTRY

To secure broad acceptance of this Christian conception of the basis of industrial and commercial relationships, and to frame economic and social planning upon it, is the task of Christian political and industrial leaders to-day.

Much is being done in the field of enlightened personnel management, which, rightly conceived, is much more than mere industrial welfare. "Welfare" schemes, however generous, have little direct connection with the development of social living or work-group relations during working hours, so far as the average worker is concerned. Welfare alone cannot make an effective contribution to the deep-seated human problems which affect the whole structure of industry.

Political democracy is accepted as the highest form of government for a free people because it values the full development of character and personality above all other ends of the State. It gives to each citizen some effective opportunity of determining the way in which he shall make his individual contribution to the life of society. Daily work and its associations are by far the greatest factors in the environment of the average citizen and as such exercise a powerful influence on his development. We ought not, therefore, to expect men enjoying political rights and responsibility to be satisfied to be mere cogs in the industrial machine. Every man should have an effective share in the determination of the policy of his industry.

All that we do in this world, including the work by which we earn our living, is a part of our share in the fulfilment of the

purpose of God. All our doings should be inspired by the sense of divine vocation. The fact that many men have effectively no choice of the form of their employment, and that often a great number are unable to find work at all, seriously impairs this feeling of vocation. All men have a natural right to contribute to, as well as receive from, the community. Their right must, if it is to be effective, include a proper share for each in planning the work of all and a voice in the control of the centres of economic power, many of which are not at present responsible to any organ of the community.

To over-emphasize the importance of economics, however, tends to obscure the fact, already stressed, that comfort and security are only means to the end of the good society. How such pre-occupation with a struggle can cause men to forget its purpose is illustrated by the ease with which so many citizens, who had concentrated so tenaciously upon the winning of the war, failed to remember that victory in the field could at best secure an opportunity for developing a juster world. The war inevitably put back the clock of economic history by many vital hours, so that the nation must now start with more to do, and less chance of doing it, than it had in 1939.

DANGER AND CHALLENGE

This confusion of the avoidance of a danger with the securing of an advantage has given rise to a dangerous frame of mind in many sections of the public. On the one hand there is growing a belief that everyone is entitled to more of everything in a world in which, for the time being, there is less of most things to share. On the other hand, a natural and proper desire for a reasonable standard of life is giving place to a jealous and selfish wish to prevent others from the enjoyment of any comfort which cannot be secured for oneself.

The last decade has witnessed a progressive deterioration in spiritual beliefs. "Democracy" is in danger of becoming a welter of competing self-interests. The danger is hidden because modern increases in the standard of education and general living have led to an improvement in average social behaviour. Nevertheless, this improvement is running neck-and-neck with a decay in ethics. Nineteenth-century physics and a misunderstanding of twentieth-century psychological speculation have conspired to undermine belief in personal responsibility. The result has been a growth of

nihilism, as evident in contemporary literature as it is in politics, and a decline in the willingness of citizens to join any movement which does not promise immediate personal benefits. The spirits of William Morris and Keir Hardie might feel out of place at many party meetings. The Christian citizen must oppose all authoritarian political philosophies ; but he should recognize and admire the selfless devotion which such creeds are able to inspire in their disciples.

In this connection it is sobering to reflect upon our own less than total effort to "beat inflation" and "win the battle for exports".

All the present Government's past achievements and future plans for better housing, a health service, improved education, and a rising standard of living, are threatened because the country is faced by a crisis which can only be beaten by a united effort at least equal to that made at the time of Dunkirk. All sections of the community need to examine their customary conduct to see whether, by careful planning or a moderation of the rewards they expect, they cannot make larger contributions to the common good. Such contributions ought to be gladly given and not made dependent upon a greater sacrifice by other groups. No truly Christian citizen could make his sacrifice for the general good, at least to the extent that could obviously be expected of him, dependent upon a contribution by others. Christ did not make a conditional sacrifice upon the Cross.

Those people who grumble at present shortages must be persuaded to realize that our system of government, with its ancient liberties and the opportunities it gives for self-expression, is in danger of eclipse and even extinction. The democratic way of life will survive in the modern world only if it can rediscover a spiritual power that will give it vitality and resilience. Such a force can only come from the rebirth of Christian comradeship.

APPLYING THE FAITH

Whilst the Churches have a manifest obligation to proclaim the duty of their members to use Christian standards as their guide to political action, it would be wrong for the Churches to advocate detailed policies. Still more would it be wrong for a private group of churchmen to dogmatize. Each citizen ought, so far as he can, to work out for himself the way in which his faith should be

expressed in practical politics. It may, however, be helpful to suggest lines of thought, even though it is impossible here to make any exhaustive survey of the political field.

In our own country there is a clear need for a new sense of individual responsibility. The black market, for instance, is dangerous, not so much because a handful of bad men organize it, as because so many, who are only thoughtless, use it, and its use by professing Christians is clearly a grave sin.

A point of interest is the new Criminal Justice Act. This measure may seem relatively unimportant compared with the many great issues which are at stake. It has, however, a special interest of its own. It is open to question whether punishment, in the proper sense of the word, has any place in the criminal code of a Christian state. A great and fundamental advance is now contemplated in the treatment of those forms of social maladjustment which, in the past, have filled our prisons with recidivists. The Act embodies a more modern penal theory than was implicit in the previous law. It deserves careful thought and study because it is more than a mere advance in humanitarianism ; in its own sphere it represents a revolution.

“NEITHER GREEK NOR JEW . . .”

Public attention to-day is largely focused on economic affairs in this country or the problems of our relationship with other countries. But in the intermediate field of colonial policy there is also much to be done.

In one particular respect British public opinion has not yet reached even an approximately Christian standard : that is to say, in regard to the “racial” question. Christian doctrine is quite clear on the subject : All men, being children of God, are brothers one of another. “Where there is neither Greek nor Jew, circumcision nor uncircumcision, Barbarian, Scythian, bond nor free : but Christ is all, and in all” (Col. iii. 11). To the Christian citizen this should be enough. Negroes are our equals in the sight of heaven and merit equal consideration on earth.

Unfortunately the majority of professing Christians are not prepared to practise what they preach. It is, therefore, relevant to point out that the strictly scientific study of biology arrives at the same conclusion. There is little or no evidence to suggest that the average Negro is born with a lower intelligence quotient than that

of the average European. If there is any difference it has defied any generally agreed measurement and may quite possibly be to the advantage of the Negro. The proverbial "undependability" of the half-caste is due (where it exists) to the environmental cause of social prejudice.

What is certainly true about Negroes is equally certainly, and more clearly, true about Jews. They also are our brothers in God and our equals in intelligence and integrity. Yet it is doubtful whether even the combined assault of religion and biology will be easily effective in countering "racial" bigotry and ignorance. It is certainly a cause for grave concern that anti-Semitism in this country is growing.

The present tragic situation in Palestine is too confused and fluid for constructive comment, but it is not difficult to see how it arose. Christian lands, including Britain, expressed deep sympathy with the Jewish community during its recent persecution. But sympathy in the main stopped short of the practical expression of offering a general asylum. Generosity was confined to providing a "home" in somebody else's territory. As always in history, events have shown that, in the long run, that policy which was truly right would also have been truly practical. Generosity in the past would have avoided tribulation in the present.

"Colour" prejudice is generally less venomous than hostility to the Jews. But it is, in part, responsible for a shameful lack of interest in colonial affairs. It is a sobering thought that in one British dependency not so long ago about a third of the population were illiterate, upwards of threequarters were illegitimate, and syphilis, hook-worm and tuberculosis were widespread.

Rapid steps are now being taken to give self-government to, and develop the economic resources of, our colonies. But centuries of partial neglect cannot be remedied in a moment. We have in this sphere a heavy responsibility which must not be again forgotten if this new dependence of our own economy on colonial production should again wane. Nor must palliation for the past be sought in the reflection that the administration of many other colonial powers has been worse.

OURSELVES AND RUSSIA

Of all urgent questions of the day, the most overwhelmingly important is that of the relationship of the western social-democratic states with Soviet Russia. Pessimists take the view that war is

inevitable between the U.S.A. and the U.S.S.R., and that Britain and the other western European nations will certainly be drawn into it.

No Christian citizen can accept such a view.

Belief in the goodness of God demands a belief in the possibility for man of a nobler state than that of recurrent epidemics of mass murder. If man will but seek it, there is certainly a way of peace. The mere knowledge that this is so constitutes the first important step to finding that way.

Despite the view of some eminent Christian thinkers that atheism is accidental rather than essential to Marxism, most Christians will firmly reject the philosophy of dialectical materialism. That fact, however, is not an incitement to war. On the contrary, the first step towards the working-out of a *modus vivendi* is a clear recognition of existing grounds of difference.

A Christian is deeply committed to seek the best in every man. For that reason a British Christian citizen will not consider Russian Soviet citizens as inevitable enemies, but as a group of fellow-men who are, in his view, in error in certain important respects. He will seek to understand the mind of these neighbours and to value all that is best in their policy and practice—some of which is, from a strictly Christian point of view, in advance of anything yet achieved in the west.

He will also remember that there are millions of devout Christians in the Orthodox Churches of Russia and other countries in the Soviet "sphere of influence"; and that the Roman Catholic Church, too, is strong in some of these countries, notably Poland and Hungary. Relations between the Churches and the Communist régimes vary in cordiality in the various countries and at various times, in accordance with the modifications of ecclesiastical or secular policy; on the whole, it would seem that the Orthodox Churches are on friendlier terms with the régimes than the Roman Catholic Church (though there has lately been a marked rapprochement between the latter and the Hungarian Government). At least it can be said that the continued life, in Eastern Europe, of these ancient and influential Churches gives ground for hope that, with mutual restraint, differences of principle between East and West may in time grow less. It also provides a foundation on which it may be possible to build a bridge across the chasm which at present divides them.

Recent Russian diplomacy has, in some respects, been irritating

enough to "try the patience of a saint". But the ordinary Christian—below the exalted level of a saint—has been enjoined to forgive an adversary "unto seventy times seven". Should he not be willing to bear at least as often with the comprehensible, if exaggerated, suspicions of a former comrade-in-arms?

The essentially Christian approach to a problem is a positive approach. The path to peace should be sought by positive methods. A determined attempt to understand Russia's hesitations and doubts, to recognize her achievements for good, and then to seek earnestly for every point of agreement would be a Christian policy.

* * *

In conclusion, it is urged that, though most of the problems of humanity take to-day an economic and political form, they are in essence moral problems. War was never possible unless groups of men deliberately made war. Poverty in the modern civilized world is a product of economic anarchy. Given the belief in the possibility of a better way of life, and faith in God's purpose that men should live in peace and dignity, we may move forward to a nobler destiny. As Dr. J. H. Oldham has said:

"The only way in which desirable changes can be brought about in the structure of society and undesirable changes prevented is by political action. All talk about a better society is idle day-dreaming till it is translated into public policy. To suppose that we can meet the needs of other men to-day by individual action except within a very restricted field, is to be blind to the nature of modern society. We can serve man only by social action, which either creates or denies opportunity. Political life to-day is the real battlefield between the forces of love and callousness, of justice and injustice. For this reason a recall to religion must necessarily mean a recall to politics."

PARLIAMENTARY SOCIALIST CHRISTIAN GROUP

Chairman : *T. C. SKEFFINGTON-LODGE, M.P.

Hon. Treasurer : *LORD HOLDEN.

Hon. Secretary : *CYRIL W. DUMPLETON, J.P., M.P.

- | | |
|--|---|
| SIR RICHARD ACLAND, M.P. | RT. HON. J. J. LAWSON, M.P. |
| RT. HON. A. V. ALEXANDER,
C.H., M.P. | LORD LINDSAY. |
| ARTHUR C. ALLEN, M.P. | T. MACPHERSON, M.P. |
| RT. HON. LORD AMMON. | J. P. W. MALLALIEU, M.P. |
| *JOHN BATLEY, J.P., M.P. | MRS. LEAH MANNING, M.P. |
| HENRY BERRY, M.P. | *RT. HON. GEORGE MATHERS,
D.L., M.P. |
| FRANK BESWICK, M.P. | GILBERT McALLISTER, M.P. |
| *T. W. BURDEN, C.B.E., M.P. | JOHN MCKAY, M.P. |
| VICTOR J. COLLINS, O.B.E., M.P. | R. J. MELLISH, M.P. |
| AIDAN M. CRAWLEY, M.P. | ERNEST R. MILLINGTON, M.P. |
| RT. HON. SIR R. STAFFORD
CRIPPS, K.C., M.P. | P. MORRIS, M.P. |
| LORD DARWEN. | RT. HON. LORD NOEL-BUXTON. |
| A. E. DAVIES, M.P. | LORD PAKENHAM. |
| GEOFFREY DE FREITAS, M.P. | MRS. FLORENCE PATON, M.P. |
| H. J. DELARGY, M.P. | WESLEY PERRINS, M.P. |
| *TOM DRIBERG, M.P. | LORD PIERCY. |
| RT. HON. J. CHUTER EDE, M.P. | E. PORTER, M.P. |
| ALFRED EDWARDS, M.P. | HARRY E. RANDALL, M.P. |
| *L. JOHN EDWARDS, O.B.E., M.P. | R. RICHARDS, M.P. |
| *ERIC G. M. FLETCHER, M.P. | P. L. E. SHURMER, M.P. |
| MRS. C. S. GANLEY, J.P., M.P. | *C. J. SIMMONS, M.P. |
| ANTHONY GREENWOOD, M.P. | SYDNEY H. SMITH, M.P. |
| C. F. GREY, M.P. | R. W. SORENSEN, M.P. |
| R. J. GUNTER, M.P. | R. R. STOKES, M.P. |
| JOHN E. HAIRE, M.P. | IVOR THOMAS, M.P. |
| DR. SOMERVILLE HASTINGS, M.P. | T. GEORGE THOMAS, M.P. |
| J. HAWORTH, M.P. | RT. HON. G. TOMLINSON, M.P. |
| RT. HON. ARTHUR HENDERSON,
K.C., M.P. | S. P. VIANT, M.P. |
| PERCY HOLMAN, M.P. | G. H. WALKER, M.P. |
| H. E. HOLMES, M.P. | H. W. WALLACE, M.P. |
| HECTOR HUGHES, K.C., M.P. | TUDOR E. WATKINS, M.P. |
| HARRY HYND, J.P., M.P. | W. T. WELLS, M.P. |
| RT. HON. LORD INMAN. | W. A. WILKINS, M.P. |
| W. J. IRVING, M.P. | O. G. WILLEY, M.P. |
| RT. HON. VISCOUNT JOWITT. | W. R. WILLIAMS, M.P. |
| E. M. KING, M.P. | MRS. EDITH WILLS, M.P. |
| | *WOODROW L. WYATT, M.P. |
| | SIR ROBERT YOUNG, O.B.E., M.P. |

* *Members of the Executive Committee.*

*I*F you are in agreement with the main argument of this pamphlet; if you have comments to make; or if you think that more should be done to mobilize Socialist Christian opinion, the Parliamentary Socialist Christian Group will be pleased to hear from you.
Write to

CYRIL W. DUMPLETON, J.P., M.P.,
House of Commons,
London, S.W.1.

Further copies may be obtained from any bookseller at 6d. per copy or from

C. & J. TEMPLE LTD.,
7 Noel Street, London, W.1

Single copies	7d. post free
6 "	2s. 9d. " "
12 "	5s. od. " "

Larger quantities at special rates

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

5

CONGRESO DE EUROPA

La Haya, 7 al 10 de Mayo 1948

RAZONES DE NUESTRA PRESENCIA EN EL
CONGRESO

Desde el mes de febrero estábamos en correspondencia con el Secretariado de la Unión Europea de Federalistas con objeto de hacernos invitar a este Congreso a título de representantes del Movimiento Federalista Vasco, creado sobre el papel en el otoño de 1945 en Luxembourg y que desde entonces mantiene ~~una~~ relación con diversas organizaciones federalistas internacionales. El mencionado Secretariado nos recomendó ponernos en contacto con diversos federalistas franceses al objeto de regularizar nuestra invitación, y estando en ello se presentó en la Delegación de Paris, el día 1º de Abril, el Sr. Henry MAAS GEESTERANNUS quien dijo estar encargado por la Comisión de Coordinación ~~de~~, la entidad invitante, para realizar una información al objeto de que se determinase cuales iban a ser la representación peninsular que asistiese a la mencionada reunión internacional. Facilitamos a este Sr. toda la información que solicitaba y quedamos, en principio de acuerdo, en que fuesen invitadas representaciones de los Gobierno de la República, de Cataluña y de Euzkadi, y del Movimiento federalista vasco, única entidad de ese carácter que existe por ahora en ese medio peninsular. Nuestro visitante nos habló, también, de la conveniencia de invitar a otras personalidades que representasen otros matices del antifraquismo, y aceptamos, en principio, esta sugerencia.

El día 9 de Abril se nos anunció por el Sr. MAAS la visita del Dr. BRUGMANS, Presidente de la Unión Europea de Federalistas y personalidad holandesa del Partido socialista. Esta Unión Europea juntamente con la Liga Independiente de cooperación Europea que preside el exministro belga Sr. VAN ZEELAND, y con el Movimiento ~~belga~~ United Europe Movement que inspira Mr. Churchill eran las tres organizaciones que se habían puesto de acuerdo para preparar el Congreso de La Haya y que funcionaban unidas por el citado Comité de Coordinación al cual se adhirieron después el Conseil Francaise pour l'Europe Unie que preside el Sr. HERRIOT, la Unión Parlamentaire Europeenne, que dirige el Conde COUDENHOVE-KALERGI, y los Nouvelles Equipes Internationales.

La visita del Sr. BRUGMANS fué de gran interés para nosotros. Después de confirmar que las invitaciones se harían según las normas convenidas con el Sr. MAAS, nos anunció su deseo de que la representación peninsular en el Congreso fuese constituida por representaciones de todos los sectores antigubernamentales que existen actualmente en la Península, y a este propósito nos pidió parecer sobre la conveniencia de

invitar, también, a los Sres. PRIETO, MADARIAGA, GIL ROBLES, JIMENEZ FERNANDEZ, LOPEZ OLIVAN, Dr. MARANON, ORTEGA y GASSET, a un representante de los monárquicos federalistas, a un representante carlista, y a una representación del grupo "Criterium", de Acción Católica. No hicimos reservas más que a la invitación de este último grupo por considerar la Acción Católica como demasiado ligada, al menos inicialmente, con el franquismo y porque esta organización está, por definición, fuera de las actividades políticas. El insistir el Sr. BRUGMANS en que fuesen invitados a título personal representantes de este grupo nos hizo suponer que este Sr. había contraído ya con ellos algún compromiso, tal vez en el viaje que el referido Sr. hizo a la Península hace algunos meses.

La conversación con el Sr. BRUGMANS se refirió después a temas de doctrina federalista, y tuvimos la satisfacción de oír de este Sr. la expresión de ideas semejantes a las nuestras y la declaración de que el pueblo vasco tendrá, de derecho, su puesto entre las representaciones del Congreso de Europa porque había encarnado desde tiempo antiguo, ~~ix~~ y seguían encarnando, un federalismo auténtico. Consideramos de tanto interés las manifestaciones de simpatía de este Sr. al caso vasco que, después de tener con ~~el Sr.~~ LANDABURU una larga conversación, se le hizo pasar al despacho del LENDAKARI delante de quien se manifestó en los mismos términos cariñosos tanto por lo que se refería a nuestra invitación al Congreso como por lo que concierne a su simpatía por el caso de los vascos. El Sr. BRUGMANS terminó su visita manifestando que estaba muy satisfecho de todo lo que había oído en nuestra casa y que con ello se preparaba a hacer un "rapport" para el Comité de Coordinación.

El día 12 de Abril, ~~el Sr.~~ LANDABURU recibió una llamada telefónica del grupo francés titulado "La Federation" invitándonos a hacer una visita a los locales de ese grupo, visita que se realizó, muy cordialmente, el día 13 y en la que se volvió a manifestar la necesidad de que los vascos estuviesen representados en el Congreso en cuestión.

El día 24 de Abril, ~~el Sr.~~ LANDABURU recibió una carta de la Unión Europea de Federalistas, domiciliada en Ginebra, en la que se insinuaban dificultades tanto para que estuviésemos representados en La Haya como para que nuestro movimiento federalista vasco pudiera adherirse a la Unión Europea de federalistas, adhesión que había sido demandada con mucho interés por el Presidente Sr. BRUGMANS. Esta carta determinaba que se hicieran una serie de gestiones cerca del Sr. MAAS y de los federalistas franceses. Estas gestiones, que fueron numerosas, nos llevaron a la convicción de que en el Comité de Coordinación que en aquellos días funcionaba en Londres se había desarrollado una maniobra contra nosotros cuyos orígenes no podían tener otra explicación que la influencia del Profesor MADARIAGA en ese Comité y cerca de los elementos conservadores ingleses que figuraban como los elementos de más importancia en la preparación de este Congreso. Nuestros amigos franceses pudieron informarse de la existencia de dicha maniobra tal como nosotros ~~nos~~ la habíamos sospechado, y nos aconsejaron que nuestra representación en Londres hiciera gestiones urgentes puesto que el tiempo apremiaba, cerca del mencionado Comité. Siguiendo el consejo de estos amigos nos pusimos en comunicación con el Sr. Gondra a quien encargamos visitase al Sr. DUNCAN SANDYS, presidente del Comité de Coordinación, -yerno de Mr. Churchill. Mientras el Sr. GONDRA realizaba estas gestiones en Inglaterra, nosotros intenta-

mos relacionarnos con el Secretari~~o~~ de dicho Comité, residente en Paris, Sr. REBATTET. Las manifestaciones de este Sr. nos dieron a entender que la representación vasca había sido eliminada de la lista de invitaciones, y se nos aconsejó tanto en Londres como en Paris, que nos volviésemos a dirigir por escrito al mencionado Comité, que celebraría una reunión en La Haya el día 5 de mayo. Así se hizo por el Sr. GONDRA en nombre nuestro en carta dirigida al Sr. SANDYS. Mientras tanto los amigos franceses se reunieron en Paris y acordaron manifestar a su Delegado en el Comité en cuestión, Sr. VOISIN, que plantease el problema en el seno de la reunión citada con el mandato imperativo de que la presencia de la representación vasca en el Consejo se consideraba, por los federalistas franceses, no sólo conveniente sino indispensable. Mientras esto sucedía, el LENDAKARI, el Sr. BASTERRA y el Sr. LANDABURU realizaban sus preparativos de viaje, y el día 6 de Mayo salían para La Haya por carretera dispuestos a toda eventualidad, y acompañados en el coche por don Luis de VILALLONGA que había manifestado deseos a los organizadores del Congreso de ser invitado al mismo como representante de la Unión de Clases Medias y Liberales.

En los días que precedieron a este viaje habían circulado por Paris varias listas de componentes de la delegación española. Una de esas listas, que poseían los franceses, estaba compuesta de los Sres. TRUETA, QUEIRO MOLARES, LOPEZ OLIVAN, MADARIAGA, JIMENEZ FERNANDEZ, PEMAN, LANDABURU, MENENDEZ PIDAL, y ORTEGA y GASSET. Otra lista, que Prieto comunicó verbalmente al Sr. LASARTE, comprende a algunos de los citados en la anterior y al Presidente AGUIRRE, al Arzobispo OLAECHEA, y a otras personalidades, pero no sabíamos que hubiesen recibido, hasta entonces, invitación más que Don Indalecio PRIETO porque las noticias que nos llegaban de Londres se deducía que el Dr. TRUETA que efectivamente figuraba en la lista como prestigioso médico catalán, había sido eliminado de ella por el Sr. MADARIAGA, a pretexto de que si se invitaba a vascos y catalanes constituían, unidos, mayoría sobre los españoles. Esto provocó una violenta discusión entre los dos Sres. citados. El Sr. GONDRA nos comunicaba, también, como acuerdo formal del Comité, que no se invitaría al Congreso a ninguna persona que residiese en el interior de la Península.

Llegados a La Haya en la noche del día 6, el día 7 por la mañana iniciamos las gestiones para precisar nuestra situación exacta con respecto al Congreso. En la Secretaria de la misma no pudimos obtener información exacta. En los locales de la misma saludamos a los Sres. PRIETO y FRAILE que nos anunciaron la presencia del Sr. MADARIAGA en La Haya y que ostentaba, en la solapa, las insignias de congresista. LEZO de URRESTIETA que les acompañaba no lucía esa insignia pero nos dijo estaba invitado como observador. Completaba este grupo la Sra. MARIA DEL CARMEN GURTUBAY que asistía como corresponsal de la "Agencia de información "Ider Pres".

Encaminados a otros locales de la organización tampoco pudimos obtener satisfacción, y se nos aconsejó que visitásemos al Sr. VOISIN, delegado francés que había recibido mandato de su delegación para solicitar la presencia nuestra en las reuniones. No pudimos encontrar a este Sr. en su Hotel y se nos indicó que estaba en una reunión cerca de nuestra residencia donde podríamos verle hacia mediodía. Estando esperando esta oportunidad encontramos a nuestro amigo federalista francés Sr.

BARETH que en los días anteriores había realizado muchas diligencias en favor nuestro. Este Sr. nos indicó la presencia de su compatriota Sr. VOISIN en la reunión citada y al terminar ésta, tuvimos ocasión de saludar a la Delegación francesa y de hablar con el citado Sr. VOISIN quien nos indicó que la cuestión de la presencia nuestra en el Congreso había suscitado enorme discusión en el seno del Comité de Coordinación, discusión que no había ~~terminado~~ concluido por un acuerdo. Nos manifestó, también que la oposición contra nosotros venía de la extrema derecha y de la extrema izquierda ya que las gentes de este último matiz nos acusaban de ser demasiado ~~críticos~~ crítics. Nos dijo también que habían encargado al Sr. BARETH de hacer gestiones en favor nuestro, y que una manera práctica de resolverlo sería la de que el Lendakari se presentase personalmente al Sr. SANDYS y que si éste, por exceso de trabajo tenía dificultad para resolverlo se pusiese en contacto nuestro Presidente, en nombre del Sr. VOISIN, con ~~la~~ Secretaria del Sr. SANDYS SANDYS. Nos trasladamos rápidamente a la residencia de esta Delegación inglesa y el Lendakari encontró en ella a nuestro amigo el Profesor CATLIN y al diputado holandés Sr. SASSEN a quienes refirió nuestra situación. El mencionado Profesor se prestó a hacer de intermediario cerca del Sr. RAETINGER que era, a su juicio, la persona que podía resolver mejor que el Sr. SANDYS todas estas diferencias, y que se encontraba en aquel momento en el mismo Hotel. Hizo el Sr. CATLIN la gestión, y volvió a comunicar al LENDAKARI que nuestra exclusión era tan formal que el Sr. MADARIAGA había manifestado que si el Presidente AGUIRRE era invitado al Congreso, él se retiraría del mismo.

Eran las dos de la tarde, el Congreso estaba a punto de realizar su sesión de apertura lo que hizo imposible nuestro acercamiento a ninguna delegación, y nos retiramos a comer y a meditar sobre el programa que deberíamos desarrollar para insistir en nuestras gestiones y tener éxito.

Conocíamos ya hasta en su detalle la maniobra de que habíamos sido objeto, y el origen de la misma. Conocíamos, también, que la delegación española no estaría integrada más que por el Sr. MADARIAGA, el Sr. PRIETO, GIL ROBLES, LOPEZ OLIVAN, y el Profesor catalán Sr. XIRAU.

Mientras se realizaba la sesión de apertura visitamos la playa holandesa de Scheveningen. A las seis y media de la tarde se celebraba en el castillo de Wassenaar la recepción oficial con que el Gobierno holandés obsequiaba a las delegaciones. El Dr. SASSEN había manifestado repetidas veces al LENDAKARI su deseo de verle en esta recepción. El programa indicaba que la entrada a esta fiesta sería por la presentación de la carta de identidad. En vista de ello decidí el LENDAKARI que asistiésemos a esta reunión a la que entraron el Presidente, y el Sr. LANDABURU sin que les hicieran ningún reparo al presentar el primero su carta diplomática. En la fiesta que presentaba un aspecto magnífico de mucha animación, la representación vasca tuvo ocasión de saludar a muchas personalidades amigas nuestras a las que expuso nuestro caso que todas ellas sin excepción estimaban inconcebible. Entre esas personalidades figuraba el propio Sr. SASSEN que presentó a los vascos varios Ministros y personalidades de su país con las que se hicieron algunas fotografías.

La impresión general de las personas con quienes conversamos era la de que el Congreso peligraba en su desarrollo y en sus conclusiones

por la excesiva influencia en él de la mentalidad conservadora inglesa y por las maniobras que en el subsuelo desarrollaba la masonería, maniobras de las que nosotros fuéramos, sin duda, las víctimas más evidentes.

El día 8 por la mañana cuando nos disponíamos a salir del Hotel para continuar las visitas a amigos nuestros, se nos presentó el Sr. BARETH quien nos dijo que podíamos acudir a retirar nuestra carta de Congresistas. Después de hacerlo acompañados por dicho Sr., asistimos los tres miembros de la representación vasca a la sala del Jardín botánico donde se celebraban las sesiones del Comité Político del Congreso que preside el ex-Presidente francés Sr. RAMADIER. En esta reunión que era muy numerosa advertimos la presencia de numerosísimos amigos nuestros con los que anteriormente teníamos buena relación ya a título de federalistas ya a título de demócratas cristianos ya, simplemente, a título de vascos. En esta reunión estaba también presente el Sr. PRIETO acompañado de las personas anteriormente mencionadas, que no pudieron ocultar su sorpresa al vernos allí.

El Sr. SASSEN nos había referido el día anterior que había tenido una conversación desagradable a propósito de nuestro caso y de la disminución del número de representantes de los Nouvelles Equipes Internationales con el Presidente del Congreso, Dr. KERSTENS, Senador católico y ex-Ministro holandés. La noche anterior se había reunido la delegación holandesa en pleno y había acordado manifestar a este Sr. su deseo de que fuera exigida la presencia de la representación vasca en las deliberaciones del Congreso. Sin duda fué este acuerdo y las gestiones de la delegación francesa las que determinaron que se nos facilitase la entrada en esa reunión. En el curso de esta primera sesión del Comité Político tuvimos ocasión de saludar en los pasillos a destacados amigos nuestros entre ellos el ex-secretario del Partido Social cristiano belga, Sr. LAMALLE, al Presidente de U.E.F., Dr. BRUGMANS, etc. que manifestaron su alegría por vernos allí.

PRIETO, en su conversación con nosotros no se dió por enterado de las dificultades que habíamos tenido.

Al final de esta reunión hablaron un delegado yugoeslavo, otro de Hungría, otro de Polonia, y otro de Checoslovaquia que manifestaron la adhesión de los pueblos sometidos a la influencia rusa al trabajo de construcción de la nueva Europa.

El Sr. RAMADIER pronunció unas pocas palabras muy amables asociando los deseos del Congreso a los de los delegados citados.

Antes de comenzar la sesión de la tarde se celebra en una de las salas del Jardín Botánico una reunión de grupos federalistas europeos con asistencia de un representante por cada país. Fuimos invitados a esa reunión y se nos suplicó que facilitáramos la asistencia a la misma del Sr. PRIETO, el cual hizo algunos reparos por asistir manifestando que su presencia en el Congreso no tenía más objeto que la de esperar a que se tratase el caso de Franco, en cuyo momento intervehdrá, y que había sido, también, invitado a que pronuntiasse unas palabras en la reunión de la sesión plenaria de la Comisión Política. Sin embargo, el Sr. PRIETO estuvo presente en la reunión de grupos federalistas en el que se habló claramente de los derechos de los pueblos y se citó específicamente el

caso nuestro, lo que motivó una breve intervención del LENDAKARI. El Sr. PRIETO, pretextando otras ocupaciones, permaneció muy poco tiempo en la mencionada reunión.

El Comité Político reanudó su sesión entrando a examinar los diversos puntos del proyecto de resolución ya que toda la mañana la habían dedicado a la discusión del reglamento de las discusiones. Hicieron uso de la palabra el Sr. DRAPIER, secretario, y el Presidente belga, sr. SPAAK quien presentó una moción reforzando la exclusión de los países no democráticos de la organización de la Europa Unida pidiendo que se nombrase una Comisión para definir la concepción de Gobierno democrata, y que mientras esta Comisión realizaba sus trabajos se definiese la condición de no democracia que expresó y que fué muy aplaudida. Habla después el ex-Presidente francés Sr. Paul REYNAUD sobre las modalidades de elección de la Asamblea política de la Europa futura, y hablaron, también, otros varios oradores de países distintos siguiendo las discusiones del proyecto de resolución. El Presidente RAMADIER anunció que se iba a suspender la discusión para que Mr. SANDYS, Presidente del Comité de Coordinación hiciese unas manifestaciones referentes a la organización del Congreso. La manifestación consistió en señalar la presencia, a título de observadores, de representantes de la España antifraquista (citando exclusivamente al Sr. MADARIAGA), y de representantes de los países de la Europa oriental sujetos a la dominación soviética, y pidiendo a los congresistas que acordasen que los observadores que representaban a esos países fuesen elevados a la categoría de delegados con derechos plenos. La Asamblea adoptó por unanimidad la propuesta del Sr. SANDYS, que quedó pendiente de ratificación del pleno del Congreso; Iguales manifestaciones se hicieron en las reuniones de los Comités Cultural y Económico que fueron aprobadas de idéntica manera y siguieron el mismo curso.

A las 10 de la noche continuó en el gran salon del Ridderzaal la reunión del Comité Político que siguió discutiendo los artículos del proyecto de resolución. En esta sesión nos fué repartida una propuesta de voto (deseo), formulada por el Sr. LAPIE, delegado francés, y por el Sr. MAC KAY, delegado inglés en la que, refiriéndose al caso particular de España, se pide al Congreso que aprueba la Nota Tripartita del 4 de Marzo de 1946 en la que se refiere a un Gobierno interino bajo el cual el pueblo español pueda tener ocasión de determinar libremente el tipo de Gobierno que desee y de elegir sus dirigentes. En espera de la discusión de esta propuesta, y siguiendo los debates sobre los demás, continuamos reunidos hasta cerca de las tres de la mañana.

A esta misma sesión asistió el Sr. TRUETA quién vino a saludarnos y nos manifestó que se encontraba en el Congreso por haber recibido un telegrama del Sr. MADARIAGA llamandole con urgencia. Estima el Sr. TRUETA que el Sr. MADARIAGA AL VERSE SOLO ha tenido miedo de que la Delegación española sea muy reducida y por eso le ha llamado (ya por la mañana nos habían comunicado de París que el Dr. catalán BOSCH GUIMPERA había recibido, también, invitación para asistir al Congreso). El Sr. TRUETA nos muestra una carta de Gil ROBLES al Sr. MADARIAGA en la cual, aquel manifiesta su imposibilidad de venir al Congreso porque le ha sido retirado el pasaporte franquista y porque los portugueses se niegan a darle visado sin ese pasaporte. Nos refiere también el Sr. TRUETA que el Sr. MADARIAGA ha sido encargado de la Presidencia de la Comisión Cultural en la que ha tenido una intervención de media hora sin hacer alusión al caso político español y que al darle la palabra al Sr. TRUETA para intervenir ha sido presentado a la Asamblea como "Dr. de nación catalana de provincia española de

Europa".

El domingo, día 9, por la mañana no se reúne la Comisión Política y asistimos a la sesión plenaria de la Comisión Cultural, que aprueba sus conclusiones.

Terminada la reunión invitamos a comer a los Sres. VOISIN y BARETH, federalistas franceses con los que hablamos ampliamente de las maniobras del Sr. MADARIAGA, y de la actuación federalista del pueblo vasco. Después de comer nos trasladamos todos al mitin público que se celebra en Dam de Amsterdam, en el cual hicieron uso de la palabra distintos oradores y entre ellos el Sr. RAMADIER, BRUGMANS y CHURCHIL. Todos los discursos y especialmente el de este último se refirieron exclusivamente a principios generales sobre la idea de la organización Europea.

Después del mitin asistimos ^{en el} a KURHAUS DE SCHEVENINGEN al banquete oficial presidido por Mr. CHURCHIL. Estando buscando mesa para sentarnos se nos acercó ~~al Sr.~~ LEZO que nos condujo a la que ya ocupaban el Sr. PRIETO con sus acompañantes. El Sr. PRIETO, que ya anteriormente nos había manifestado que Don Juan NEGRIN se encontraba en la Haya haciendo gestiones infructuosas para entrar en el Congreso, volvió a insistir sobre el tema sin ocultar la alegría que le producía esta exclusión. Por información de la Sra. GURTUBAY supimos también que en Hotel des Indes, donde ella se alojaba, había un grupo de tres ó cuatro personas franquistas que también intentaban ser admitidos en la reunión. Contrariamente a ciertas informaciones, esta representación franquista no ha estado presente en el Congreso. Esa información ha podido nacer del error determinado por la presencia en la sesión solemne de clausura de un miembro de la representación diplomática franquista en Holanda integrando el Cuerpo diplomático acreditado en este país. No hubo discursos, e inmediatamente después de terminada la ~~sesión~~ nos trasladamos a la reunión de la Comisión Política. Esta reunión fué dedicada a la integración de Alemania en la Europa Unida y las discusiones se prolongaron hasta la madrugada en que se terminaron los debates sobre el proyecto de resolución, y de abrir la discusión sobre propuestas diversas. Entre ellas figuraba la concerniente a España que fué defendida en breves palabras por el Sr. LAPIE a quien sucedió en la tribuna el Sr. PRIETO que pronunció, también unas pocas frases para agradecer la invitación al Congreso de la Delegación española, para agradecer también la aprobación de la propuesta del Sr. SANDYS convirtiendo a los observadores en delegados y para agradecer finalmente a la Comisión el voto que iba a dar a la propuesta del Sr. LAPIE que esperaba que fuese favorable. Hemos de advertir que la referida propuesta se había adherido, antes de la presentación, el Sr. NEUMAN por la delegación Suiza, el Sr. SPINELLI por la Delegación italiana. En el momento de discutirse esta propuesta faltaban ya muchos de los delegados, y un grupo de laboristas ingleses manifestó desde los pasillos su aprobación y se retiró antes de ser aquella votada. Realizada la votación por manos levantadas sólo hubo cinco o seis delegados que se opusieron a ella y que resultaron ser miembros de la Delegación Suiza que se acercaron al Sr. PRIETO para decirle que estaban conformes con la propuesta, pero que habían votado en contra porque su delegado la había firmado sin consultarles. El resultado de la votación fué recibido con bastantes aplausos. Se admitió, también, otra propuesta sobre la creación de un pasaporte Europeo, y la Comisión política dió por terminadas sus trabajos.

Comenzamos la jornada del 10 de Mayo asistiendo los tres representantes vacos a una reunión de la Unión Europea de federalistas que se

celebra a las ocho y media de la mañana en la residencia de la Delegación francesa. Esta reunión traía por objeto el aprobar el texto de una declaración de sentido federalista ya que los partidarios de esta idea, aunque contentos con el resultado del Congreso, no se daban por satisfechos plenamente con la orientación de sus resoluciones.

A continuación asistimos a la sesión plenaria que tenía por objeto el de escuchar las conclusiones aprobadas por el Comité Político, presidiendo la reunión Mr. EDEN, y la tribuna fué ocupada sucesivamente por oradores de diversas nacionalidades que manifestaron, bien su adhesión o bien algunos reparos al proyecto de resolución aprobado. Al llegar a darse cuenta de la propuesta relativa a España, Don Indalecio PRIETO pronunció un discurso cuyo texto va adjunto y ha sido ya difundido. El Sr. PRIETO habló, como la vez anterior, en español. Un delegado inglés manifestó que la declaración del Sr. PRIETO era grave, y que se tradujese su discurso. El Sr. EDEN respondió que había sido distribuido a la Asamblea la versión francesa del referido discurso, y que la propuesta pasaba al Comité de Coordinación.

Estando en esta reunión se nos acercaron unos fotógrafos americanos de la revista "Life" que nos invitaron a ser retratados con el Sr. PRIETO, pidiéndonos para ese efecto que bajásemos a los patios del edificio de la Ridderzaal. Estando a punto de hacer estas fotografías apareció en el patio el Sr. Madariaga que se dirigió directamente al Sr. PRIETO y se sorprendió de encontrar allí al LENDAKARI. Este le recibió muy fríamente, pero las exageradas muestras de afección y la abundancia de explicaciones del Sr. MADARIAGA rompieron el hielo. El Sr. MADARIAGA manifestó al LENDAKARI que no era verdad que él se hubiese opuesto a nuestra entrada en el Congreso. Se había limitado a sugerir una instrucción de carácter muy general para la constitución de la delegación española, y el Sr. RAETINGER interpretó abusivamente esas instrucciones, y de ahí viene el que surgiesen dificultades con respecto a nosotros. El Sr. MADARIAGA -según él- se había limitado a decir que no se invitase a la representación de los Gobiernos sino que se hiciese las invitaciones a título personal. Esto -siempre según él- dió lugar a una serie de mal-entendidos. Y para manifestar su buena voluntad con respecto a nuestras ideas, el Sr. MADARIAGA explicó al LENDAKARI sus proyectos de constitución de una confederación Ibérica, incluida Portugal, cuya iniciativa atribuye él al F.O.

Después de comer asistimos a la sesión plenaria para oír el "rapport" de la Comisión Económica. Fué presidida por el Sr. VAN ZEELAND, y sus debates tuvieron extraordinario interés porque los representantes sindicalistas se había retirado de la Comisión en vista de que no se les admitía expresamente como elementos asociados para la organización de la Europa Unida. Se suscitó esta cuestión en sesión plenaria y el Sr. MATE sindicalista francés pronunció un discurso inteligente y sentido llamando la atención del Congreso por las graves consecuencias que podría acarrear la exclusión del elemento obrero de las labores de ~~la~~ constitución de una Europa nueva. El orador también francés, Sr. SERRUYS manifestó el punto de vista de las clases que pudiéramos llamar conservadoras. Intervinieron otros oradores entre ellos el Sr. DRAPIER y RAMADIER y pudo llegarse a una fórmula de concordia que fué aceptada por el Congreso entre aplausos delirantes.

Al final de esta Sesión, Mr. CHURCHILL pronunció un nuevo discurso repitiendo sus ideas generales sobre la Europa del porvenir y felicitándose de que el Congreso hubiese podido llegar a resoluciones del

mas alto interés en razón de esa finalidad.

Finalmente se celebró la sesión solemne de clausura presidida también por el Sr. VAN ZEEELAND asistido en la presidencia del Sr. CHURCHILLY de los presidentes de las tres Comisiones.

La sesión fué muy solemne y lo más destacado de ella fué un discurso de alto valor político del Presidente Sr. VAN ZEEELAND que resumió las labores del Congreso en unos tonos de elevación que llegaron a emocionar a las delegaciones de todos los países.

Mayo, 1948

AL MARGEN DEL CONGRESO

La presencia vasca

Las dificultades de nuestra presencia oficial en la primera parte del Congreso de La Haya nos han servido, en definitiva, para que esa presencia haya sido más recalcada y más advertida entre las delegaciones de todos los países presentes. Esas mismas dificultades nos han servido también para conocer los efectos de la buena amistad iniciada y mantenida con franceses, belgas, italianos y especialmente holandeses. En las listas oficiales de delegaciones que se repartieron durante el Congreso no figuran los nombres de los representantes vascos ni siquiera incluidos en la delegación española que no comprende más que los del Sr. MADARIAGA, PRIETO, LOPEZ OLIVAN y MIRAU. Sin embargo, el propio Sr. MADARIAGA, los nombres de los tres delegados vascos para difundirlos en un discurso que pronunció por radio, para América. El Sr. MADARIAGA, que pronunció un discurso literario sin trascendencia en la sesión de clausura, fué el que más interés mostró en la última parte del Congreso porque nosotros colaborásemos en las tareas de Europa Unida, y porque los vascos estemos en contacto estrecho con él para esas tareas.

Impresiones sobre el Congreso

Resumiendo en pocas líneas la impresión nuestra sobre el Congreso en razón de nuestros ideales fundamentales, estimamos que la reunión de La Haya, sin dar plenamente satisfacción a esos ideales nuestros, ha marcado la potencia y la coincidencia de la doctrina social cristiana y de la federalistas. Es enorme la corriente de opinión suscitada en Europa por la coincidencia de esas dos doctrinas hasta el punto de que es lenguaje corriente -aunque no haya sido oficialmente recogido- el de hablar de la Europa futura no como una Federación de Estados sino como una federación de pueblos. Esta corriente de opinión progresiva en lo federalista y en lo sindical, cada día creciente, abre al

problema vasco soluciones que hace todavía muy poco tiempo eran difíciles de prever como formulas de resultado práctico. No solo del ambiente general del Congreso, sino de muchas conversaciones privadas, podemos deducir la existencia de ese ambiente hasta tal punto que ha habido delegación, francés, tan prestigioso como el Sr. Alexandre MARC, y de tanta influencia como él en los destinos federalistas europeos que ha llegado a decir que el problema vasco deberá ser resuelto por la unidad de las dos partes que actualmente la componen dentro del conjunto de una Europa federada.

Unión Europea de federalistas

Como queda dicho más arriba, fué el Sr. BRUGMANS, Presidente de esta organización quien nos invitó a que el movimiento federalista vasco se adhiriese a él. Después hemos tenido alguna dificultad para hacerlo pero era criterio de los dirigentes de esta Unión el de no admitir en ella organizaciones representativas de grupos exilados. Se han rechazado más de 50 peticiones de adhesión, pero esos mismos dirigentes querían encontrar una formula que hiciese posible nuestro ingreso sin modificar el criterio adoptado. Esta fórmula fué expuesta y oficiosamente aceptada en una conversación con el Sr. Alexandre MARC, rapporteur, de este tema. Este Sr. nos prometió privadamente el ingreso en esa Unión fundado en que si bien nuestro movimiento agrupa a personas en el destierro, no puede ser equiparado al de otros exilados ya que los Gobiernos oficiales de los pueblos que representan estos últimos siguen siendo reconocidos por la O.N.U., mientras que el Gobierno del general Franco ha sido repetidamente excluido de todas las organizaciones internacionales. Fundados en este criterio los miembros del U.E.F. eran de reunirse en La Haya en la mañana del día 11 para acordar nuestra admisión. En el momento en que redactamos este informe carecemos de información oficial sobre este asunto.

Movimiento VAN ZEELAND

El LENDAKARI tuvo una breve conversación con el Sr. VAN ZEELAND para solicitar de él su opinión sobre la posibilidad de que sea creado y admitido en la organización que el citado hombre de Estado belga inspira, un grupo vasco de orientación económica/europea. El Sr. VAN ZEELAND manifestó al LENDAKARI que no creía que hubiese ningún inconveniente en ello y que se haga la petición por escrito para que pueda ser estudiada por el Consejo directivo de esta Liga Internacional.

N. E. I.

El día 10, aprovechando la coincidencia en la Haya de casi todos los miembros del Consejo ejecutivo de esta Institución, nos reunimos a comer juntos y a tratar después de diversos temas. En esta reunión se

fijaron las orientaciones del discurso que había de pronunciar el Sr. BICHET como Presidente de los NOUVELLES EQUIPES INTERNATIONALES en la sesión de clausura del Congreso de Europa, discurso que manifestó las aspiraciones cristianas y federalistas de esta organización que ya viene, desde hace un año, realizando trabajos prácticos en este sentido. Se acordó también celebrar una nueva reunión del Consejo Ejecutivo el día 20 de junio, en Lieja, con ocasión del Congreso Nacional del Partido Social Cristiano de Bélgica al cual ha sido invitada una representación vasca.

Finalmente se cambiaron impresiones entre los reunidos para la celebración en París, el día 20 de Septiembre de una fiesta cristiana de la Paz con ocasión de la reunión en la Capital de Francia de la Asamblea de Naciones Unidas, en cuya fiesta intervendrán destacados oradores del pensamiento democrático cristiano.

Le premier nombre qui figure dans les télégrammes après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre de mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt.

Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

Voir au dos la signification des principales indications qui peuvent éventuellement, figurer en tête de l'adresse.

Indications de service

Timbre
à
date.

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par la voie télégraphique. (Loi du 29 nov. 1850, art. 6.)

ORIGINE	NUMÉRO	NOMBRE DE MOTS	DATE	HEURE	MENTIONS DE SERVICE

4023 SGRAVENHAGE 17355 20 4 1505 =

SERVICE DE VISA INSTRUIRA AUJOURD'HUI CONSULAT A PARIS

DE VOUS PROCURER LES VISA NECESSAIRES

= SASSEN ++

NOTA : Pour tous renseignements concernant ce télégramme prière de s'adresser au bureau distributeur.

AR = Remettre contre reçu.
 D = Urgent.
 FS = Faire suivre.
 JOUR = Ne remettre que le jour.
 NP = Remettre en mains propres.
 NIT = Remettre même-jour.
 (si bureau d'arrivée est ouvert)

Signification des principales indications qui peuvent éventuellement
 figurer en tête de l'adresse

OUVERT = Remettre ouvert.
 PC = Affranchir de réception.
 NP = Acquies payer 1 franc.
 TG = Télégramme collectionné.
 TELEPHONE = A téléphoner à l'arrivée.
 XPX = Expres payé 1 franc.

RA
 11
 16



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 TÉLÉGRAMME POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

PRESIDENT DAGDIRRE 11

AVENUE MARCEAU PARIS 16 =

LE PORT EST GRATUIT dans l'agglomération du bureau d'arrivée.
 Le facteur doit délivrer un récépissé à souche lorsqu'il est chargé de recevoir une lettre.

A DÉCHIRER



Congress of Europe

THE HAGUE MAY 1948



Congrès de l'Europe

LA HAYE MAI 1948



CONGRESS OF EUROPE

CONGRÈS DE L'EUROPE

organised by

organisé par

the Joint International
Committee of the Movements
for European Unity

le Comité International de
Coordination des Mouvements
pour l'Unité Européenne

Composed of representatives of
the following organisations:

Composé de représentants des
organisations suivantes:

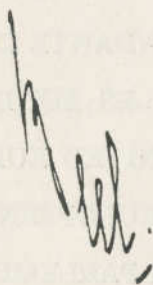
CONSEIL FRANÇAIS POUR L'EUROPE UNIE
LIGUE INDÉPENDANTE DE COOPÉRATION EUROPÉENNE
NOUVELLES ÉQUIPES INTERNATIONALES
UNITED EUROPE MOVEMENT
UNION EUROPÉENNE DES FÉDÉRALISTES
UNION PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

I deem it a very great privilege to be allowed on behalf of the Netherlands Government to welcome the Congress of Europe on Dutch soil. I am convinced that an important task lies before this Congress.

May it fully accomplish its aim and thereby make a substantial contribution towards the future shaping of Europe.

The Government sincerely hopes that this Congress will result in bringing about a better understanding between all the nations here represented — an understanding which is the necessary foundation for lasting worldpeace.

The Hague, April 28th 1948

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, connected loops and a final horizontal stroke with a small hook at the end.

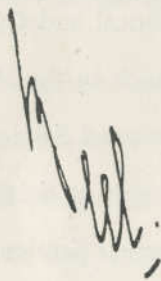
The Netherlands Prime Minister

C'est pour moi un grand honneur de souhaiter au Congrès de l'Europe la bienvenue sur le sol néerlandais au nom du Gouvernement des Pays-Bas.

Ce Congrès a, j'en suis convaincu, en face de lui une tâche essentielle. Puisse-t-il accomplir son objet et apporter ainsi une large contribution à l'organisation prochaine de l'Europe!

Le Gouvernement souhaite sincèrement que ce Congrès apporte une meilleure entente entre les nations, entente sur laquelle seule se fonde une paix durable dans le monde.

La Haye, le 28 avril 1948

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'W. van Tilburg', written in a cursive style.

Le Premier Ministre des Pays-Bas

CONGRESS OF EUROPE

★

PROGRAMME

Friday, May 7th

Hours

- 12.30 Lunch in the Hague (in Restaurants as listed).
- 14.15—17.30 Opening Plenary Session (Doors will be closed at 14.15 sharp, for the arrival of T.R.H. Princess Juliana and Prince Bernhard of the Netherlands).
- 18.30 Reception by the Netherlands Government at Wassenaar.
- 20.30 Dinner at Scheveningen Kurhaus.

Saturday, May 8th

- 10.00—12.30 Sessions of Committees — Consideration of Economic, Political and Cultural Reports.
- 13.00 Lunch in the Hague (in Restaurants as listed).
- 14.30—19.00 Resumed Sessions of Committees.
- 20.00 Dinner at Scheveningen Kurhaus.
- 21.30 Further Sessions of Committees (if required).

Sunday, May 9th

- 10.00—12.30 Plenary Session — Consideration of Resolution from Cultural Committee.
- 13.00 Lunch in the Hague (in Restaurants as listed).

CONGRÈS DE L'EUROPE

★

PROGRAMME

Vendredi 7 Mai

Heures

- 12.30 Déjeuner à La Haye (Restaurants indiqués).
- 14.15 à 17.30 Séance plénière d'ouverture (les portes seront fermées à 14.15 exactement, pour l'arrivée de LL. AA. RR. la Princesse Juliana et le Prince Bernhard).
- 18.30 Réception par le Gouvernement des Pays-Bas à Wassenaar.
- 20.30 Dîner au Kurhaus de Scheveningen.

Samedi 8 Mai

- 10.00 à 12.30 Séances des Commissions: examen des rapports économique, politique et culturel.
- 13.00 Déjeuner à La Haye (Restaurants indiqués).
- 14.30 à 19.00 Suite des Séances des Commissions.
- 20.00 Dîner au Kurhaus de Scheveningen.
- 21.30 Continuation des Séances des Commissions (si nécessaire).

Dimanche 9 Mai

- 10.00 à 12.30 Séance plénière: présentation des résolutions de la Commission culturelle.
- 13.00 Déjeuner à La Haye (Restaurants indiqués).

Hours

- 14.30 Special train leaves the Hague (Staats Spoor station) for Amsterdam.
- 16.00 Mass Meeting at Amsterdam (at the Dam).
- 17.45 Special train leaves Amsterdam (Central Station) for Scheveningen.
- 20.00 Congress Dinner at Scheveningen Kurhaus.
- 21.30 Session of Drafting Sub-Committees at the Kurhaus (if required).

Monday, May 10th

- 10.00—12.30 Plenary Session — Consideration of Resolution from Economic Committee.
- 13.00 Lunch at the Hague (in Restaurants as listed).
- 14.30—17.00 Plenary Session — Consideration of Resolution from Political Committee.
- 17.15—18.45 Closing Plenary Session.
- 20.00 Dinner at the Hague (in Restaurants as listed).

Note: Plenary Sessions will be held in the Ridderzaal in the Parliament Buildings at the Hague. The sessions of the Economic and Cultural Committees will be held in adjacent rooms in the Ridderzaal Building, and those of the Political Committee in the large hall at the Dierentuin (Botanical Gardens).

Heures

- 14.30 Départ du train spécial pour Amsterdam (de la gare Staats Spoor).
- 16.00 Grande Réunion publique à Amsterdam (sur le Dam).
- 17.45 Départ du train spécial pour Scheveningen (de la gare Centrale d'Amsterdam).
- 20.00 Dîner du Congrès au Kurhaus de Scheveningen.
- 21.30 Séances des Comités de rédaction au Kurhaus (si nécessaire).

Lundi 10 Mai

- 10.00 à 12.30 Séance plénière: présentation des résolutions de la Commission Economique.
- 13.00 Déjeuner à la Haye (Restaurants indiqués).
- 14.30 à 17.00 Séance plénière: présentation des résolutions de la Commission politique.
- 17.15 à 18.45 Séance plénière de clôture.
- 20.00 Dîner à La Haye (Restaurants indiqués).

Les Séances plénières ont lieu dans la Ridderzaal, Palais du Parlement. Les Séances des Commissions Economique et Culturelle ont lieu dans les Salles voisines de la Ridderzaal. Les Séances de la Commission politique ont lieu dans la grande Salle du Dierentuin au Jardin Botanique.

**Netherlands Organising
Committee**

Chairman

Mr. P. A. Kerstens
Senator-Former Minister

Vice-chairman

Mr. C. Viskil

Secretary

Mr. P. van Stam

Treasurer

Mr. J. C. Kaars Sijpesteyn

**Comité d'Organisation
Néerlandais**

Président

P. A. Kerstens
Sénateur, Ancien Ministre

Vice-Président

C. Viskil

Secrétaire

P. van Stam

Trésorier

J. C. Kaars Sijpesteyn

General Office of the Congress

Secretary

Miss C. Haremaker

Adjunct Secretaries

Mr. H. W. Pirang
Mr. W. B. Vreugdenhil

Bureau du Congrès

Secrétaire

Mlle C. Haremaker

Secrétaires adjoints

H. W. Pirang
W. B. Vreugdenhil

Press and Publicity

Mr. J. C. van Broekhuizen

Presse et Information

J. C. van Broekhuizen

Ladies' Committee

Miss A. C. Schippers
Mrs. H. G. van Anrooy-de Kem-
penaer
Mrs. E. Cijfer-Bunge
Countess C. van Limburg Stirum-
Gütermann
Mrs. A. C. Meyer-Landmann
Miss H. M. Scheffer

Comité des Dames

Mlle A. C. Schippers
Mme H. G. van Anrooy-de Kem-
penaer
Mme E. Cijfer-Bunge
La Comtesse C. van Limburg
Stirum-Gütermann
Mme A. C. Meyer-Landmann
Mlle H. M. Scheffer

Mrs. J. F. Verhey-Neumeyer
 Mrs. P. H. de Weerd-de Jong
 Mrs. E. den Boer-Hondius van
 Gessel
 Mrs. E. van den Bosch-de Jong
 Miss J. J. Th. ten Broecke Hoekstra

 Mrs. N. C. Bouma-van Strieland
 Miss J. J. Feths
 Mrs. G. F. van Gelder-Droste
 Mrs. J. W. van Iterson-Rotgans
 Miss M. M. Jordaan
 Mrs. B. J. A. de Kanter-van Het-
 tinga Tromp
 Miss M. A. Koning
 Mrs. L. C. Kooper-de Groof
 Mrs. J. Lensvelt-Key
 Mrs. E. C. Mooy-van Nes
 Miss J. J. L. Ort
 Mrs. E. S. B. van de Roemer-
 Varekamp
 Mrs. M. Schmitz-du Moulin
 Mrs. E. Ch. Timmermans-van
 Kappen
 Mrs. G. Venema-Duijster
 Mrs. F. J. Visser-Havik
 Miss G. A. M. Wintermans

Congress Secretariat

4 Korte Vijverberg, The Hague
tel. 110374

This address may be used as
post-address

Cables: Coneurope The Hague

During the Congress the Secretariat will be in the building of the „Ridderzaal”.

The Congress will be held in the buildings of the „Ridderzaal” (see plan).

Mme J. F. Verhey-Neumeyer
 Mme P. H. de Weerd-de Jong
 Mme E. den Boer-Hondius van
 Gessel
 Mme E. van den Bosch-de Jong
 Mlle J. J. Th. ten Broecke
 Hoekstra

 Mme N. C. Bouma-van Strieland
 Mlle J. J. Feths
 Mme G. F. van Gelder-Droste
 Mme J. W. van Iterson-Rotgans
 Mlle M. M. Jordaan
 Mme B. J. A. de Kanter-van
 Hettinga Tromp
 Mlle M. A. Koning
 Mme L. C. Kooper-de Groof
 Mme J. Lensvelt-Key
 Mme E. C. Mooy-van Nes
 Mlle J. J. L. Ort
 Mme E. S. B. van de Roemer-
 Varekamp
 Mme M. Schmitz-du Moulin
 Mme E. Ch. Timmermans-van
 Kappen
 Mme G. Venema-Duijster
 Mme F. J. Visser-Havik
 Mlle G. A. M. Wintermans

Bureau du Congrès

Korte Vijverberg 4, La Haye
tél. 110374

Cette adresse peut servir aux
congressistes d'adresse de cor-
respondance

Adresse Tél. Coneurope La Haye

Pendant le Congrès le Bureau du Congrès sera installé dans les bâtiments de la „Ridderzaal”.

Le Congrès aura lieu à la „Ridderzaal” et dans les salles annexes (voir plan du centre de la ville).

Meals

Lunches and dinners will be provided by the Congress, at the restaurants specified hereunder. All drinks, other meals etc., are at the expense of delegates themselves.

Lunches will be served at the following restaurants:

- A „de Witte” (Nieuwe of Litteraire Societeit), Plein 24.
- B „Central”, Lange Poten 6.
- C „Pomona”, Molenstraat 53.
- D „den Hout”, Bezuidenhout 11—13.

On May 7, 8 and 9 dinners will only be served at the **Kurhaus** in Scheveningen, and on Monday, May 10 at the following adresses:

- A „de Witte”, (Nieuwe of Litteraire Societeit), Plein 24.
- B „Central”, Lange Poten 6.
- C „Pomona”, Molenstraat 53.
- D „den Hout”, Bezuidenhout 11—13.
- E „Lensvelt Nicola”, Tournooiveld 1.

Congress Restaurants will fly the Congress colours

Lost property First aid,

There will be a lost-property-office and a first-aid-station in the congress-building.

Trips

The Ladies' Committee offers persons accompanying members their help and advice concerning trips in The Hague and its surroundings.

Repas

Les déjeuners et les diners seront offerts, tandis que toutes les autres consommations (apéritifs, boissons aux repas, etc.) seront aux frais des délégués.

Les déjeuners pourront être pris dans les restaurants suivants:

Les diners seront servis le 7, 8 et 9 mai au **Kurhaus** à Scheveningen, le lundi 10 mai aux adresses suivantes:

Les restaurants seront pavés au drapeau du Congrès

Objets perdus Secours d'urgence

Un bureau sera installé pour les objets perdus ainsi qu'un poste médical pour les premiers soins.

Excursions

Le Comité des Dames sera à la disposition des personnes accompagnant les congressistes pour les aider à organiser des promenades dans la Haye ou ses environs.

Massmeeting.

On Sunday, 9th May, a mass-meeting will be held on the Dam in front of the Royal Palace in Amsterdam at which several important Congress members and the Mayor of Amsterdam will speak. These speeches will be broadcast. Mr. Kerstens will be chairman. Seats will be reserved for delegates. There will be a special train to take members from The Hague to Amsterdam.

Grande Réunion publique

Le Dimanche 9 mai, une manifestation publique aura lieu au Dam devant le Palais Royal à Amsterdam. Quelques personnalités du Congrès et le bourgmestre d'Amsterdam prononceront des allocutions, qui seront radiodiffusées. La manifestation sera présidée par M. Kerstens. Les délégués auront des sièges réservés. Ils se rendront à Amsterdam par train spécial.

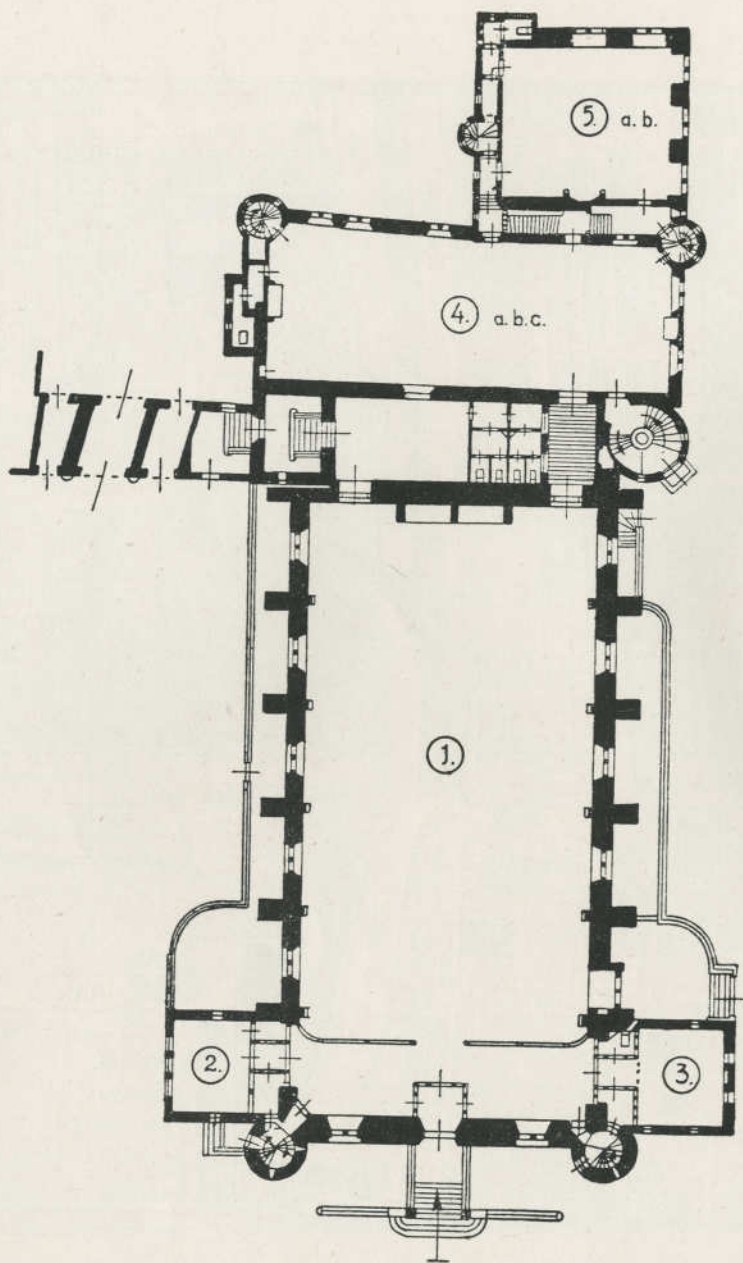
Reception by the Government

On Friday, 7th May at 6.30 p.m. the Netherlands Government will hold an official reception at the Oud-Wassenaar-Castle, to which all delegates and persons accompanying them are invited. Only delegates with cards will be admitted. Informal dress.

Réception par le Gouvernement

Une réception officielle par le Gouvernement néerlandais aura lieu pour les délégués et les personnes qui les accompagnent au Château Oud-Wassenaar le vendredi 9 mai à 18.30 heures. L'entrée sera accordée sur présentation de la carte d'identité. (tenue de ville).





**Plan of the „Ridderzaal”
and surrounding halls**

1. Knights' Hall, plenary sessions.
2. 3. Rooms for Congress Directors.
- 4a. Basement:
 - Refreshment Room.
 - Inquiry-office.
 - Money-exchange.
 - Office of The Hague Tourist-Development Association.
 - K.L.M., Royal Dutch Airlines, booking-office.
 - Post and Telegraph office.
- b. First floor: „Rolzaal”. Here the sessions of the economic committee will be held.
- c. Second floor: „Weeskamer”. Sessions of the cultural committee.
- 5a. First floor: „de Lairessezaal”, Secretaries' office.
- b. Second floor: „Hoogerbeetskamer”, Typewritingroom.

**Plan de la „Ridderzaal” et les
salles annexes**

1. Salle des Chevaliers, séances plénières.
- 2, 3. Chambres de la Direction du Congrès.
- 4a. Sous-sol:
 - Buffet.
 - Bureau de renseignements.
 - Bureau de change.
 - Syndicat d'Initiative.
- K.L.M. (Lignes Aériennes Royales Néerlandaises) bureau des passages.
- Bureau de Poste.
- b. 1e étage: „Rolzaal”, salle destinée aux séances économiques.
- c. 2nd étage: „Weeskamer”, pour les séances culturelles.
- 5a. 1er étage: „de Lairessezaal”, Secrétariat.
- b. 2nd étage: „Hoogerbeetskamer”, Service de dactylographie.

General Information

Delegates' badge

Delegates will receive a badge with their name. They are requested to wear this conspicuously.

★

The Organising Committee can be identified by a blue rosette in their buttonhole.

The Ladies' Committee will wear a white brassard with inscription „Congress of Europe”.

Helpers can be identified by a red-white-blue brassard with similar inscription.

Basement of „Ridderzaal”- building

In the basement there will be:

- a. The Inquiry Office.
- b. Money-exchange.
- c. An Office of The Hague Tourist Association.
- d. K.L.M., Royal Dutch Airlines, booking-office.
- e. A Post- and Telegraph Office. Here delegates will also find telephones at their disposal. Calls will be put through in order of priority to meet every urgent demand.
- f. Refreshment Room.

Renseignements Généraux

Insignes

Les délégués recevront un insigne d'identité portant leur nom.

Ils sont priés de le porter de façon bien visible.

★

Les membres du Comité d'Organisation seront reconnaissables par une rosette bleue portée à la boutonnière.

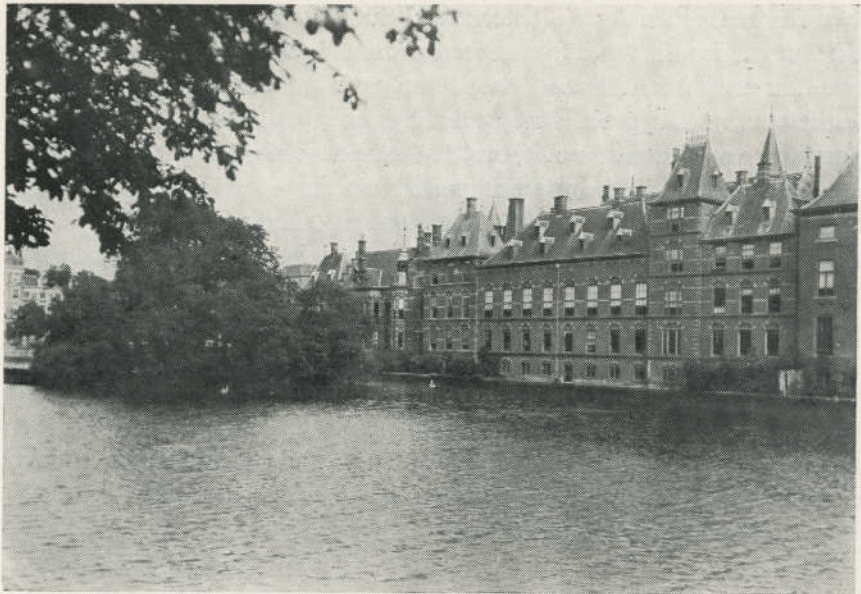
Les membres du Comité des Dames porteront un brassard blanc avec l'inscription: „Congress of Europe”.

Le personnel du Congrès sera reconnaissable par un brassard rouge-blanc-bleu portant la même inscription.

Sous-sol du bâtiment de la „Ridderzaal”

Au Sous-sol seront installés:

- a. Le bureau de renseignements du Congrès.
- b. Un bureau de change.
- c. Syndicat d'Initiative.
- d. K.L.M. (Lignes Aériennes Royales Néerlandaises) bureau de passage.
- e. Un bureau des Postes et des Télégraphes où des appareils téléphoniques seront à la disposition des délégués. Les communications demandées par les congressistes auront la priorité.
- f. Buffet.



The Hague

In 1247 „Die Haghe” was a quiet spot in Count William of Holland’s hunting estates in the dunes. There, beside a little lake he built a castle. This was the beginning of the history of The Hague.

William held a splendid court and succeeding Counts did the same and enlarged the estate. The „Ridderzaal”, the „Gevangenpoort” (prison), the earliest buildings of the „Buitenhof” (Outer Court) and the „Binnenhof” (Inner Court) were built. During Count Albrecht’s reign, the lake was enlarged to its present dimensions („Hofvijver”) to serve for fishing and boating, and the foundations of St. Jacob’s Church were laid (1359). Opposite the lake many knights built their homes and developed a stately quarter. By 1504 The Hague had grown into a fairly large village, important enough for a „Raadhuis” (Town Hall) to be built on the site of the present Groenmarkt.

In the Golden Age (17th century) the Dutch Republic again chose The Hague for the seat of its government, and especially when Frederik Hendrik was „Stadhouder” large estates were built by himself, the regents and other prominent persons. The „Mauritshuis”, built from plans by the famous architect van Campen who designed the Royal Palace in Amsterdam, is of this period.

During the reign of the “Stadhouder”-King William III The Hague had a magnificent revival. Buildings in the old French style are of this date.

During the last 80 years the town has developed and extended rapidly. With few interruptions until the present day The Hague has always preserved the status of Court-Capital. Its lovely surroundings enhance its principal characteristic, which is a combination of dignity and natural beauty. It is now a town with half a million inhabitants, a centre of diplomatic affairs and of international life, the seat of the International Court of Justice.

La Haye

L'histoire de la Haye commence pratiquement en 1247, année où le comte Guillaume II fit construire un palais près d'un petit lac dans un lieu dit „die Haghe” au milieu des dunes, qui servait de terrain de chasse aux comtes de Hollande.

La vie de cour prenait essor sous le règne de Guillaume II. Les successeurs de celui-ci agrandirent le domaine et de nouveaux édifices furent érigés comme la „Ridderzaal” (Salle des Chevaliers), la „Gevangenpoort” (Prison, devenue musée), les plus anciens bâtiments du „Binnenhof” (Cour Intérieure) et du „Buitenhof” (Cour Extérieure). Au cours du règne du Comte Albrecht de Bavière, lorsque la vie de cour atteignit son apogée, le petit lac fut transformé en vivier (“Hofvijver”). En 1359 on commença la construction de la grande Église (St. Jacques) et en 1504 celle de l'Hôtel de Ville. De l'autre côté du vivier se forma un joli quartier où les chevaliers avaient bâti leurs maisons. À cette époque la Haye était devenue un gros village.

Au Siècle d'Or (XVII^eme), la jeune République, qui venait de

conquérir son indépendance, choisit la Haye comme siège du gouvernement. Durant le stadhoudérat du prince Frédéric Henri († 1648) de vastes propriétés furent bâties par lui-même, les régents et d'autres personnes de marque. Le „Mauritshuis", qui fut construit ainsi que le Palais Royal à Amsterdam d'après les projets du célèbre architecte Jacques van Campen, date de cette époque.

Après l'avènement au pouvoir du prince Guillaume III (1672), qui devait devenir plus tard roi d'Angleterre, la Haye connut une période de grande prospérité dont certains hôtels édifiés en style français reflètent encore aujourd'hui la splendeur.

Au cours des quatre-vingts dernières années, la ville prit rapidement de l'extension. A quelques interruptions près, la Haye, jusqu'à nos jours est restée Résidence royale. Située en pleine nature elle allie depuis son origine la beauté de la campagne à la dignité d'une résidence. La ville témoigne d'une grande activité diplomatique et d'une vie internationale intense, elle est le siège de la Cour Internationale de Justice.

The Knights' Hall

The „Ridderzaal" (Knights' Hall) was built in 1280 by Floris V, son of Count William II, for festivities and solemn assemblies. In the history of the Castle the Hall plays an important role and has been used for many and diverse purposes.

Sometimes grand celebrations took place in the Hall, as for instance in 1432 and in 1456 when a feast was given for the Knights of the Golden Fleece. In 1586 the States of Holland offered the Earl of Leicester a banquet in the Hall.

As the successive Counts began to use the Castle less frequently, it gradually deteriorated into a kind of public Hall leading to the buildings by the lake. In these the States of Holland held their sessions. Passing through the Hall one also entered the old Castle, where since 1511 the „Court of Holland" (Law Court) used to assemble. Later shopkeepers appeared in the Hall, and it degenerated into a kind of sale-room.

After a period of continuous decay, in 1860 the Hall was rebuilt leaving no trace of its former character and it became a storehouse.

Since 1895 the original forms of Castle and Hall have been retraced and the whole complex restored. Minor buildings to the sides of the Hall have been removed, the outer walls rebuilt to their original height, the cast iron roofing replaced by oak in keeping with the old drawings, and the original large chimney and the old tiled floor have been restored. The windows have been fitted with stained glass, the rose-window with the arms of the Counts, others with those of the old towns.

Thus rebuilt in 1904 in its original style, for the first time the Hall was used for the opening of Parliament and H.M. the Queen here made her speech from the throne. This ceremony has taken place every year in the Knights' Hall with the exception of the war-years of 1940—1945. This historic place is now often used for the purpose of congresses and official receptions.

La Salle des Chevaliers

En 1280 la „Ridderzaal” (Salle des Chevaliers) fut ajoutée par Florent V au Palais des Comtes que Guillaume II, avait fait construire. Cette salle forme avec le château la plus ancienne partie de la Haye. Construite comme grande salle de fêtes et de réception elle servit à des fins diverses suivant l'utilisation du Palais.

Quelques fois, de grandes fêtes solennelles y avaient lieu comme celles des Chevaliers de la Toison d'Or en 1432 et en 1456. En 1586 les États de Hollande offrirent un banquet au Comte de Leicester dans la grande salle.

Lorsque les séjours des Comtes à la Haye se firent de plus en plus rares, elle devint un passage public, qu'on pouvait traverser pour se rendre aux assemblées des États de Hollande, établis dans le „Vijverkwartier” (quartier donnant sur l'étang), et au vieux château où la Cour de Hollande eut ses assises à partir de 1511. À cette époque, des merciers vinrent s'installer dans la salle, faisant de celle-ci une sorte de marché.

Le bâtiment se délabrant de plus en plus on résolut de le re-

construire en 1860. Cette reconstruction changea totalement le caractère original. La salle devint enfin un entrepôt. Mais après 1895 l'on se mit à la recherche des formes primitives de l'ancien château ainsi que de la salle et une restauration du groupe de bâtiments fut entreprise. Quant à la Salle, on éleva les murs extérieurs à leur ancienne hauteur, la fonte de la toiture fut remplacée par du chêne d'après les anciens dessins et on réinstalla la vieille cheminée ainsi que le vieux dallage. La rosace et les croisées furent munies de vitraux représentant pour la première les armoiries des comtes, et pour les dernières celles des anciennes villes.

C'est en 1904 que la Salle, reconstruite dans sa forme primitive, servit pour la première fois à l'ouverture des États-Généraux où S. M. la Reine prononça le discours du Trône. Depuis ce jour cette solennité y a lieu chaque année (à l'exception des années de guerre 1940—1945). Aujourd'hui cette salle historique sert de nouveau à des réceptions officielles et à des congrès.

Motorists

Motorists can obtain all necessary information with regard to packing, petrol, etc. from the Inquiry Office.

The following garages will give preference to delegates:

1. Torengarage Torenstraat
2. Gordijn Jan van Hoornstraat 39-41-43
3. Brouwer Anthonie Duyckstraat 36

Automobilistes

Les automobilistes pourront s'adresser au bureau de renseignements pour toute information relative à la circulation, au stationnement, à l'essence, etc.

Les délégués auront des facilités aux garages suivants:

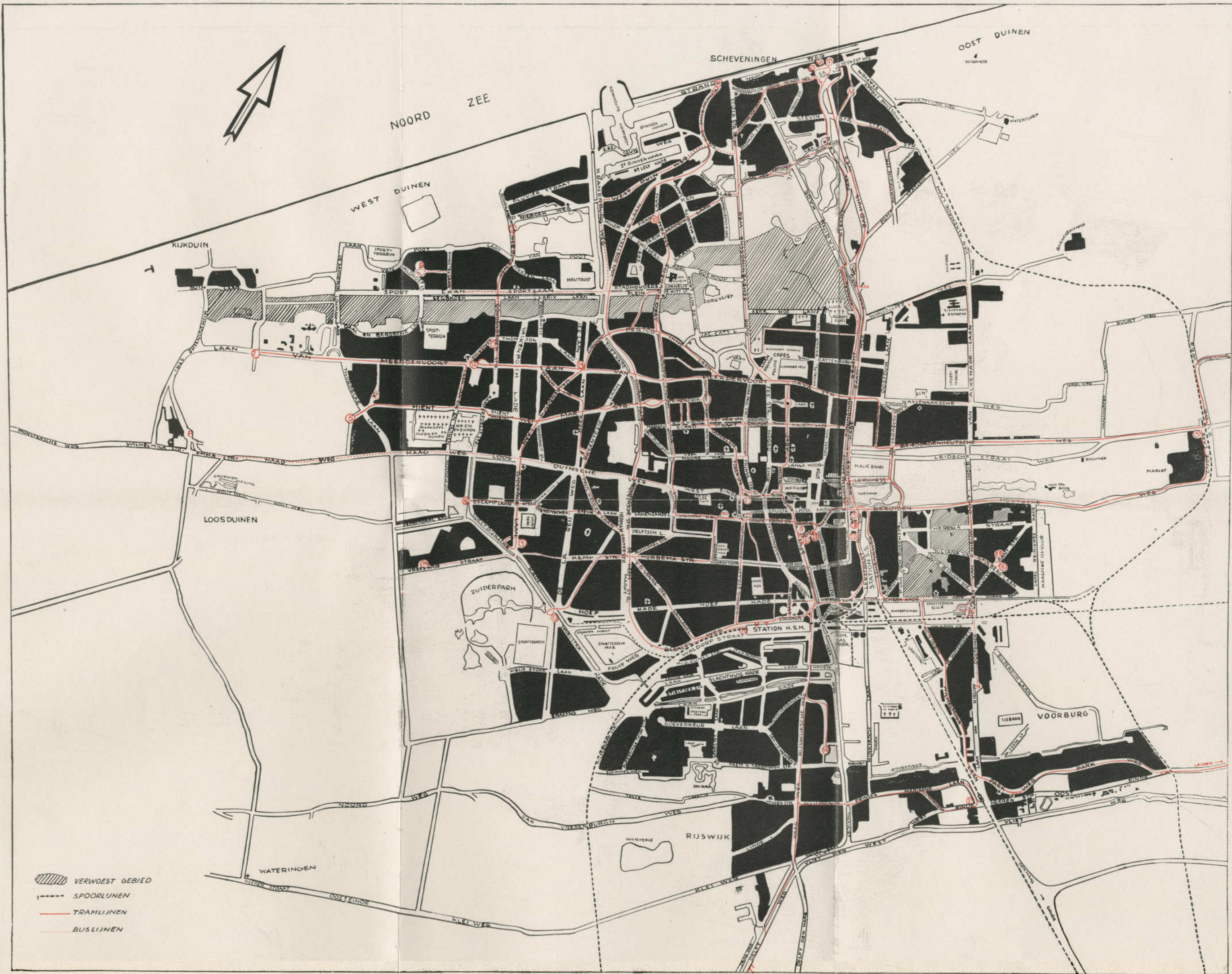
Hotel Accomodation

Towncentre

Hotel des Indes, Lange Voorhout 24, tel. 115660
 „ du Passage, Passage 31, tel. 111848

Liste des hôtels où les délégués seront logés

Centre de la ville



Cliché welwillend afgestaan door N.V. A. W. Segboer's Uitgevers Mij, Haagsche Kiosk-Onderneming.

- Hotel Centraal, Lange Poten 6, tel. 116090
 „ de Bock & Harrison, Spuistraat, 16 tel. 116280
 „ Corona, Buitenhof 41—42, tel. 117375
 „ Terminus, Stationsweg 80, tel. 115613
 „ Pomona, Molenstraat 53, tel. 116067
 „ de Zalm, Molenstraat 49, tel. 112835
 „ van Zeben, Molenstraat 26, tel. 113862

Scheveningen

- Hotel Kurhaus, Gevers Deynootplein 30, tel. 553666
 „ Palace, Gevers Deynootweg 134, tel. 552362
 „ Savoy, Zeekant 50, tel. 554834
 „ Rauch, Keizerstraat 2, tel. 553702
 „ Alba, Gevers Deynootplein, tel. 552656
 „ Bali, Badhuisweg 1, tel. 551015
 „ Dolfijn, Zeekant 103, tel. 550730
 „ Hage, Seinpostduin, tel. 551850
 „ Monty, Gevers Deynootweg 23, tel. 554584
 „ Witte Brug, Badhuisweg 251, tel. 552395

Wassenaar

- Hotel Kasteel Oud-Wassenaar, Park Oud-Wassenaar 1,
 tel. 9045 (K 1751)

Noordwijk

- Hotel Palace, N.-Boulevard 3, tel. 2345 (K 1719)
 „ Rembrandt, Beethovenweg 2, tel. 2244 (K 1719)

Other delegates will be accommodated by Dutch families.

Une partie des congressistes sera logée dans des familles hollandaises.

The Netherlands Organising Committee requests delegates not to be too exacting with regard to the accommodation it has been possible to provide for them. The Hague has not yet altogether recovered from war damage and it might prove impossible to meet everybody's particular requirements.

Les Organisateur du Congrès font appel à l'indulgence des délégués au sujet du logement. Les suites de la guerre se faisant encore sentir, il sera très difficile de satisfaire à toutes les préférences des congressistes.

Communication from town-centre to Scheveningen by trams. 8 and 9, the „blue“-tram and bus K.

Le centre de la ville et Scheveningen sont desservis par les lignes de tramways 8 et 9, le tram „bleu“ et l'autobus K.

Hints

Art Galleries

„Mauritshuis“, 29 Plein, picture gallery of old Dutch painters.

Municipal Museum, 41 Stadhouderslaan, trams 10, 14, 1, 7, bus G.

Peace Palace, trams 8, 7, 1, bus K, G.

„Grote Kerk“, St. Jacobschurch, (1360) Riviervismarkt.

Stations

H(ollandse) S(poor), trains to Amsterdam, Rotterdam.
(Trams to station nos. 8, 9, 10, 11, 12, busses B, K, N, T).

S(taats) S(poor), trains to Utrecht.
(Trams to station nos. 1, 3, 4, 5, 6, 12, 13, the „blue“ tram, bus T).

Banks

Incassobank, Korte Vijverberg 4
Nederlandse Handelmaatschappij, Kneuterdijk 1
Rotterdamse Bankvereniging, Kneuterdijk 8
Twentse Bank, Tournooiveld 5

General Post Office

Prinsestraat 2

Renseignements divers

Musées

„Mauritshuis“, 29 Plein, musée de peintures hollandaises anciennes.

Musée municipal, Stadhouderslaan 41, tramways 10, 14, 1, 7, autobus G.

Palais de la Paix, tramways 8, 7, 1, autobus G, K.

„Grote Kerk“ (Église St. Jacques), (1360) Riviervismarkt.

Gares

H(ollandse) S(poor), trains pour Amsterdam et Rotterdam etc., desservie par les tramways 8, 9, 10, 11, 12, autobus B, K, N, T.

S(taats) S(poor), trains pour Utrecht, desservie par les tramways 1, 3, 4, 5, 6, 12, 13, le tram „bleu“, autobus T.

Banques

Bureau Central des Postes

Prinsestraat 2

**Tourist Development
Association**

Syndicat d'Initiative

Parkstraat 38, tel. 180980

K.L.M., Royal Dutch Airlines

**K.L.M. (Lignes Aériennes
Royales Néerlandaises))**

Booking office, Hofweg 9, tel.
180852.

Bureau de passage, Hofweg 9,
tel. 180852.

Travel agencies

Agences de Voyages

Lissone—Lindeman, Groenmarkt 22, tel. 117323

Wm. Muller & Co., Plaats 33, tel. 117323

Wagons Lits Cook, Hoogstraat 17, tel. 115775

Embassies, legations

Ambassades, legations

Belgium	Andr. Bickerweg, 1c tel. 392390	Belgique
France	Lange Vijverberg 15, tel. 114655	France
Great-Britain	Laan 19, tel. 182660	Grande-Bretagne
Austria	Koninginnegracht 31, tel. 182074	Autriche
Denmark	Sophialaan 13, tel. 182258	Danemark
Greece	Alexanderstraat 17, tel. 114058	Grèce
Italy	Zeestraat 65 f, tel. 112013	Italie
Luxembourg	Oostduinlaan 16, tel. 110214	Luxembourg
Norway	Andr. Bickerweg 4, tel. 330294	Norvège
Portugal	Tolweg 1, tel. 321226	Portugal
Sweden	Jan van Nassastraat 26, tel. 774420	Suède
Switzerland	Lange Vijverberg 20, tel. 117458	Suisse

For other embassies, legations, etc.
apply at the inquiry-office.

Pour les autres représentations
diplomatiques, adressez-vous au
bureau de renseignements.

REGLEMENT

8

Interventions

- 1/ Le Président de chaque séance est juge du temps à attribuer à chaque orateur. La longueur des interventions ne doit pas dépasser, sauf si le Président en décide autrement, les limites suivantes:

Premier discours	15 minutes
Discours final	10 "
Autres interventions	5 "

2. Les rapporteurs qualifiés ouvrent les débats dans chaque Commission et présentent les résolutions relatives aux principaux points traités dans les rapports.
3. Les délégués, pour signaler leur intention de prendre la parole, sont priés de remplir le formulaire remis, et de le faire parvenir la veille, avant 20 heures, au bureau du Congrès, au Kurhaus de Scheveningen.

Interprétation

4. Les délégués sont priés de parler, pour autant qu'il le peuvent, en anglais ou en français. Des interprètes sont prévus pour traduire de l'une de ces langues dans l'autre; les délégués désireux de s'exprimer en d'autres langues sont priés de fournir des traductions écrites, qui seront distribuées.
5. Le Président consulte les délégués s'il le juge utile, pour déterminer si l'interprétation doit être donnée. Le temps étant très limité et de nombreux orateurs souhaitant prendre part aux débats, il est recommandé aux délégués de se dispenser le plus souvent possible de recourir aux interprètes.

V O T E

6. Les votes, lorsqu'ils sont nécessaires, sont acquis à main levée.

Amendements

7. Les délégués désireux de proposer aux Commissions des amendements aux résolutions, doivent en fournir le texte par écrit en anglais ou en français. Le Président peut, selon le cas, mettre l'amendement aux voix sans discussion, ou grouper plusieurs amendements pour un débat d'ensemble.
8. Tout amendement ainsi proposé doit être remis aux secrétaires de chaque Commission (Politique, Economique ou Culturelle) et peut être déposé, avant 20 heures, vendredi soir au Bureau du Congrès au Kurhaus de Scheveningen (où les délégués dînent chaque soir). Les amendements de dernière heure peuvent être remis aux Secrétaires au cours des séances des Commissions.
9. Tous les amendements doivent être présentés au cours des débats des Commissions. Aux séances plénières, seules sont prises en considération les résolutions adoptées en Commission.

Divers

10. Toutes les autres dispositions relatives à la conduite des débats sont prises par le président de chaque séance et ses décisions sont sans appel.

LA QUESTION PREALABLE.

Dans la vie publique, il s'agit de trouver la question préalable, celle qui prime tout, et sans laquelle aucune autre ne saurait même être posée correctement.

Dans l'antiquité, Caton l'avait découverte, lorsqu'il terminait chaque discours par ces paroles comminatoires: "Oui, mais.... il faut détruire Carthage". Même chose..., lorsque les Polonais, après les partages, cherchent avant tout, la liberté de leur patrie - ou que le Parti Socialiste hollandais, il y a un demi-siècle, concentre tous les efforts sur la lutte pour le suffrage universel. Et récemment encore, pendant l'occupation, les militants les plus dissemblables se sont rassemblés dans le front anti-naziste.

Toujours: la question préalable.

Or, nous pensons qu'aujourd'hui, en cette Europe de 1948, la question préalable, c'est celle de l'unité européenne. Voilà ce qui nous rassemble ici, rien de moins, rien de plus.

Pourquoi l'estimons-nous ainsi?

D'abord, parce que les problèmes économiques - eux-mêmes préalables - ne peuvent plus être résolus dans les cadres nationaux. On aura beau se battre sur tel projet national de politique fiscale, sur une nationalisation de plus ou de moins, sur tel ou tel degré de dirigisme national - tout cela ne va pas au fond du problème.

Le vrai problème, c'est de créer l'organisation supranationale de l'Europe, seule capable de nous offrir un vaste marché intérieur, base d'une prospérité solide. Rééquipement technique, mise en commun de nos ressources, division de travail entre les peuples: tout cela est illusoire, tant que subsiste le compartimentage national. Résolvons donc d'abord la question préalable, qui est de fédérer l'Europe.

Ensuite, dans un monde qui semble s'acheminer vers un conflit, les peuples européens risquent d'être les premières victimes. Démembrés et impuissants, ils subissent passivement les vicissitudes de la politique internationale. L'angoisse les saisit quand ils pensent à leur propre faiblesse et aux énergies concentrées des autres.

Ils savent, en plus, que les nations du bloc oriental se sentent trahis par notre incohérence. Et ils savent enfin que pour les problèmes du siècle, il faudra des solutions mondiales que l'Europe divisée n'est pas en état de promouvoir. Ils comprennent partant que, pour rendre espoir aux peuples de l'Est, pour assumer enfin nos responsabilités mondiales, il faut avant tout et préalablement créer la force réelle et pacificatrice d'une Europe fédérée.

Mais nous avons encore, pour la vouloir, des raisons morales. Le mot magique d'"Europe" indique, non seulement une région du globe, mais aussi un mode de vie, individuelle et commune. Jamais l'Européen n'a accepté durablement la suprématie d'un groupe dominateur. Jamais il n'acceptera d'autorités, si elles ne garantissent des droits de l'homme. L'Europe, c'est un sens de la liberté, dont l'immense majorité des hommes qui ont vécu sous le soleil n'a jamais soupçonné ni les drames ni les douceurs. L'Europe, c'est Mozart d'un côté, c'est Charles Peguy de l'autre et c'est Shakespeare qui les résume. L'Europe, c'est la civilisation des non-conformistes, c'est la terre des hommes continuellement en lutte avec eux-mêmes, c'est le lieu où aucune certitude n'est acceptée comme vérité si elle n'est continuellement redécouverte. D'autres continents se vantent de leur "efficacité", mais c'est le climat européen seul qui rend la vie dangereuse, aventureuse, magnifique et tragique... et par là digne d'être vécue.

Partout, le drapeau de l'Europe sera celui de la liberté.

Or, cette conception est en péril, non seulement parce que menacée du dehors, mais surtout parce que minée par le manque de foi des Européens eux-mêmes. Ont-ils perdu leur goût de la rébellion? Je me refuse à le croire. Mais une immense lassitude s'empare d'eux et ils se trouvent là, sans perspective, étouffant à l'intérieur de nos pays cloisonnés où cela sent le moisi. Et jamais ils ne verront d'issue, tant qu'on n'aura pas fait sauter les frontières, tant qu'on n'aura pas donné de réponse à la question préalable... qui est de fédérer l'Europe.

Par-dessus les rivalités partisans et les illusions d'un autre siècle: unissons donc l'Europe. Voilà notre point de départ.

Mais nous l'avons déjà dépassé.

Les gouvernements se sont mis en branle et si, il y a un an, on nous qualifiait d'"utopistes", aujourd'hui on nous demande ce que nous voulons de plus que cette collaboration gouvernementale.

Ce que nous voulons de plus? Au-delà des traités, toujours révocables, au-delà des conciliabules toujours susceptibles de s'enliser, nous voulons que soient créées des institutions européennes fédérales, ayant force d'autorité, et capables de cristalliser une société nouvelle des peuples.

Car, disons-le devant un monde qui a raison d'être sceptique; nous ne nous intéressons absolument, mais absolument pas à des constructions diplomatiques dans le genre de l'ancienne SdN ou d'une ONU européenne, paralysée par des droits de veto.

Rien ne sert d'élaborer des comités intergouvernementaux, où des fonctionnaires ministériels, continueraient à représenter leurs "raisons d'état". Jamais un rassemblement des États souverains ne nous sauvera du nationalisme - - de ce nationalisme à la fois pitoyable et redoutable, qui (selon le congrès des catholiques allemands en 1923) constitue "la plus grande hérésie de notre époque".

Coopération des Seize, Pacte de Bruxelles - nous y applaudissons.

Mais nous ajoutons que rien n'aura été fait, tant que le dogme de la sacro-sainte souveraineté nationale n'aura pas été renversé et tant que les peuples n'auront pas "bousculé leurs gouvernements", selon une expression de M. Spaak.

Je vais plus loin.

Le Fédéralisme européen n'est pas uniquement d'ordre politique. Il est en même temps fonctionnel. Si nous préconisons l'intégration de l'Europe, ce n'est pas uniquement au "gouvernement des hommes" que nous pensons. C'est autant à l'"organisation des choses", pour reprendre une vieille formule de Saint Simon. Et pour cette "organisation des choses", rien n'est plus urgent que la création d'organismes spécialisés, à la fois autonomes et reliés.

Non, nous ne croyons pas à la réalité de la Fédération européenne, si elle ne prend corps dans une série d'organismes comme pourront l'être: un état major européen, une société des chemins de fer d'Europe, une régie autonome du charbon européen, une Centrale pour l'exploitation rationnelle de l'électricité. Ou bien - pour reprendre une idée qui est particulièrement chère à quelques-uns d'entre nous - un Clearing européen de la main-d'oeuvre et des salaires, qui assurerait le minimum vital des travailleurs, abolirait le dumping social entre nations, et mettrait fin à la situation absurde où dans un pays règne le chômage, alors que d'autres manquent de bras.

Je vais au bout de ma pensée. L'organisation fonctionnelle de l'Europe ne suffit ni pour garantir l'efficacité ni pour nous préserver d'une technocratie toute-puissante.

Qu'il s'agisse d'organismes de transport ou d'agriculture, de législation sociale ou de réforme universitaire - toutes ces institutions auront besoin d'être dûment coordonnées entre elles et contrôlées démocratiquement.

Parler d'"Europe unie" sans envisager un "gouvernement" et un "parlement" européens semble peu réaliste.

Oh! je le sais bien. L'histoire ne se répète jamais. Les structures nationales nées avec la révolution bourgeoise, ne seront pas applicables telles quelles aux besoins de tout un continent et d'une époque aux bouleversements multiples. Mais quelles que puissent être un jour nos divergences à ce sujet, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut organiser une volonté politique européenne, qui seule permettra à la démocratie fédérale de fonctionner. Et cette opinion publique européenne ne sera pas faite de la somme des opinions nationales additionnées. Elle sera un élément sui generis, un phénomène nouveau dans l'histoire, une prise de conscience durable des Européens en tant que tels, la découverte d'une citoyenneté commune.

A nous de la rendre clairvoyante et vigoureuse. Car nous aurons besoin d'un grand élan pour briser les obstacles sur notre chemin. Oh! sans doute, à l'heure actuelle tout le monde se déclare en faveur de nos idées, bien vaguement, bien poliment, et seulement en principe. Mais si le mouvement exige que les déclarations générales se transforment en réalité, nous verrons se dresser devant nous les résistances des nationalistes de tous ceux qui, sous une forme ou sous une autre, sont intéressés au maintien du "désordre établi". Ce jour là, rien ne sera fait sans la volonté organisée d'une opinion européenne consciente.

Voilà pourquoi ce premier congrès de l'Europe est un acte politique. Fédérer l'Europe, ce n'est pas un idéal de rêveurs ni une solution de théoriciens - c'est le but immédiat de l'actuelle génération européenne, un but réalisable et un but premier.

Qu'est-ce à dire? Que nous soyons prêts à oublier nos convictions profondes? Est-ce un quelconque "unionnisme européen" que nous avons en vue, où tous les conservateurs seraient un peu socialistes et tous les socialistes un peu libéraux?

Bien sûr que non. Nous sommes ici rassemblés dans une concentration provisoire pour résoudre le problème préalable, pour mener à bien une tâche, qui dépasse les antagonismes nationaux et les positions partisans, pour réaliser un programme minimum, révolutionnaire et précis, limité mais immense, qui ne s'inscrit dans aucune combinaison de politique intérieure. Etant démocrates, nous n'avons pas peur des doctrines opposées, mais nous affirmons que le débat, pour être fécond, a besoin de se dérouler dans le cadre adéquat, qui n'est plus celui de l'état-nation, mais celui d'une Europe qui s'organise.

J'en tire les conclusions pour le présent congrès.

Il sera suivi par d'autres, moins spectaculaires peut-être, mieux assis déjà, je l'espère, sur les bases d'une coopération universelle, et où nous pourrons partir de certains principes que maintenant nous aurons encore à affirmer. Dans ces congrès ultérieurs, nous discuterons plus en détail les modalités et le contenu de l'Europe. De plus en plus nos congrès deviendront l'arène européenne où socialistes s'affronteront à libéraux, centralisateurs à décentralisateurs, dirigistes à libre-échangistes. Et ceux-là aussi s'y feront entendre qui s'intitulent les "fédéralistes intégraux" et qui, toujours soucieux de l'unité européenne, combattront l'étatisme sur quelque plan qu'il se présente. Elèves de Proudhon, de Rathenau, d'Hobson et de mon compatriote Troelstra, ils montreront que la socialisation nécessaire n'est point - bien au contraire - le triomphe de ce monstre moderne qui s'appelle l'Etat.

Nous ne croyons donc pas au mythe prétotalitaire de l'unanimité. Mais deux certitudes nous sont communes.

A première: que, dès aujourd'hui et dans l'avenir toujours davantage, ceux-là dirigeront la politique de l'Europe qui l'auront sauvée de sa déchéance nationaliste et qui, aux questions nouvelles qui se posent, auront su répondre avec le plus de réalisme.

La seconde: que nous acceptons tous, les uns et les autres, les bouleversements qu'entraînera inévitablement la Fédération de l'Europe. Car nous savons que dans cette perspective nouvelle, tous les problèmes vont se poser sous un jour nouveau et que les vieilles formules ne s'appliqueront plus aux réalités de demain.

J'en tire pour ma part trois conséquences.

D'abord, que cette révolution européenne permettra enfin aux peuples de retrouver leur génie propre, d'improviser des formes sociales nouvelles, correspondant à ce génie.

Ensuite, que dans le cadre fédéral, nous aurons besoin de toutes les forces vivantes et particulièrement des forces du travail. L'Europe nouvelle sera l'Europe des "producteurs", des travailleurs - ces mots étant pris dans leur sens le plus large et englobant, les travailleurs manuels aussi bien que les dirigeants de notre vie économique, culturelle et sociale. Cela aussi, je tiens à le souligner, à l'intention de ceux qui aujourd'hui nous boudent.

Et enfin, si l'Europe trouve moyen de se rénover par son unité, cela lui permettra de conquérir son indépendance dans le monde. Indépendance morale et sociale, puisque, entre les Grands, elle aura incarné une forme de société particulière, faite de libre association et de solidarité agissante. Elle n'en deviendra pas "neutre", certes, dans les antagonismes d'aujourd'hui. Mais elle y jouera son rôle puissant de conciliatrice. Animée d'aucune haine contre personne, mais fermement décidée à défendre le droit de suivre sa vocation, elle veut devenir libre, une et indépendante. Nous croyons donc bien fermement au destin propre de l'Europe. Mais attention! Gare à l'orgueil, gare à la tentation d'une suffisance européenne!

Sachons qu'il s'agit d'une mission à accomplir et non de privilèges à défendre. Sachons que l'esprit de domination ne recule pas devant l'esprit bourgeois. Rien ne se fait sans unité européenne... mais celle-ci n'est pas une panacée. L'effort pour la Renaissance européenne se fera par un réveil des traditions et par un sursaut violent des forces rénovatrices. Pour vouloir défendre un patrimoine, il faut croire à sa validité actuelle. Et où voulez-vous que nos compatriotes prennent leur élan s'ils ne voient autour d'eux que petitesesses et rivalités? Comment se risqueront-ils, s'ils restent désespérés ou dégoûtés? Vivant à une époque où la vie de l'esprit est médiocre, ils ne connaissent Rembrandt que par le hasard d'une excursion touristique et le livre de Job leur reste fermé.

Serrés à la gorge par le nationalisme, ils ne savent plus quoi espérer. Non, le problème de l'Europe n'est pas uniquement celui d'un impérialisme étranger ni d'une structure interne désuète. Il gît surtout dans cette pauvreté de notre vie commune.

Or, les mérites humains sont faites souvent de vocations manquées. Pendant la Résistance, nous avons vu des êtres endormis devenir des héros authentiques. Puisse-t-il en être de même aujourd'hui!

Car, une fois de plus, il faudra résister. A qui? A quoi? Aux menaces extérieures? Sans doute, car nous refuserons l'Europe colonisée, abâtardie, totalitaire, soumise. Mais nous vaincrons surtout nos propres petitesesses, nos propres peurs. Nous les vaincrons en aspirant à la grandeur, en redevenant nous - mêmes, par l'unité.

Et si nous saisissons cette dernière chance, nos petits-fils diront de nous: "Ils se sont ressaisis en pleine misère. Ils ont su dominer leurs servitudes et leurs faiblesses. Ils ont démontré que rien ne brise l'élan de peuples libres. Ils furent justes, ils furent forts et pacifiques. Ils ont bien mérité du genre humain".

Dieu veuille que ce congrès sonne le tocsin qui réveille les vivants et les demi-morts d'Europe!

PROJET DE RESOLUTION

PROPOSE PAR LA COMMISSION POLITIQUE

Les ravages de six années de guerre et de l'occupation; une production alimentaire en régression dans le monde entier; un énorme potentiel industriel détruit; des dettes accumulées; des dépenses militaires maintenues hors de toute proportion avec les ressources des peuples; une puissance économique en déclin; les haines héritées de la guerre; les méfaits sans cesse accrus du nationalisme; l'absence, malgré tous les efforts de l'O.N.U., d'une autorité internationale assez forte pour faire régner entre les nations l'ordre et la loi; tels sont les éléments constitutifs d'une menace sans précédent contre le bien-être et la sécurité des peuples de l'Europe, aujourd'hui au bord de la ruine.

Le Congrès, en accord avec les principes et les buts exposés dans le rapport politique qui lui est soumis par le Comité International de Coordination:

1. Reconnaît qu'il est du devoir urgent des nations de l'Europe de créer une union économique et politique pour assurer la sécurité et le progrès social;
2. Prend acte avec satisfaction des premières mesures qui viennent d'être décidées par certains gouvernements Européens de l'Europe en vue d'une coopération politique et économique, mais constate que les organismes récemment créés ne sont pas à eux seuls en mesure de résoudre, de façon durable, les problèmes graves et urgents qui se posent aujourd'hui;
3. Déclare que l'heure est venue pour les nations de l'Europe de transférer certains de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun, en vue de coordonner et de développer leurs ressources;
4. Demande que soit convoquée, de toute urgence, une Assemblée Européenne qui, élue - dans leur sein ou au dehors - par les Parlements des nations participantes:
 - contribuera à créer et exprimera l'opinion publique européenne,
 - recommandera les mesures immédiates propres à établir progressivement, tant sur le plan économique que le plan politique, l'unité nécessaire de l'Europe,
 - examinera les problèmes juridiques et constitutionnelles posés par la création d'une Union ou d'une Fédération, ainsi que leurs conséquences économiques et sociales,
 - préparera des plans à cet effet;

5. Considère qu'une telle Union ou Fédération devra demeurer ouverte à toutes nations d'Europe vivant sous un régime démocratique, et qui s'engageront à respecter une Charte des Droits de l'Homme;
Charge une Commission d'entreprendre immédiatement la double tâche de préparer cette charte et de proposer une définition des critères auxquels doivent répondre les régimes politiques pour mériter le nom de Démocraties;
Proclame qu'en tout cas ne peuvent revendiquer cette qualité, notamment, les régimes qui, en fait ou en droit, ne garantissent pas les libertés de pensée, de réunion et d'expression, ainsi que le libre exercice d'une opposition politique;
Demande que cette Commission fasse dans les trois mois, rapport sur ses travaux.
6. Proclame que pour défendre les droits de la personne humaine et les principes de liberté, l'Assemblée devra proposer la création d'une Cour de Justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour faire respecter la Charte; qu'à cet effet il sera possible à chaque citoyen des pays associés d'introduire devant la Cour, à tout moment et dans les délais les plus rapides, un recours en violation de ses droits tels qu'ils seront fixés par la Charte;
7. Affirme que l'unique solution des problèmes allemands tant sur le plan industriel que sur le plan politique, est fournie par la Fédération Européenne;
8. Considère que l'Union ou la Fédération, dont le but sera d'assurer la sécurité des peuples qui la composeront, devra être indépendante à l'égard de toute puissance et ne constituer une menace contre aucune nation;
9. Assigne des à présent pour mission à l'Europe Unie, la réalisation progressive de la démocratie sociale dont l'objet est de libérer l'homme de tout asservissement et de toute insécurité économique, comme la démocratie politique tend à le protéger contre l'arbitraire du pouvoir;
10. Déclare que l'Union ou la Fédération devra contribuer à assurer le progrès économique, politique, social et culturel des populations dans les territoires qui lui sont associés outre-mer, sans préjudice des liens particuliers qui unissent aujourd'hui ces pays aux nations européennes;
11. Proclame que la création de l'Europe Unie constitue un élément essentiel pour la création d'un monde uni.

RAPPORT SUR LE PROJET DE RESOLUTION POLITIQUE

Votre Commission politique a approuvé dans son ensemble la proposition qui lui a été présentée par le comité de coordination tout en y apportant un grand nombre d'amendements, inspirés par la nécessité d'un rapide progrès vers des décisions créatrices.

Nous avons marqué de toutes nos forces les raisons fondamentales qui rendent notre action urgente.

1) La restauration d'une Europe ravagée, économiquement et politiquement affaiblie par la guerre exige le désarmement des haines nationales et une collaboration de tous les peuples cantonnés sur cette partie - la plus petite du monde.

2) Tout en rendant hommage à l'O.N.U. , nous sommes obligés de constater que sa force actuelle n'est pas suffisante pour garantir la paix internationale et l'entier respect du droit. Pour autant, nous ne pensons pas que son oeuvre soit achevée, parce que son organisation n'est pas parfaite et que sa puissance n'a pas atteint son complet développement. Même si l'on trouve en elle certains vices de constitution qui en paralysent l'efficacité, nous ne devons pas tenir sa cause pour vaincue. Elle reste l'espoir de la paix entre les hommes et doit devenir la garantie efficace des droits contre les violences. Non seulement nous ne ferons rien pour l'affaiblir, mais nous ferons tout pour la renforcer et c'est dans le respect de ses règles que nous entendons nous développer.

Nous devons constater qu'à l'heure actuelle elle assume une tâche qu'elle ne peut remplir avec la bonne volonté de toutes les nations et cette situation impose à l'Europe de solidariser étroitement ses forces économiques, ou politiques pour assurer la défense de son économie et son indépendance.

Ainsi donc des nécessités impérieuses et urgentes poussent les peuples à faire l'Europe, à la faire tout de suite, sans attendre, sans hésiter, sans qu'aucun délai puisse excuser aucun retard. L'anémie des nations est trop grave, la sécurité du monde trop mal assurée pour que les tergiversations ou les résistances puissent être excusées.

Cependant l'Europe n'est pas un simple expédient provisoire, tirant de circonstances passagères non seulement son urgence, mais sa nécessité. Nous pensons que la construction européenne correspond à des conditions permanentes de la vie moderne.

Elle est nécessaire à notre développement économique, politique, intellectuel, moral. Longtemps la distance a séparé plus que les frontières: un grand empire était affaibli par son extension.

Le pouvoir politique n'avait pas une envergure suffisante pour embrasser fortement de vastes étendues. Quand les moyens de communication se sont développée, les nations ont suppléé à l'insuffisance de leur aire par l'intensité et la liberté des communications internationales. Le libre-échange fut un correctif à l'exiguité des territoires.

Mais un nouveau progrès a rendu les frontières intolérables.

En quelques heures, voire même en quelques minutes, on traverse plusieurs lignes douanières. Les échanges compartimentés interdisent l'utilisation la meilleure des conditions naturelles pour les diverses cultures; l'émiettement politique conduit à l'autarcie, par conséquent à une polyculture commandée par les besoins locaux, non par le meilleur rendement. Certaines industries ne peuvent se créer dans les pays trop petits parce qu'elles ne trouvent pas les débouchés suffisants pour une production correspondant à une utilisation normale du matériel. On a par exemple fait remarquer l'unité du grand bassin minier qui s'étend du Pas de Calais à la Westphalie, du Limbourg à la Lorraine. Et cependant il est divisé entre cinq Etats qui ont interdit à cette unité naturelle de devenir une unité économique. La prospérité Européenne ne peut connaître son plein épanouissement que dans un cadre élargi. Elle n'a pas besoin de conquérir pour trouver son espace vital; il lui suffit de faire tomber ses frontières intérieures.

L'Europe ainsi formée n'est pas moins nécessaire à l'organisation du monde. Elle ne consentira pas à être opposée à la société universelle de l'Humanité, non seulement parce qu'elle se place dans son cadre, sous sa loi, mais parce qu'elle en est un des éléments créateurs.

Sa puissance doit être un élément d'équilibre entre les forces des autres masses nationales, en faisant entendre une tierce voix dans le dialogue tragique des deux grands, en pacifiant l'une des contrées du monde qui fut la plus divisée par de vieux antagonismes et où naquirent en particulier les deux grandes guerres mondiales, mais surtout en fondant une fédération sur des principes qui ne peuvent trouver leur plein épanouissement que dans une application universelle.

Sans doute est-il nécessaire pour que la Société Humaine se renforce, que les nations habituées au morcellisme du XIXe siècle franchissent tout d'abord une étape intermédiaire, pour élargir progressivement leurs pensées et leurs horizons et ne parviennent au sommet qu'après s'être accoutumée à des vues plus lointaines. L'égalité juridique, qui est nécessairement la loi de l'association, est rendue plus accessible par une certaine égalité physique qui impose moralement autant que matériellement le respect des collectivités aussi bien que des hommes.

Ainsi l'Union de l'Europe n'est-elle dirigée contre personne. Elle n'a pas de pointe agressive. L'Europe n'attaque ni le monde communiste de l'Est, ni le monde capitaliste. Son plan est constructif. Elle entend définir et affirmer sa personnalité non pas en franchissant les frontières des autres, mais en restant dans ses propres limites. Certes la volonté résolue de se définir implique aussi la volonté de se défendre sur le plan économique comme sur le plan politique par la force contre la force, si cela est inévitable, mais surtout par la puissance de l'esprit du travail, par l'ordre et le souci du droit, en accueillant les influences du dehors avec une sympathie qui en assimile la substance, en acceptant la libre circulation des hommes, des idées, des marchandises. L'Europe doit être un foyer de vie réchauffant et doux, non point un incendie dévorant.

Qu'est donc cette Europe?

On a souvent rêvé - et en dernier lieu Hitler - d'une Europe agglomérée par la conquête autour d'un Etat plus fort. Ainsi furent faits l'empire romain, le royaume de France, le Reich de Bismarck. Ce n'est pas le dessein de la Fédération Européenne. Son ciment n'est pas la force, mais une longue histoire commune, une civilisation que la diversité des langues n'a pas empêché d'être véritablement commune. La pensée grecque, la religion chrétienne, les Révolutions d'Angleterre et de France ont tissé une conception commune de la vie sociale fondée sur le respect de la Personne Humaine et dont les mots d'ordre sont: Raison, Charité, Liberté et Egalité. Ainsi s'est formé un idéal, auquel sans doute la réalité n'atteint pas, mais qui propose un but commun à l'activité de tous les Européens.

Ce ciment est assez solide, après trois millénaires d'histoire, pour créer une sorte de patriotisme encore inachevé, mais qui repose au fond de toutes les âmes. C'est lui qui doit permettre une Fédération des peuples d'Europe, cristalliser les tendances un peu flottantes au gré des événements, pour donner au corps européen les formes solides d'une personnalité collective.

Ainsi se définit le champ d'expansion de l'Europe.

L'aire européenne a des frontières géographiques précises.

On l'arrête à l'Oural et au Caucase, aux mers qui l'entourent sur les autres faces. Nous n'entendons exclure aucun peuple situé à l'intérieur de cet espace, pourvu qu'il réclame volontairement sa place au foyer commun et qu'il communie dans les pensées de la même civilisation politique.

Nul ne sera contraint d'adhérer à l'Europe Unie. Nous répudrons la conquête et les violences indirectes qui en sont le succédané moderne, même ces violences intellectuelles comporte une propagande dirigée non vers la raison et le cœur, mais vers les régions les plus basses de la conscience ou la subconscience. L'Europe Unie doit être une Fédération volontaire.

Mais nul ne sera admis, s'il n'est parvenu à ce degré d'évolution politique qui s'appelle la démocratie et où la civilisation européenne trouve sa plus haute expression.

Le mot de démocratie a été employé si souvent dans des sens divers, si souvent adultère que la nécessité d'une définition nous est apparue. Nous n'avons pas pu la tracer en termes précis dans le temps de ce Congrès. Mais, sur l'intervention de la Délégation Belge, nous avons demandé qu'une commission soit chargée de ce travail et nous avons provisoirement déterminé quelques critères incontestables, peut-être insuffisants d'ailleurs, qui permettront une première discrimination; une justice indépendante et accessible à tous; une police qui ne puisse agir en dehors des lois, ni du contrôle judiciaire; une liberté de pensée et d'expression et une liberté politique qui n'étouffe l'opposition ni dans la silence, ni dans les acclamations d'une unanimité contrainte; un pouvoir politique reposant sur la souveraineté du peuple.

Nous avons également invité cette Commission à établir la Charte des droits de l'Homme, puisqu'à nos yeux leur respect est le but même de la société, sans omettre d'y comprendre les droits des travailleurs sans lesquels l'Etat reposerait sur l'injustice sociale.

Les peuples qui répudieront ces principes peuvent le faire librement. Notre civilisation ne prétend conquérir que des esprits et des coeurs. Mais s'en étant exclus par leur option pour d'autres formes de gouvernement, nous ne pouvons les admettre au sein d'une libre Fédération. Nous entendons maintenir avec eux des relations amicales, développer les échanges, respecter les traités qui nous lient. Mais nous les laissons en dehors de nos accords fédéraux.

Cette définition de l'Europe par des critères, l'un géographique, l'autre politique, pose sans doute des problèmes d'application délicats. Le premier est celui des territoires d'outre-mer, qui sont liés à des Etats d'Europe par des liens qui sont parfois des liens d'association et parfois des liens de dépendance. Un premier examen nous a conduit à la conclusion que ces liens ne doivent pas être rompus, mais subsister entre la métropole et le territoire qui lui est uni, sans que la formation de l'Union Européenne fasse novation. Mais l'Union fait obligation à chaque métropole d'employer son influence au développement économique, politique, culturel et social des pays d'Outre-Mer et s'engage réciproquement à lui prêter son concours pour atteindre ce but.

Par ailleurs les problèmes délicats de l'Allemagne se sont posés à nous. Nous ne pouvons pas oublier les leçons de deux guerres terribles, ni cependant désespérer de la démocratie. Il nous a paru certain que le cadre européen permettait de résoudre plus aisément ou du moins malaisément certaines difficultés graves, en particulier dans l'ordre économique: car il est bien évident que l'Allemagne ne peut rien sans l'Europe ni l'Europe sans l'Allemagne.

Mais l'intégration de l'Allemagne comporte nécessairement des modalités et des difficultés complexes. C'est pourquoi nous avons voté un texte proposé par M. FRANCOIS PONCET et amendé par M. STEFFAN qui demande aux organisations qui nous ont convoqué de poursuivre l'étude du problème allemand.

x

x x

La définition de l'Europe n'est en définitive que la constatation et l'analyse d'un fait. Mais donner une forme et par conséquent une force à cette Europe, voilà l'oeuvre de notre génération.

Les pactes de Bruxelles et de Paris l'ont commencée hardiment. Votre Commission politique, après votre comité de coordination, ont rendu hommage à nos ministres des affaires étrangères qui ont pris conscience de cette nécessité historique et ont tracé les premiers plans de l'édifice.

Le pacte de Bruxelles notamment détermine une collaboration étendue à l'économie, aux problèmes sociaux, aux problèmes politiques, aux finances, à l'assistance mutuelle. Il crée un comité permanent de consultation et prévoit la création d'un secrétariat, amorce d'une administration commune.

Sans doute le pacte de Bruxelles n'est qu'un accord régional d'assistance mutuelle et se trouve limité à cinq nations. Il ne fait pas naître à la vie juridique internationale une collectivité nouvelle. Mais il en forme cependant les premiers organes. Nous devons le saluer comme l'Annonciation, sinon comme la Nativité.

Bien sûr il faut aller plus loin et tout de suite. Le germe meurt s'il ne se développe pas. Et le temps passe. La maladie de la guerre dont souffre l'économie européenne peut devenir mortelle. Le malaise mondial peut empirer si l'Europe reste le no man's land à travers lequel se fécient les rivalités ou les mésintelligences. Le danger n'attend pas, nous répétait M. Paul Reynaud dans un éloquent discours.

L'Europe ne saurait rester à l'état de pacte, par lequel chaque Etat s'engage à agir, mais conserve la gestion de sa collaboration. Il faut franchir l'étape qui fera une personne juridique de cette personne morale. La souveraineté est le propre de chaque nation.

La Fédération qui les unira doit recevoir en un domaine limité, celui des intérêts communs, le pouvoir de décider et d'agir. Il ne faut pas que la règle de l'unanimité confère à chacun un droit de veto ou répercute sur l'action collective les hésitations de chaque membre. L'Europe alors arriverait régulièrement trop tard et chaque évènement la trouverait défailante.

Il ne faut pas non plus que la souveraineté soit déléguée à titre précaire, mais qu'il en soit fait un véritable transfert à l'organisme commun.

Sans doute ce transfert n'est pas une aliénation entière. La souveraineté transférée à l'association des nations doit être exercée en commun, par une délibération où chacun a sa part, mais où la majorité décide dans des conditions que fixeront les textes organiques de l'Europe. Alors l'Union pourra aborder l'épreuve.

Mais elle ne pourra la supporter que si les froides constructions juridiques sont animées et réchauffées par la vie.

Le premier progrès est celui qui appuiera l'Europe sur l'opinion européenne. Les Gouvernements représentent les pays; l'intelligence des nécessités impérieuses, la générosité de la pensée ne les dégagent pas de cette obligation sacrée d'égoïsme qui est la grandeur et la servitude de leur mission. L'opinion qui simplifie brutalement, mais vigoureusement, bousculera les traditions et les scrupules. Elle fera palpiter l'âme dans les premiers linéaments du corps.

Au demeurant l'objet même du Congrès est d'associer l'opinion européenne à la constitution de l'organisme politique, d'appliquer ses frémissements à renforcer l'être naissant. Le canal par lequel la force diffusée de l'opinion peut être concentrée et pleinement utilisée est celui d'une Assemblée Européenne. Nous vous proposons d'en demander la réunion rapide, convaincus que l'ébranlement provoqué par sa convocation dégagera une puissance considérable, en éveillant l'espérance, et portera l'institution vers de nouveaux progrès.

Nous avons attentivement étudié quelle devait être la composition et les attributions de cette Assemblée.

La commission de coordination nous proposait d'en confier l'élection aux Parlements nationaux. C'est en définitive cette solution à laquelle s'est ralliée votre Commission politique.

Trois raisons l'ont décidée.

Les Parlements, élus au suffrage universel, sont les plus authentiques représentants de l'opinion.

Le mécanisme de l'élection, fixé d'ailleurs par chaque assemblée suivant ses méthodes propres, sera aussi simple

et aussi rapide que possible. Quand l'Assemblée Européenne sera convoquée, il suffira de quelques jours pour que ses membres soient désignés.

Enfin, tout en créant un organe commun, indépendant des gouvernements, le choix par l'Assemblée respectera l'autonomie de la collaboration apportée par chaque Etat, en évitant un centralisme hatif et en écartant des risques de conflit qui affaibliraient l'institution.

Cette conception ne l'a cependant importé qu'après une importante discussion, qui fut par instants fort brillante. Deux autres courants s'étaient formés dans la Commission.

M. Paul Reynaud avait proposé que les membres de l'Assemblée fussent élus au suffrage universel à raison d'un par million d'habitants. Soutenu avec un grand talent et défendu par une partie de la délégation française, cet amendement était destiné à assurer une représentation plus directe et plus rapide de l'opinion. Il est incontestable que la convocation de tous les citoyens d'Europe en même temps pour élire la même assemblée matérialiserait à tous les yeux l'unité continentale: tous auraient le sentiment d'être personnellement associés sans intermédiaire, à l'oeuvre commune. Beaucoup même de ceux qui ont voté contre la proposition ont pensé que l'élection directe devait constituer le mode définitif de désignation.

Mais la rapidité de la procédure a paru contestable. M. Paul Reynaud envisageait huit mois. Pour beaucoup, c'est un minimum: il faudra non seulement convenir entre Gouvernements de la convocation, mais faire ratifier les conventions, voter les lois électorales qui prêteront à d'assez grandes difficultés. On peut douter de la légèreté du mécanisme.

D'autre part, cette représentation directe crée une assemblée de tendance fortement centralisatrice, sans contact étroit avec les gouvernements qui ne dépendront pas d'elle et dont elle ne dépendra pas. N'est ce pas exposer l'organisme naissant à une sévère épreuve?

Ces objections ont en définitive prévalu. D'autres délégués soutenant une thèse intégralement fédéraliste voulaient que l'assemblée comprît des représentants des organisations les plus représentatives, en particulier de la classe ouvrière. Nul ne conteste l'importance et la portée de cette représentation: l'appui de la classe ouvrière est indispensable au succès de l'idée européenne.

Mais il s'agit de représenter l'opinion général de chaque pays et d'engager les Etats non seulement par leurs gouvernements, mais par les représentants de la souveraineté populaire. Nous sommes dans une matière où le vote par tête exprime mieux que le vote par classe l'égalité des citoyens et la liberté politici-

4icus

Cependant le texte que vous est soumis n'oblige pas les Assemblées à choisir leurs délégués dans leur sein. Certaines préféreront même édicter une incompatibilité entre le mandat national et le mandat international. Il leur sera loisible d'assurer ainsi une part soit à la classe ouvrière, soit à toute autre collectivité sociale ou culturelle.

Telles sont les raisons de notre choix, où il ne faut pas voir un rejet brutal des idées proposées par certains délégués, mais une décision d'opportunité où l'on a tenu compte des arguments présentés en cherchant à donner à l'Assemblée Européenne la plus de force et d'efficacité.

La discussion sur les attributions de l'Assemblée a été moins ample.

Une tencance s'est manifestée pourque l'Assemblée soit constituante et fixe les institutions de l'Europe. C'était tout de suite aller vers un Gouvernement Parlementaire Européen, centralisé dans sa constitution avant même que sa compétence et ses moyens d'action ne soient fixés.

La grande majorité de la Commission a considéré que cette organisation qui peut être tenue pour souhaitable dans l'avenir était particulièrement inopportun au début. Nous partons de Gouvernements nationaux souverains, qui vont transférer une part de leur souveraineté pour l'exercer en commun. Il n'est pas possible que cette association comence par dessaisir ceux qui la forment. A vouloir brûler les étapes, on risquerait de n'aboutir à aucun résultat. C'est pourquoi nous avons proposé de confier à l'Assemblée un rôle d'étude et de préparation des plans généraux de collaboration et notamment des projets organiques. La décision appartient aux Gouvernements, qui, exerçant l'autorité, peuvent seuls s'associer. Ces institutions doivent être complétées par une Cour de justice. Une Chartre des droits doit fixer les limites du pouvoir de la société et de la liberté individuelle: c'est dans cette détermination que se trouve l'un des critères les plus sûres de la démocratie. Mais cette obligation doit être sanctionnée.

Il faut qu'un juge impartial dise à chaque plaignant si sa plainte est légitime et qu'il puisse exercer la contrainte nécessaire au redressement des torts faits aux individus. C'est ce que votre Commission vous propose d'admettre à la demande de Madame de Suzannet.

Ainsi l'Assemblée et la Cour viendront compléter les organes de décision et d'exécution créés par les Gouvernements et donner à l'Europe la forme d'un corps capable de pensée, de volonté et d'action.

PROJET DE MOTION
PRESENTE PAR LA COMMISSION POLITIQUE.

Le Congrès recommande aux quatre organisations invitantes de ce Congrès, de continuer l'étude des problèmes allemands et de coordonner leurs efforts en cette matière, en vue d'arriver à des résultats concrets.

DRAFT OF A MOTION PUT FORWARD
BY THE POLITICAL COMMITTEE.

The Congress recommends to the four inviting organisations that they should proceed with the study of the German problem and coordinate their efforts in this field in order to arrive at practical results.

MOTION PRESENTED BY THE POLITICAL COMMISSION. T 41G

EUROPEAN PASSPORT

We shall only achieve the unification of Europe if we ensure the free movement of men, and of capital and goods.

To achieve the first we must introduce a European passport.

To produce any immediate practicable result we must immediately develop a single form of passport.

The frontcover should be worded: European Passport; inside each nation could print its own nationality, Republic of France, Netherlands etc. But the European conception would be more boldly stated.

We propose the following resolution:

The Congress of Europe, met together in plenary session at the Hague resolves to press for the immediate creation of a simple form of passport for the European countries to bear the wording "European passport".

MOTION PRÉSENTÉE PAR LA COMMISSION POLITIQUE

PASSEPORT EUROPÉEN.

Nous ne ferons l'unité de l'Europe que si nous assurons à l'intérieur la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises.

Pour satisfaire à la première donnée il faut créer un passeport Européen.

Pour arriver à un résultat pratique immédiat: il faut dès à présent créer un type unique de passeport.

La couverture porterait la mention: Passeport Européen; à l'intérieur chaque nation pourrait inscrire la nationalité par ex: République Française, Royaume des Pays-Bas etc.

Mais l'idée Européenne serait à l'avant plan.

Nous proposons à l'assemblée de voter le voeu suivant: Le Congrès Européen de la Haye réuni en séance plénière émet le voeu de voir créer immédiatement un type unique de passeport pour les pays Européens et portant la mention "Passeport Européen.

Draft Resolution
Political section

Amendement to Draft Political Resolutions.

Realising the special difficulties entailed by the participation of Germany in the work that it has undertaken, the Congress of Europe hereby resolves to entrust examination of these proposals to a special committee.

Projet de résolution
Section politique.

Amendement, proposé par M. André François-Poncet.

Etant donné les difficultés particulières que soulève la participation de l'Allemagne à l'action qu'il a entreprise, le Congrès de l'Europe décide s'en confier l'examen approfondi à une commission spéciale.

.Projet de résolution
Section politique

Amendement.

3. L'heure est venue pour les nations d'Europe de se fédérer. Pour le Congrès, la Fédération de droit public international est la constitution que se donne un groupe de peuples lorsque, pour la consolidation de sa sécurité et le développement de son bien-être, il remet, par un acte de sa libre volonté, une partie de ses attributions souveraines à un pouvoir fédéral exécutif qui les exerce sous le contrôle d'organes législatifs fédéraux, et dont les décisions, tant qu'il reste dans les limites de sa compétence, s'imposent à tous les peuples fédérés, ceux-ci continuant pour leur part à exercer, dans la jouissance de leur pleine autonomie et dans le libre développement de leurs diversités ethniques, culturelles et linguistiques, les attributions souveraines, administratives et de tout ordre, dont ils ne se sont pas dessaisis.

Mr. Vassenborc (France)

Draft Resolution
Political Section

Amendement : Miss D.C. Tendelo (Holland)

Article 3. After "sovereign rights" to put in "on a basis of equality".

- " 4. To drop the word "Deliberative".
- " 4a. To drop entirely (we have got a free Press!)
- " 6. To drop the word "Deliberative".

Projet de Résolution
Section Politique

Amendement : Mademoiselle D.C. Tendelo (Hollande)

Article 3. Après "droits souverains" insérer "sur une base d'égalité".

- " 4. Suffrimer le mot " délibérante"
- " 4a. Suffrimer entièrement (nous avons une presse libre!)
- " 6. Suffrimer le mot "délibérante".

Projet de résolution
Section politique

Amendement du paragraphe 3.

Rédiger comme suit l'article 3:

"Déclare que l'heure est venue pour les nations de l'Europe de transférer à une autorité commune certain de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun, en vue de développer leurs ressources et de coordonner leurs efforts".

Déposé par M.M. Gorse et Z.O. Lapré.

B

DRAFT RESOLUTIONPolitical Section

Amendment: Messrs. Gorte & D.O. Lapie.

Article 3 to read as follows:

3). Declares that the time has come when the European nations, in order to develop their resources and coordinate their efforts, should transfer to a common authority some portion of their sovereign rights which should be merged into a common political and economic action .

Draft Resolution
Political Section

Amendment by M. Jaques CHASTENET
(French)

To Article 4 add the following final sub-paragraph:
In accordance with the democratic principles on which
a united Europe must be founded, the draft Federal Consti-
tution drawn up by the Assembly must be submitted, by
means of a referendum, to the citizens of all the member
States for their approval.

Amendement M. Jaques CHASTENET
(délégation française)

Projet de Resolution
Section Politique

Compléter le paragraph 4 par un dernier alinéa:
Conformément aux principes démocratiques sur lesquels
doit réposer l'Europe unie, le projet de Constitution
fédérale élaboré par l'Assemblée sera soumis, par voie
de referendum, à l'approbation des citoyens de tous les
Etats composants.

Draft Resolution
Political section.

Amendment to article 4 (M. Porgès)
Political committee.

After Paragraph 4 from among their members and others
insert including authorized representatives of those peoples
whose parliaments do not at the moment express their national
will

Projet de résolution
Section politique

Amendement, déposé P. etienne Porgès.

Article 4. (A la suite du premier alinéa se terminant par
les mots: "Par les parlements des nations
participantes")

... Et comprenant des représentants qualifiés des peuples
dont les parlements n'expriment pas actuellement la volonté
nationale.

Amendements by: Mr. P. O. Lapie
Mr. George Gorse
Mr. Jean le Bail.

Nr. 4. Proposed the delation of the words "and others" in the English text and of "en dehors" in the French text.

3) Declares that the time has come for the nations of Europe to federate. For the Congress, the federation of international public law is to be found in that statute which a group of peoples sets up for itself by yielding, of its own free will, part of its sovereignty rights to a federal executive power which will under the supervision of federal legislative organs, wield these rights and whose decisions, as long as it remains within its statutory powers are binding on the federated peoples. These people will meanwhile continue to enjoy in complete autonomy and with freedom to develop as they wish, their different individual, ethnical, cultural and linguistic characteristics, their rights of sovereignty of administration and of all the remainder which they have not surrendered.

Draft Resolution
Political Section

Amendement: M. Francis Gérard.

member of the Central Committee of the United Europe
Federation.

For article 4 substitute:

demands that in each European parliament there shall be brought up and debated, a motion in favour of the convening of a European Assembly. This assembly shall be composed of representatives of the parliaments and of the most representative organisation. It shall have full powers to proclaim the United States of Europe and to organise general elections to a European constituent Assembly.

Projet de résolution
Section Politique.

Amendement: M. Francis Gérard.

membre du Comité Central de l'U.E.F.

Remplacer le paragraphe 4 par:

"demande que, dans tous les Parlements Européens, soit déposée et votée, avant la fin de l'année européenne. Cette assemblée serait composée des représentants des Parlements et des organisations les plus représentatives. Elle doit avoir pleins pouvoirs de proclamer les Etats-Unis d'Europe et d'organiser des élections générales pour une Constituante Européenne.

COMMISSION POLITIQUE.

VOEU PRESENTE PAR Mr. MERKAY et P.O. LAPTE.-

Les Délégués proposent l'addition suivante à l'article 5 :

En ce qui concerne le cas particulier de l'Espagne, le Congrès approuve la note tri-partite signée par la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, le 4 Mars 1946, dont les termes ont inspiré une des recommandations contenue dans la résolution de l'Assemblée des Nations Unies du 12 Décembre de la même année. Cette note exprime l'espoir de :

" L'Etablissement d'un gouvernement intérimaire
" et gérant sous lequel le peuple espagnol puisse
" avoir l'occasion de déterminer librement le type
" de gouvernement qu'il désire, et choisir ses
" dirigeants. "

Un gouvernement de ce caractère pourra rétablir la démocratie en Espagne, seule manière pour l'Espagne de participer à l'Unité de l'Europe.

COMMISSION POLITIQUE.

VOEU PRESENTE PAR Mr. MERKAY et P.O. LAPIE.-

Les Délégués proposent l'addition suivante à l'article 5 :

En ce qui concerne le cas particulier de l'Espagne, le Congrès approuve la note tri-partite signée par la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, le 4 Mars 1946, dont les termes ont inspiré une des recommandations contenue dans la résolution de l'Assemblée des Nations Unies du 12 Décembre de la même année. Cette note exprime l'espoir de :

" L'Etablissement d'un gouvernement intérimaire
" et gérant sous lequel le peuple espagnol puisse
" avoir l'occasion de déterminer librement le type
" de gouvernement qu'il désire, et choisir ses
" dirigeants. "

Un gouvernement de ce caractère pourra rétablir la démocratie en Espagne, seule manière pour l'Espagne de participer à l'Unité de l'Europe.

DRAFT RESOLUTIONPolitical Section

Amendment: VERNON BARTLETT

Add new clause to Article 6

Refuses to accept as permanent the barriers which divide Europe into two parts, and stipulates that the free voices of all European countries should be heard in any organisations to be created.

PROJET DE RESOLUTIONSection Politique

Amendement: VERNON BARTLETT

Ajoutez une clause nouvelle à L'article 6:

Refuse d'accepter comme définitives les frontières qui divisent l'Europe en deux parts, et stipule que les voix libres de tous les pays d'Europe doivent être entendues dans toutes les organisations qui seront créées.

DRAFT RESOLUTION

- Political Section -

AMENDMENT: Mr. Manningham-Buller, M.P.

Paragraph 8.

After "any" insert "Union or".

Paragraph 9.

Leave out "and should preserve" and insert "without prejudice to".

PROJET DE RESOLUTION

- Section Politique -

AMENDEMENT: M. Manningham-Buller, M.P.

Article 8.

Après "considère que", au lieu de "l'Europe unie" lire:"toute union ou fédération de l'Europe dont le luit" ... etc.

Article 9.

Après " outre mer" au lieu de: "en maintenant les lieux particuliers", lire: ..."sans préjudice des lieux particuliers".

AMENDMENT TO ARTICLE 9

Draft Resolution
Political section

At the end of the article add the following words:
 "but should at the same time use every endeavour to give these associated territories an equal status through the progressive emancipation of the peoples overseas".

Projet de resolution
Section politique

AMENDEMENT au Paragraphe 9

ajouter à la fin du Paragraphe les mots suivants:
 "mais en oeuvrant pour que cette association prenne le plus rapidement possible un caractère d'égalité par l'émancipation progressive des peuples d'outremer"

Amendement proposé par:

Simon Wichené
 Jaques Enock
 Francis Gérard

France

John McNair

Graube Bretagne

PROJET DE RESOLUTION
 section politique
 Amendement: M.

AVANT PROJET DE RESOLUTION
 POLITIQUE

AMENDEMENTS A
 L'ARTICLE 9

Déposés par Madame Lefauchaux, M. l'Abbé Catrice,
 Mademoiselle La Ber, M. George Le Brun Keris

- e
 1 Après le mot "contribuer" adopter la redaction
 tion suivante "à assurer le progrès politi-
 que, social, économique et culturel des po-
 pulations".... etc.
- e
 2 A la fin de l'article ajouter les mots
 "ce qui les unifieront dans l'avenir"

DRAFT RESOLUTION
 Political section
 Amendement: M.

Article 9.

1. After the word "Objective" insert " to ensure the political, social, economic and cultural progress of the populations".
2. At the end of this article add the words: "or that will bind them in the future"

DRAFT RESOLUTION
CULTURAL SECTION

T 27 A.

1. Believing that European Union is no longer a Utopian idea
2. but has become a necessity, and that it can only be established
3. on a lasting basis if it is founded upon a genuine and living unity
4. Believing that this true unity even in the midst of our
5. national, ideological and religious differences, is to be found in
6. common heritage of Christian and other spiritual and cultural values
7. and our common loyalty to the fundamental rights of man, especially
8. freedom of thought and expression;
9. Believing that efforts to unite must be sustained and inspired
10. by an awakening of the conscience of Europe, and that this must be
11. informed, stimulated and provided with the means of expression;
12. Believing that for this definite purpose, world wide cultural
13. institutions such as UNESCO cover too vast a field while national
14. are too limited in scope, so that there do not exist in practice institutions
15. European institutions capable of carrying out the above tasks;
16. taking note of the fact that Art. 111 of the Treaty of Brussels
17. which urges the governments concerned to promote cultural exchanges
18. by conventions between themselves or by other means.
19. The congress of Europe proposes that a continuing body be established
20. to consider inter alia the nature and constitution of a European
21. Cultural Centre.
22. Established independently of all governmental supervision, this
23. body would have as its central task to raise the voice of Europe.
24. The European Cultural Centre should have as its immediate task
25. 1) To promote an awareness of European unity through all media
26. of information, by press, publications, film and radio and
27. also through all educational institutions for school-children,
28. University students and workers.

29. 2) To provide a meeting - place for leaders of thought enabling them
30. to express a genuinely European point of view on all the great
31. questions affecting the life of the continent, by enlightening public
32. opinion and suggesting action to governments.
33. 3) To exercise vigilant care over the words actually used in discussion
34. and without which no pact can be concluded.
35. To affirm the right of every citizen, to know the true facts of the
36. duty of every government to secure for its people the exercise of
37. right free from any kind of pressure.
38. 4) To encourage free circulation of ideas, and literature, works of art
39. between one country and another.
40. 5) To facilitate the coordination of scientific research into the
41. condition of twentieth century European man, especially in the
42. spheres of Teaching, Psychology, Philosophy, Sociology and Law.
43. 6) To support all efforts towards a federation of European
44. Universities and towards a guarantee of their freedom from State
45. or Political pressure, and to encourage a close co-operation among
46. all teachers on a European level, having among other objects ^{the} revision
47. of history textbooks as has already been done by the
48. Scandinavian countries.
49. Further the Congress of Europe believing that the future of Europe
50. depends on the coming generation, believing also that physical,
51. moral and intellectual character depends on the mothers and
52. teachers, desires:

53. a)that both women and teachers should be called upon to take a
54. large part in the work of all conferences and cultural activities
55. b)that a European centre for Childhood and Youth be created:
56.1)to co-ordinate all efforts now being made in this direction,
57. to study the best methods of solving at the European level
58. the actual problems of child nourishment,character-forming,
59. reforming young delinquents and the rehabilitation and adoption
60. of war victims, such as orphans, statelessand abandoned
61. children.
62. (2) To encourage exchanges between the young people of all classes
63. in Europe, by assisting with finance and accommodation for their
64. study, apprenticeship and travel.
65. Furthermore the Congress of Europe:
66. Believing that human rights are the essential bases of our efforts
67. for a United Europe,
68. Believing that a declaration of rights is insufficient without
69. making obligatory a juridical character based on an agreement
70. made between the states which are members of a European Union.
71. Believing that the establishment of a supra-national institution,
72. such as a supreme court, as an organisation of justicial control
73. is indispensable to guarantee these rights.
74. The Congress of Europe considers that European Federation implies
75. the existence of a Supreme Court of supra-state jurisdiction to
76. which citizens and groups can appeal, capable of assuring the
77. implementation of the Declaration of Rights.
-

Face à la menace sachons voir où est l'espérance

Enquête de Louis PAUWELS

JE signalais hier l'importance des « Etats généraux de l'Europe » qui se tiendront au mois de mai à La Haye.

Sans doute, les affirmations fondamentales sur lesquelles se doivent mettre d'accord les représentants des divers mouvements en faveur de l'Europe unie, fédéralistes « intégraux » ou non, sans doute ces affirmations ne suffisent-elles point à « sauver l'homme » comme on dit aujourd'hui avec une complaisante émotion.

Mais ces Etats généraux ont quelque chance de démontrer à beaucoup d'hommes que, selon les justes paroles de Denis de Rougemont :

« Il n'y a dans le monde du XX^e siècle que deux camps, deux politiques, deux attitudes humaines possibles. Ce ne sont ni la gauche ni la droite, devenues presque indiscernables dans leurs manifestations... Ce ne sont pas la Tradition et le Progrès, qui prétendent également défendre la liberté. Et ce ne sont pas non plus la Justice et la Liberté, qu'il est impossible d'opposer en réalité. Aujourd'hui, repoussant tous ces anciens débats à l'arrière-plan, il y a le totalitarisme et il y a le fédéralisme. Une menace et une espérance. Cette antithèse domine le siècle. Elle est son véritable drame. »

Que fait la France ?

En France, on compte actuellement environ 100.000 esprits ralliés au fédéralisme et 40.000 militants du fédéralisme « intégral ».

Mais, comme me le disait M. André Voisin, l'opinion française est par rapport à l'opinion des autres pays libres d'Europe, la plus mal informée de ces questions, la moins disposée à la curiosité. En Angleterre, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, par exemple, la presse et la radio suivent avec une extrême attention tous les efforts accomplis par ces nombreux organismes qui luttent et s'efforcent d'établir des liaisons réellement pacifiques et qui s'appliquent à résoudre sans esprit de système ces multiples problèmes immédiats, matériels, qui pour être sans cesse posés en termes de politique totalitaire, s'aggravent sans cesse pour la plus grande misère de tous les hommes.

Une solidarité réelle

Cependant, il est réconfortant de constater que, malgré une sorte d'atonie générale, de nombreux Français tentent de lutter réellement pour la paix.

Il ne convient pas de traiter à la légère tous ces mouvements pacifistes, et même ceux dont l'inspiration ou les actes paraissent les plus vains.

« Révoltés purs », clamant leur « refus de jouer dans un monde où tout le monde triche » ; « mystiques » voulant mêler l'espoir en une révolution spirituelle à l'action dans l'immédiat ; « scientistes » fondant tout sur ce « progressisme » qui fut la religion de nos grands-pères émerveillés et négligeants ; fédéralistes intégraux, fédéralistes européens, ligues « conservatrices » — il nous appartient de nous reconnaître comme solidaires de tous les efforts accomplis en faveur de la paix.

Certes, il nous appartient, dans ce monde menaçant, et où il nous faut beaucoup refuser, beaucoup nous refuser, de mesurer lucidement quelle est notre solidarité réelle.

FIN

Assoc...

QUE FAISONS-NOUS POUR LA PAIX ? (IV)

En mai 1948 l'Europe tiendra ses premiers États généraux

Enquête de Louis PAUWELS

COMME nous l'indiquions hier, l'Union européenne des Fédérations, dont le bureau est au Palais Wilson, à Genève, coordonne les efforts des associations des divers pays d'Europe. Des pays de ce côté du Rideau de Fer, naturellement, sauf l'Espagne. Cependant, il existe de nombreuses liaisons entre Genève et les fédéralistes de Tchécoslovaquie, de Pologne, de Hongrie et de Roumanie.

Ces mouvements se développent selon des inspirations politiques très différentes qui vont du « socialisme révolutionnaire » au « conservatisme éclairé ». Mais ils se rassemblent sur quatre points essentiels :

— Ils militent pour la réalisation d'une Europe Unie et exigent de chacune des nations l'abandon d'une part de sa souveraineté au profit d'un organisme supranational.

— Ils conçoivent l'Europe jusqu'aux frontières de la Russie. Ce qui suppose un accord réel avec les pays de l'Est. Cependant, il serait vain d'imaginer que l'U.R.S.S. accepte de renoncer à son emprise sur ces pays.

— Ils refusent l'Etat imperialiste, fortement centralisé. Une union européenne ne serait réellement possible que si chaque nation s'organisait en propre selon un fédéralisme interne, ou, tout au moins, selon un système assez souple pour assurer l'autonomie des diverses communautés sociales et permettre à chaque citoyen de jouir réellement des « libertés de base ». Ils font leur le principe de Proudhon qui veut que l'autorité « supérieure » ne soit valable que si elle suppose la parfaite liberté des communautés sur lesquelles elle s'exerce.

— Enfin, ils considèrent que le fédéralisme européen doit s'articuler sur une conception du fédéralisme mondial. Mais, ce qui est pour eux capital, c'est d'agir en fonction de ce qui est immédiatement possible.

Unité d'action

D'autres organismes, en dehors de l'Union européenne des Fédéralistes, militent pour la constitution d'une Europe unie. Ce sont, notamment :

— Le Mouvement pour l'Europe unie que représentent, en Angleterre, Churchill et les travaillistes comme King, Gordon, Lang, et, en France, Edouard Herriot et René Courtin.

— La Ligue Indépendante de Coopération Européenne fondée par Van Zeeland et dont le comité français est représenté par M. Daniel Serruys.

— L'Union Parlementaire Européenne de Coudenhove-Kalergi. M. Paul Rivet est un des membres du comité français.

Et enfin Le Comité International d'Etude et d'Action pour les Etats-Unis Socialistes d'Europe.

Ces mouvements ont d'ailleurs conclu un accord avec l'Union des Fédéralistes afin que leurs efforts respectifs ne se neutralisent point. Ils reconnaissent par là que certains de leurs objectifs immédiats sont identiques.

Du 21 au 24 mai, à La Haye, se tiendra la première assemblée des Etats Généraux d'Europe, qui réunira de représentants de ces derniers mouvements et des associations fédéralistes.

Il convient de prendre très au sérieux cette importante manifestation. Pour la première fois, hors de tout conformisme politique des hommes qualifiés pour décider et agir au nom de collectivités réelles, reconnaîtront comme indispensable de faire cesser cette « guerre froide » qui nous déchire présentement et formeront les vœux suivants :

« L'économie européenne doit être organisée comme un tout, en fonction des besoins collectifs et dans le respect de la justice sociale et de la libre initiative des personnes et des groupes.

« Les droits politiques, économiques et sociaux de l'Européen doivent être protégés, non seulement par des déclarations aussi solennelles soient-elles, mais aussi, et surtout, par un organisme supra-national de contrôle effectif.

« Les nations fédérées devront s'engager à conjuguer leurs efforts pour achever le plus rapidement possible l'émancipation de leurs anciennes colonies et pour obtenir leur libre association économique et politique à la volonté créatrice de l'Europe unie ».

(A suivre).

Congrès national
de
LA FEDERATION

Paris - Juin 1948

I.- EUROPE

: PROJET DE RESOLUTION POLITIQUE :

A.- Le Congrès national de "LA FEDERATION",

- 1.- conscient des difficultés de la construction européenne mais persuadé que la fédération de l'Europe occidentale est la question préalable sans laquelle aucune autre ne saurait être posée dans sa totalité,
- 2.- affirmant qu'une société européenne fondée sur les principes du fédéralisme tels qu'ils ont été définis par ce Congrès, offre le meilleur moyen de résister à l'arbitraire du pouvoir national ou partisan,
- 3.- prenant acte des résultats obtenus par les délégués fédéralistes au Congrès de La Haye, mais soucieux de faire reconnaître toujours davantage les seules solutions efficaces,

B.- Déclare :

- 4.- que l'Europe ne peut être fondée que sur le respect d'une Charte des Droits de l'Homme et des Communautés, promulguée préalablement à toute construction politique, et contre laquelle aucune volonté individuelle ou collective ne doit prévaloir;
- 5.- qu'il importe de promouvoir ensuite des institutions communes permanentes capables de résoudre les problèmes auxquels les organismes nationaux ne sont plus en état de faire face :
 - a) une Cour Suprême de Justice, instance supérieure à tous autres pouvoirs nationaux et européens, gardienne de la Charte, pourvue des moyens juridiques et institutionnels nécessaires

/...

b) - un ensemble d'organes exécutifs spécialisés aux pouvoirs définis et limités, chargés d'assumer un bien commun européen. (Le Congrès prend acte de la naissance et du développement d'organes de ce genre : Conseil économique pour l'application du Plan Marshall, Conseil militaire des Cinq. Il souhaite qu'ils se développent, que des régies autonomes correspondant à des fonctions précises leur soient adjointes et que cet ensemble coordonné soit l'embryon d'un véritable pouvoir européen);

c) - une ou des assemblées représentatives issues des nations participantes, qui contribueront à créer, informer et exprimer l'opinion européenne, représenteront provisoirement les intérêts des corps fonctionnels, territoriaux et culturels devant les pouvoirs exécutifs et judiciaires, élaboreront la structure définitive des futurs conseils européens;

C. - Insiste :

6. - sur le danger que présenterait un pouvoir constituant souverain, déterminant seul la composition, le rôle et les rapports de ces différents organismes;
7. - sur la nécessité pour chacun, dans cette période de gestation, de se développer de façon empirique en fonction des possibilités et des besoins;
8. - sur l'erreur qui consisterait à fixer arbitrairement un mode unique de représentation nationale;
9. - sur la nécessité de laisser au contraire chaque nation libre de déterminer elle-même sa représentation;
10. - sur l'intégration, pour la France, des forces vives du pays (en particulier les forces économiques, sociales, syndicales, familiales et culturelles) aux délégations à des organismes européens.

PROJET DE MOTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (1)
-:-:-:-:-

Devant les ruines et les destructions actuelles des pays européens et les progrès continus de la misère et du désespoir;

Devant les divisions idéologiques qui s'affirment et qui déchirent les différents pays sur des bases artificielles;

Devant l'égal échec du laisser-fairisme et du totalitarisme;

Devant la solidarité économique et sociale de fait et la communauté de conceptions qui unissent les différents pays européens;

L'Union Française des Fédéralistes déclare :

1 - Il n'est pas d'autre solution efficace aux problèmes économiques et sociaux qui assaillent l'Europe que l'institution d'une Fédération des Etats-Unis d'Europe impliquant la délégation à une autorité fédérale d'une partie des pouvoirs politiques et économiques détenus actuellement par les Etats souverains.

2 - Pour être véritablement libre et juste, cette Fédération européenne doit être tout aussi éloignée d'un régime de laisser-faire que d'un régime totalitaire.

3 - De même que l'Europe doit constituer sur le plan politique une nouvelle force internationale, seule capable de faire actuellement échec à la division progressive du monde en deux blocs qui mène inévitablement à la guerre, de même sur le plan économique et social sa constitution doit reposer sur une nouvelle doctrine également éloignée du capitalisme laisser-fairiste et du collectivisme totalitaire.

4 - Cette doctrine synthétique autour de laquelle peuvent se grouper tous les hommes de bonne volonté de droite comme

(1) Projet établi par M. ALLAIS.

de gauche, tous les véritables libéraux comme tous les véritables socialistes, et qui doit présider à la construction de l'Europe, doit emprunter au libéralisme sa technique de gestion hautement efficace d'économie décentralisée à base d'initiatives individuelles et de prix concurrentiels, et au socialisme son haut souci d'améliorer l'organisation économique par des réformes de structure et sa volonté passionnée de justice et d'équité.

5 - Les objectifs généraux que doivent se proposer d'atteindre dans le plus bref délai les Etats-Unis d'Europe à constituer sont essentiellement, sur le plan économique et social, l'efficacité, la justice de la répartition, la promotion sociale des meilleurs, la réalisation d'un ordre international et enfin la stabilité et la sécurité.

Les principes généraux par l'application desquels ces objectifs peuvent être seulement atteints sont les suivants :

- a) Que la propriété des moyens de production soit privée ou collective, l'économie doit être organisée sur une base décentralisée et concurrentielle à tous les échelons;
- b) La répartition des revenus ne peut être considérée comme juste que si est assurée la suppression de tout revenu ne correspondant pas à un service rendu à la collectivité;
- c) L'intérêt des uns comme des autres est que chacun soit à sa juste place.

Tous les efforts possibles doivent donc être faits pour rendre les chances égales pour tous et pour permettre la promotion sociale et l'accession constante de toutes les individualités aux fonctions dont elles sont le plus capables.

Cette accession doit être indépendante de toute espèce de favoritisme, de népotisme ou d'exclusivisme. Elle ne doit être faussée, ni par la filiation, ni par la cooptation. Elle doit se faire pour chaque poste et dans chaque génération en raison seulement du mérite personnel et de l'utilité sociale.

Une telle accession ne peut résulter de décisions arbitraires : son seul principe doit être le recours automatique à l'expérience, c'est-à-dire à la concurrence.

d) L'ordre international à constituer doit, dans le plus bref délai, réaliser la libre circulation des marchandises, des capitaux et des hommes, indispensable à la réalisation tant du haut niveau de vie que permettent actuellement les progrès de la technique que de la justice de la répartition sur

.....

le plan international.

6 - Cette libre circulation n'implique rien quant au choix entre la propriété privée et la propriété collective des moyens de production et, en fait, seule l'expérience, à condition qu'elle soit réalisée dans des conditions donnant toute garantie quant à l'objectivité et à l'impartialité, peut décider laquelle des deux formes de propriété est, dans l'état actuel de l'évolution politique et économique des peuples, la plus efficace dans chaque secteur.

7 - La réalisation de la libre circulation en Europe des marchandises, des capitaux et des hommes, ne saurait être immédiate en raison des localisations et des spécialisations industrielles actuelles, des degrés différents d'équipement industriel, des niveaux de vie inégaux et des modes d'organisation économique distincts qui caractérisent la situation actuelle de l'Europe.

8 - Pour surmonter ces obstacles, des mesures de transition doivent et peuvent être prévues.

9 - Ces mesures de transition ne pourront être efficacement et effectivement mises en application que si la Fédération politique précède la Fédération économique, car il serait absolument utopique de penser que des tentatives d'accords économiques réciproques entre Etats souverains pourraient à elles seules conduire à une véritable fédération économique européenne.

10 - Les pouvoirs économiques délégués à l'autorité fédérale doivent être limités, mais ils doivent comprendre :

- le droit de réglementer les conditions monétaires;
- le droit de légiférer en matière de commerce intérieur (c'est-à-dire à l'intérieur de la fédération) et extérieur;
- le droit de légiférer en matière de mouvements de capitaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;
- le droit de prendre les mesures transitoires destinées à assurer dès que possible la libre circulation des citoyens de l'Union Fédérale à l'intérieur de la Fédération;
- le droit de traiter toutes les questions économiques relatives aux groupes associés d'outre-mer ne possédant pas le statut d'Etat souverain.

11 - Au terme de la période de transition définie à l'article 8 ci-dessus, la limitation et la diffusion des pouvoirs

.....

que suppose une organisation fédérale de l'Europe sera absolument incompatible avec tout mode de planification centrale et autoritaire, sur le plan économique, que ce soit à l'échelon de l'état fédéral ou à celui des Etats fédérés.

12 - Les avantages que rendrait possibles la Fédération économique de l'Europe, grâce à la diminution des charges de sécurité, à la haute spécialisation internationale du travail, à la stabilité accrue de la vie économique et sociale et à l'accroissement considérable des possibilités de chacun qu'elle réaliserait, sont immenses et ils permettraient, non seulement de reconstruire les régions dévastées, mais également d'augmenter considérablement les niveaux de vie actuels des populations européennes.

13 - Une assemblée européenne doit être réunie au plus tôt afin de préparer, en vue de sa ratification par les différents parlements, un projet de constitution pour les Etats-Unis d'Europe, dont l'objet sur le plan économique et social sera de préciser les pouvoirs qu'il convient de déléguer au gouvernement fédéral, ainsi que les modalités d'exercice de ces pouvoirs par ce gouvernement.

o
o

Convaincus tout à la fois de la nécessité de constituer les Etats-Unis d'Europe sur les bases d'une doctrine synthétique conciliant et rénovant à la fois le libéralisme et le socialisme, et des avantages immenses qu'ils présenteraient, tant pour l'amélioration des niveaux de vie que pour l'instauration de conditions sociales plus justes, l'Union Française des Fédéralistes adresse un appel solennel aux peuples européens pour qu'ils prennent conscience de la solidarité économique et sociale fondamentale qui les unit et que, sur des bases conciliant à la fois l'efficacité et la justice, ils réalisent au plus tôt les Etats-Unis d'Europe dont la constitution marquera une étape décisive de l'Humanité dans sa marche vers un avenir meilleur.

-:--:-

REGLEMENT DU CONGRES

- 1 - Les cartes de délégué sont distribuées par les groupements ayant donné leur adhésion au Congrès. Aucune carte de délégué ne peut être donnée par le secrétariat administratif du Congrès. Les cartes d'auditeur sont distribuées, soit par les organisations, soit par le secrétariat administratif du Congrès. Dans ce dernier cas, les personnes demandant une carte d'auditeur doivent justifier de leur appartenance à un groupement affilié, ou de leur invitation par un tel groupement. Le cas échéant, le secrétaire en réfère aux responsables des groupements par l'intermédiaire du secrétariat politique du Congrès.
- 2 - Toutes les personnes, délégués ou auditeurs, doivent s'inscrire au secrétariat administratif du Congrès dès leur arrivée. Ce secrétariat est installé à une table dans le hall d'entrée.
- 3 - Les délégués et les auditeurs se tiennent respectivement dans les parties de la salle désignées par des pancartes.
- 4 - Pour prendre la parole dans les séances plénières du Congrès, il faut s'inscrire à la table du secrétariat politique du Congrès, auprès de l'estrade.
- 5 - Les présidents de séance seront entourés d'un bureau qui les assistera dans la conduite des réunions.
- 6 - En séance plénière on votera à main levée sur présentation des cartes de délégué. En cas de vote litigieux, on votera à nouveau par appel nominatif des organisations.
- 7 - Les commissions élisent leurs présidents au début de leurs travaux.
- 8 - Les délégués peuvent présenter des motions et des amendements avant l'ouverture du Congrès ou pendant les séances. Mais toutes les motions d'ensemble doivent parvenir au secrétariat politique du Congrès au plus tard le samedi avant l'ouverture des débats des commissions.
- 9 - Les commissions sont libres de décider si elles veulent engager la discussion sur une seule motion ou sur plusieurs. Mais toutes les motions et amendements doivent être soumis à la commission compétente. A la suite des débats, les commissions présenteront à l'assemblée plénière tout au plus deux motions sur chaque sujet, l'une étant, le cas échéant, une motion majoritaire, l'autre minoritaire.
- 10 - Le vote dans les commissions se fait à main levée sur la foi des cartes de délégué.

-:-:-:-

85

REGLEMENT DU CONGRES
ADOPTÉ PAR LE STEERING COMMITTEE

I. Le Congrès comprend trois catégories de participants:

- a) Délégués possédant tous droits statutaires, y compris le droit de vote.
- b) Délégués- suppléants, pouvant participer sur pied d'égalité aux travaux en commission, mais n'ayant le droit de parole et de vote en séance plénière que dans le cas où ils ont été expressément désignés pour remplacer des délégués de la catégorie précédente, absents.
- c) Observateurs, n'ayant pas le droit de vote et ne pouvant exercer celui de parole que sur l'invitation du président de séance.

II. Bureau du Congrès (Steering Committee)

- a) Le Bureau, dit Steering Committee, comprenant 7 membres proposés par le Congrès est chargé de régler la marche générale du congrès et tous détails de procédure non prévus dans ce règlement.
- b) C'est également au Steering Committee qu'il appartient de fixer, compte tenu des vœux des congressistes et du progrès des travaux dans les différentes commissions, l'ordre des discours et des interventions dans les séances plénières.
- c) Le Steering Committee se réunit au moins une fois par jour.

III. Commissions

- a) Il est recommandé à chaque délégation nationale de veiller à ce que ses membres soient équitablement repartis entre les différentes commissions.
- c) Pour faciliter les débats il est recommandé à chaque délégué de ne participer autant que possible, qu'à une seule commission.

- c) Chaque Commission, aussitôt réuni, élit son président et se subdivise en autant de sous-commissions qu'il est nécessaire.
- d) Tous les rapports et motions préparés par les délégués doivent être en premier lieu présentés aux présidents des commissions.
- e) Tous les rapports, motions et amendements présentés et défendus dans les commissions doivent aboutir à un texte de résolution, lequel est finalement soumis à l'Assemblée, en séance plénière, par le rapporteur qu'aura désigné chaque commission.

IV. Séances Plénières

- a) Aux séances plénières seuls sont pris en considération les textes de résolutions adoptées dans les commissions.
- b) Les délégués désirant prendre la parole en séance plénière sont invités à remplir un formulaire ad hoc et à le faire parvenir, si possible la veille, au Secrétariat Permanent du Steering Committee (M. Hamesse).

V. Amendements pour les séances plénières.

- a) Tout texte d'amendement aux résolutions doit être remis par écrit, en anglais ou en français au Steering Committee.
- b) Le président peut, selon le cas, mettre aux voix, l'amendement individuel ou, en cas d'amendements similaires, demander aux auteurs de se mettre d'accord sur une rédaction commune avant de procéder au vote.

VI. Le président de chaque séance est juge du temps à attribuer à chaque orateur. La longueur des interventions ne doit pas dépasser, sauf si le président en décide autrement, les limites suivantes :

premier discours	10 minutes
autres interventions	3 minutes

En cas de contestation, le Steering Committee fixe la décision.

VII. Motions d'ordre.

Les motions d'ordre ont priorité sur toute autres interventions. Si une intervention annoncée comme motion d'ordre n'est pas reconnue comme telle par le président, celui-ci a le droit de l'interrompre.

VIII. Traduction , Interprétation

a) Les délégués sont invités à s'exprimer ou en anglais ou en français. Des interprètes sont prévus pour traduire l'une de ces langues dans l'autre. Les délégués désirant s'exprimer en Italien ou en Allemand auront le droit de faire traduire leur discours en français et en anglais.

b) Le temps étant limité, lorsque de nombreux orateurs souhaitent prendre part aux débats, il est recommandé à ceux-ci, particulièrement dans les commissions , de se dispenser de recourir aux interprètes. Le président consulte les délégués pour déterminer si l'interprétation est ou non nécessaire.

IX. Toutes autres dispositions relatives à la conduite des débats resont prises par le président de chaque séance et, en cas de contestation, après consultation du Steering Committee.

X. Vote

Le Steering Committee rappelle que seul les possesseurs d'une carte rouge ont le droit de vote en séance plénière exhibant la dite carte rouge.

O. Adler.

Centre d'Etudes Institutionnelles
Equipes d'Action Fédérale

9, rue Auber
PARIS, IX° OPERA 81-01

LES QUATORZE POINTS DU FEDERALISME

Notre Fédéralisme n'est pas un expédient, mais une doctrine et un principe d'action. Nous n'avons pas découvert la nécessité de refaire l'Etat parce que le communisme le menaçait, ni l'obligation de faire l'Europe au lendemain du "coup" de Prague, ou contre des pressions venues de l'Est ou de l'Ouest : bien moins encore pensons-nous laisser usurper le pavillon fédéraliste par un néo-libéralisme plus profitable à un certain capitalisme international qu'à la coopération véritable des peuples. Notre Fédéralisme n'est ni un réflexe de panique, ni un camouflage d'intérêts : c'est une construction raisonnée.

.
. .

1 - En toutes circonstances et sur tous les plans, nous entendons d'abord réagir contre un individualisme qui n'admet de Société que comme masse des individus, et contre un collectivisme qui aboutit au même résultat en absorbant totalement les individus dans la Société. Nous tenons que l'homme n'est pas seulement un individu mais le sujet d'appartenances collectives dont l'Etat est actuellement le plus large. Nous affirmons ou - plus exactement - nous constatons l'existence de différentes formes de vie sociale de l'ordre privé, économique et politique où les activités spirituelles et matérielles de l'homme s'exercent en premier lieu pour atteindre - et là seulement - leur plein épanouissement. Tels sont, sur le plan privé : la famille, l'école, les églises, les organisations culturelles; sur le plan économique : l'atelier, l'entreprise, la profession; sur le plan politique : la commune, la région, la nation;

2 - L'énumération qui précède indique que ces formes de vie sociale sont naturellement hiérarchisées. Nous disons que cette hiérarchie est naturelle, parce que, partant du groupe élémentaire qui est le plus immédiatement à la mesure de l'homme, elle lui superpose d'autres groupes, dont la complexité croissante de la vie individuelle et collective a provoqué la formation dans l'intérêt même des groupes subordonnés. C'est ainsi que sur le plan économique, se sont

.....

superposées successivement : l'économie domestique, l'économie communale, l'économie provinciale, l'économie nationale, pour aboutir à l'économie internationale, dont l'organisation est présentement débattue;

3 - Cette hiérarchie naturelle pour qu'elle soit vivante et efficiente, doit être légalement instituée, c'est-à-dire que les groupes ci-dessus énumérés doivent être reconnus et pourvus d'un statut qui sauvegarde leurs activités et leurs libertés. Ce statut variera nécessairement suivant la nature du groupe, qu'il s'agisse de l'administration propre à ce groupe, ou de la représentation par laquelle il sera associé à l'administration des groupes supérieurs en fonction et dans la mesure de sa compétence;

4 - Il est à peine besoin d'observer qu'à l'encontre d'une critique courante, qui ne peut procéder que de l'imbécillité, de l'ignorance ou de la mauvaise foi, une telle construction est radicalement différente de toutes les formes connues ou concevables du fascisme et du totalitarisme : 1° - en ce qu'elle tend à garantir les libertés des groupes sociaux au regard d'un Etat oppressif; 2° - en ce qu'elle ne garantit pas moins les libertés individuelles en organisant la participation effective de chaque membre du groupe à l'administration de ce dernier; 3° - en ce qu'elle est essentiellement pluraliste au lieu d'être unitaire;

5 - Sous cet aspect, le fédéralisme nous apparaît comme apportant la seule solution valable de quelques problèmes essentiels de l'heure présente et notamment comme l'instrument : 1° - de la décongestion de l'Etat moderne, dont le rôle administratif et économique doit être d'animation et de contrôle des groupes subordonnés et le moins possible d'auto-exécution; 2° - de la déprolétarianisation du travailleur, par sa participation à l'administration de l'entreprise et du groupe professionnel.

° °

6 - Le rappel de ces principes doit nécessairement précéder notre prise de position au regard du fédéralisme européen, qui ne peut être que leur extrapolation, s'il veut éviter des erreurs de direction et de procédure où nous le voyons dès maintenant engagé. L'erreur capitale consiste à faire un pseudo-fédéralisme international en refusant le fédéralisme national et en construisant ainsi sur le vide;

7 - Pour notre fédéralisme, l'organisation internationale prolonge naturellement l'action nationale, parce que le

.....

problème essentiel de la Société parfaite est un problème de dimension optima. Cette dimension optima a varié à travers l'histoire : elle se situe d'abord au niveau de la Cité antique, puis de la Commune, puis de la province, puis de la Nation. De toute évidence, nous devons aujourd'hui dépasser ce stade;

8 - La dimension optima est une dimension intermédiaire : trop petite, les Etats ou les groupes d'Etats n'ont pas les moyens suffisants pour garantir la liberté, l'activité et parfois la vie de leurs ressortissants; les Etats trop grands englobent des populations très diverses et sont voués au morcellement, comme il est arrivé tôt ou tard à tous les grands Empires. Une fédération d'Etats, authentique et durable, ne saurait en conséquence résulter de l'accord théorique d'un trop grand nombre d'Etats, mais procéder comme toute construction fédéraliste du simple au complexe, c'est-à-dire de fédérations de voisinage à des ensembles plus complets;

9 - En l'état actuel des choses, une Fédération de l'Europe Occidentale semble un objectif non seulement admissible mais nécessaire : elle est en effet susceptible de grouper des pays géographiquement rapprochés, de civilisation identique, de cultures semblables, et qui par ailleurs ne sauraient assurer isolément, ni leur indépendance économique, ni leur sécurité politique. Nous sommes donc précisément dans le cas où apparaît la nécessité d'un groupement supérieur aux groupements nationaux pour satisfaire aux besoins de ces derniers et où se dégage la claire notion d'un "bien commun" européen;

10 - De même que sur le plan national, nous avons admis que la hiérarchie des groupes sociaux comportait, dans le respect des libertés de chacun d'eux, l'abandon d'une partie de leurs prérogatives pour permettre au groupe supérieur d'assurer la défense du bien ou des biens communs à tous les groupes, nous admettons l'abandon à des fins déterminées sur le plan international à la Fédération Européenne d'une fraction de la souveraineté des participants.

Ecarter pour la France de 1948 une telle hypothèse est la vaine manifestation d'un nationalisme purement verbal, si l'on veut bien considérer l'état présent de son économie, de ses finances et de son armée. Même si l'on fait abstraction de ces circonstances occasionnelles, il convient de rappeler que l'unité française n'a nullement détruit et a au contraire confirmé les libertés et les activités régionales jusqu'à l'avènement d'une centralisation excessive contre laquelle le fédéralisme se propose précisément de réagir;

11 - On ne saurait en revanche consentir d'abandon de

.....

souveraineté qu'à une instance qualifiée pour en faire un usage effectif et conforme au bien commun. De tout ce qui précède, il résulte que la création immédiate d'un super-parlement international, émanation de Parlements nationaux, élus sur la seule base des suffrages individuels ne saurait avoir qu'une valeur spectaculaire et nullement constructive. A fortiori, l'élection de ce super-parlement au suffrage universel direct, outre que son organisation matérielle se heurterait à de multiples difficultés, prolongerait plus immédiatement encore sur le plan international les insuffisances de structures nationales erronées;

12 - S'il est nécessaire, compte tenu des urgences actuelles, de constituer un organisme international, animateur et contrôleur de la construction fédéraliste, il importe que celui-ci accueille, à côté des représentants des organismes politiques nationaux, des représentants des divers groupes sociaux plus haut définis. En tout état de cause, cet organisme international ne sera pleinement représentatif que le jour où les nations participantes auront, chacune en ce qui les concerne, réformé leur structure interne dans l'esprit sinon dans la lettre du fédéralisme.

Une fédération européenne ne se constituera pas contre le principe fédéraliste ou en l'ignorant;

13 - Tant sur le plan politique que sur le plan économique, la Fédération européenne ne se fera pas par le haut sur les injonctions et selon la loi unique d'un organisme délibérant plus ou moins qualifié. Elle se fera par le bas, c'est-à-dire par la juxtaposition d'unions restreintes progressivement élargies, cette méthode n'excluant d'ailleurs d'aucune manière la conclusion multipartite d'accords politiques ou économiques que peuvent conseiller des nécessités immédiates. Mais la solidité et l'efficacité de ces derniers dépendront évidemment de la construction plus ou moins rapide d'un lien fédéral authentique;

14 - La propagande la plus efficace pour la Fédération européenne doit donc être conduite de l'intérieur de façon à assurer partout à cette fédération un "substratum" national fédéraliste et éviter le simple élargissement à l'échelle européenne d'un parlementarisme purement formel ou des entreprises d'un capitalisme libéral prétendument rénové.

PROJET DE RESOLUTION DE POLITIQUE GENERALE

Diversité de l'Europe -

L'une des idées les plus constamment défendues depuis quelques années, c'est que l'Europe ne pourra se construire que sous le signe de la diversité. Cette diversité de l'Europe représente sa véritable originalité. C'est elle qu'il convient de préserver pour que l'Europe puisse développer toutes les possibilités de son génie propre, pour qu'elle soit viable, pour qu'elle devienne enfin une garantie de liberté, de justice et de paix.

L'Europe ne comprend pas seulement des Etats -

Mais la diversité de l'Europe n'est pas seulement celle des Etats qui la constituent. Il existe, à l'intérieur de ces Etats, des forces territoriales, politiques, économiques, syndicalistes, familiales, sociales, culturelles et religieuses qui forment les vrais fondements de la vie européenne. L'Europe ne se fera qu'en reconnaissant, en respectant et en coordonnant ces forces qui lui apporteront, en échange les réserves de dynamisme populaire qu'elles représentent.

Le problème régionaliste européen -

Parmi ces forces, il convient de retenir en tout premier lieu, celles qui sont définies par les groupes ethniques, linguistiques ou culturels que les Etats d'Europe réunissent en leur sein.

Aucun de ces Etats n'est homogène : c'est d'abord une constatation de l'histoire, de l'ethnologie et de la linguistique. La Grande-Bretagne compte une forte proportion de Celtes parmi les Anglo-saxons ; la Belgique est faite de Flamands et de Wallons ; les Pays-Bas ne comprennent pas seulement la Hollande mais la Frise, le Brabant, le Limbourg, etc... ; l'Allemagne se compose de Bavarois, de Badois, de Wurtembergeois etc... ; la Suisse est un microcosme où les éléments de langue allemande, italienne et française se rencontrent dans une harmonieuse formule fédérale qui reste un modèle pour l'Europe entière ; l'Italie est un ensemble de régions et l'on parle allemand dans le Sud-Tyrol, français dans la Vallée d'Aoste ; l'Espagne est le bien commun des Basques, des Catalans, des Galiciens autant que des Castellans ; en France, d'importants groupes germaniques, basques, catalans, celtes occitans vivent à côté du bloc francisant. Quant aux pays de l'Europe centrale, leur "balkanisation" est trop célèbre pour qu'il soit nécessaire d'insister. L'Europe est la terre des petits groupes humains qu'aucune politique étatique de centralisation, d'uniformisation et d'absorption n'est parvenue à réduire.

Un problème politique, économique et culturel -

Mais il va de soi que la multiplicité de ces races et de ces langues ne pose pas seulement des problèmes d'ordre culturel, bien que ce soient les plus urgents. La carte linguistique et ethnique relève d'une géographie plus complète. Aux groupes de même sang et de même parler correspondent des réalités territoriales, des collectivités sociales, un patrimoine historique, des communautés humaines. On y trouve de très fortes affinités intellectuelles et psychologiques, mais aussi des besoins économiques communs, des soucis politiques identiques, un comportement semblable devant les grands problèmes. C'est pourquoi la question régionaliste européenne doit être posée dans toute son ampleur.

La solution fédéraliste -

Les congressistes réunis au Palais de Chaillot les 9 et 10 avril 1949 rappellent qu'ils représentent des intérêts qui ne pourraient être méconnus à l'heure où s'établissent les premières institutions européennes. Ils attendent de l'Europe à la fois la reconnaissance et la garantie de leurs droits.

A des degrés divers, les Etats centralisés continuent en effet de pratiquer une politique négative à l'égard des régions comprises dans leurs frontières : ils refusent ou contestent le droit de ces régions à l'autonomie ; ils négligent leurs besoins économiques particuliers et les exigences de leur équipement ; ils gênent leur développement culturel.

Il est inévitable qu'un tel état de choses finisse par susciter contre ces Etats des mouvements à tendance séparatiste. Mais les solutions séparatistes ne sont pas seulement illusoire : elles sont régressives, puisqu'aboutissant à fractionner davantage encore un continent qu'il s'agit d'unir.

La véritable solution c'est de faire l'Europe sur la base des principes fédéralistes. Il faut "décongestionner" les Etats en leur enlevant les pouvoirs excessifs qu'ils se sont attribués - et ceux là seuls. Il faut remettre aux communautés territoriales, les pouvoirs dont ils sont de droit les dépositaires. Il faut créer en outre une série d'institutions nouvelles à l'échelle de notre temps, c'est-à-dire, en premier lieu, à l'échelle européenne. En dehors de cette perspective, aucune émancipation des régions n'est possible.

Dans cette perspective par contre tout devient possible. Car le pouvoir européen, établissant les fondements du Droit, en sera le gardien. Il veillera au développement de toutes les possibilités économiques dont l'ensemble fait la richesse matérielle de l'Europe, à l'épanouissement de toutes les cultures dont la composante forme la civilisation de l'Europe, à la libération de toutes les forces politiques sans lesquelles il ne saurait y avoir en Europe de véritable liberté.

Résolutions -

En conséquence les congressistes adoptent les résolutions suivantes :

1. - Ils déclarent que l'heure est venue pour les Etats de l'Europe de transférer certains de leurs droits souverains à une autorité européenne.
2. - Ils demandent que la future Assemblée Européenne soit vraiment représentative des forces vives qui constituent l'Europe. Ils rappellent notamment que les régions européennes doivent voir leurs intérêts représentés et défendus dans cette Assemblée.
3. - Ils donnent dès maintenant leur adhésion sans réserve au principe d'une Cour Européenne de Justice chargée de protéger non seulement les individus mais les collectivités et par conséquent les régions d'Europe.
4. - Ils confient à une commission spéciale le soin d'établir une "Charte des droits des régions européennes". Cette Charte donnera une définition exacte des régions européennes. Elle posera les principes d'autonomie politique, administrative, économique et culturelle sur lesquels les régions pourront appuyer leurs recours devant la Cour Européenne de Justice. Cette Charte, dont la rédaction doit être terminée pour le 1er Juillet 1949, sera présentée au prochain Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes en vue d'être admise comme texte juridique par les futures institutions européennes.
5. - Ils décident de convoquer à Pâques, chaque année, dans une région d'Europe le "Congrès des Régions Européennes". Ils constituent enfin un "Comité permanent des Régions Européennes", élu chaque année par le Congrès dont la mission sera d'assurer une liaison permanente entre les diverses régions d'Europe, de défendre leurs droits communs, de les représenter, de préparer leur Congrès, et, d'une façon générale, de prendre toutes initiatives nécessaires pour soutenir leurs intérêts.

El país como vivió hasta 1839 en un régimen de economía clásica
liberal bastante perfecto - no había ni aduanas, ni monopolios, ni
política económica, ni dirigismo - y cesar en 1839 el régimen de
autonomía política - de soberanía - , y convertirse el país en
provincias españolas, se instalaban las aduanas y monopolios.
Para adaptar el régimen nuevo, régimen de autarquía, se ~~crearon~~
estuyaron los Concios Económicos

Opuesto a que desaparezca la descentralización.
Se le reverte. Y si puede concretarse, mejor
también puede hacerse alusión a los Concios Económicos

Económico - Administrativo y fiscal

El efecto de la descentralización
tratamos aquí de la comunidad "regional".
Esta idea no puede concebirse "hoy" más
que sobre la base de la existencia de los
estados. En este Congreso no nos hemos pro-
puesto discutir la existencia de los Estados.
Partiendo de su existencia, debemos operar
mirando a las realidades regionales.
Mientras haya Estados y banderas aduaneras
- exclusivas -, debemos mantener la desen-
tralización económica más amplia posible.
Y cuando sea posible, con concios económicos

JOURNEES REGIONALISTES EUROPEENNES

Projet de résolution économique

L'indépendance de l'Europe est conditionnée par son relèvement économique. A celui-ci s'oppose la mise en valeur de toutes les richesses des pays qui la composent. Plusieurs nations ont dressé des plans autarciques qui non seulement entravent les échanges continentaux mais encore ne tiennent pas suffisamment compte des possibilités et des intérêts régionaux.

Pourtant cette mise en valeur et plus généralement toute organisation économique soulève de multiples problèmes : voies navigables, routes, chemins de fer et transports aériens, répartition des crédits et notamment des prestations Marshall, démographie et main d'oeuvre, implantation de nouvelles industries, équipement agricole, organisation commerciale, etc.... Aucun de ces problèmes n'est étranger aux régions et si celles-ci ne possèdent pas les organismes représentatifs nécessaires, leurs intérêts sont sacrifiés pour leur décadence mais aussi pour celui des nations.

La centralisation politique a eu pour conséquence une concentration économique qui a dépassé ce qu'imposaient les exigences techniques modernes, exigences d'ailleurs limitées à certaines industries. C'est ainsi que se sont développées des métropoles pléthoriques qui provoquent d'intenses émigrations intérieures, dépeuplant ainsi les régions et les privant de la main-d'oeuvre indispensable à leur prospérité. Ces éléments disparaissent au sein de prolétariats urbains totalement dépersonnalisés. La centralisation dans les capitales des services dirigeants de l'Etat entraîne une aspiration des services financiers commerciaux et administratifs des entreprises et parallèlement la création de nouvelles entreprises, une attraction des meilleurs dirigeants et techniciens au détriment des provinces, cependant que les industries resserrées dans des espaces étroits et surpeuplés ne rencontrent pas des conditions d'exploitation favorables. Les possibilités de crédit se gaspillent en investissements d'équipement urbain et les ressources des nations doivent combler les déficits des villes accablées par des frais généraux disproportionnés avec ceux des agglomérations plus modestes. Les déficits doivent être finalement payés par l'ensemble du pays appauvri justement par cette concentration.

Il importe donc de réagir contre les tendances de l'étatisme concentrateur et de promouvoir une politique de décentralisation dont les avantages apparaissent incontestables.


La décentralisation industrielle permettrait notamment une meilleure utilisation du charbon et des sources énergétiques, d'économiser les transports dans une Europe qui n'a pas encore retrouvé toutes ses possibilités dans ce domaine.

Une plus grande stabilité de la main-d'oeuvre, sans même tenir compte des conséquences morales qu'elle comporte, permettrait d'améliorer la formation professionnelle, le perfectionnement et la promotion ouvrière dans le cadre d'industries en expansion, d'assurer le plein emploi des producteurs et d'obtenir ainsi un meilleur équilibre social.


Cette action professionnelle devrait s'accompagner d'un effort d'équipement et d'amélioration de la vie rurale. Il faut donner au paysan un "confort moral" et améliorer son habitat.

Sur le plan de l'organisation économique proprement dite, l'effort doit porter sur l'équipement touristique, sur l'établissement de plans régionaux de transports, l'aménagement de zones industrielles nouvelles, les transferts industriels et généralement l'organisation des régions naturelles en régions économiquement viables.

Si évidentes que soient ces nécessités, elles sont encore loin d'être généralement reconnues. Aucune information internationale n'existe dans ce domaine. Les efforts et les expériences réalisés en ce sens sont mal connus. Les intérêts économiques des régions ne peuvent pas s'exprimer au plan international. Cette carence est grave. On ne se rend pas assez compte de ses conséquences, notamment dans la construction européenne. Faute d'une conception économique différenciée et souple, les conceptions du planisme national, dont nous avons déjà vu les conséquences se trouvent transposées et multipliées à l'échelle de l'Europe. Bien des esprits sont tentés par l'idée d'un dirigisme ou d'un planisme européen qui porterait aux dimensions d'un continent les erreurs d'un étatsisme national.



En conséquence, les congressistes adoptent les résolutions suivantes :

- 
1. - La décentralisation économique des Etats est indispensable au maintien et à la prospérité des régions; les libertés politiques n'ont de réalité que si elles sont fondées sur les libertés économiques. *signature de l'auteur*
 2. - La construction européenne actuellement conduite dans le cadre du plan Marshall doit tenir compte des réalités régionales notamment en ce qui concerne la répartition des crédits américains. Cette répartition ne doit pas servir aux seuls services publics nationaux, aggraver ainsi les erreurs d'une concentration exagérée mais servir à la mise en valeur et à l'équipement de chacune des parties constitutives des nations souveraines.

La Charte des droits des régions européennes dont il est parlé dans la résolution politique devra prévoir la protection des intérêts économiques notamment en matière de représentation.

- Le comité permanent des Régions Européennes, dont la constitution est également prévue dans la résolution politique sera chargé d'organiser un échange d'informations économiques, notamment en ce qui concerne les expériences de décentralisation réalisées en Europe. Il organisera d'autre part la représentation des Régions Européennes dans les manifestations et organisations économiques internationales.

JOURNÉES REGIONALISTES EUROPEENNES

Projet de résolution culturelle

Il existe en Europe une série de communautés très diverses, de régions ou de peuples, ayant des caractéristiques propres, notamment dans le domaine culturel et dont la délimitation géographique ne coïncide pas toujours avec les frontières des Etats actuels. Les Etats-nations, tels qu'ils ont généralement constitués, tendent à pratiquer une oeuvre d'assimilation qui menace d'anéantir ces unités naturelles. Cette politique unitaire n'a pu cependant, les faire disparaître et les difficultés qui s'élèvent entre les Etats et les communautés intra-étatiques qui les composent subsistent encore. Une solution européenne pourra seule résoudre ce problème, en corrigeant les abus de l'étatisme et du nationalisme et en garantissant, grâce à une autorité fédérale, l'existence de ces peuples et leurs cultures propres.

La création, aux divers échelons de l'organisation fédérale, d'institutions nouvelles, coordonnées entre elles, devra donner à ces collectivités qui n'ont pas actuellement d'expression reconnue les libertés suffisantes pour le maintien de leurs autonomies culturelles respectives.

I.- S'il est vrai - comme le dit le rapport culturel présenté au Congrès de l'Europe, à la Haye - que l'unité européenne est essentiellement culturelle, "si l'on prend ce mot dans son sens le plus large", il n'en reste pas moins que l'unité culturelle européenne est fondée sur des cultures différentes. Leur maintien et leur développement pacifique sont des droits naturels pour les groupes humains qui les ont fondées au cours des siècles et qui les ont défendues à travers les vicissitudes historiques.

Depuis le Congrès de la Haye, et dans toutes les Assemblées internationales qui se sont tenues dans le but d'organiser l'Union Européenne, la préoccupation de les sauvegarder s'est manifestée, à la parfaite unanimité.

2.- Sur le plan mondial, l'Organisation des Nations Unies a tenu compte de l'existence de ces cultures, et elle les a protégées par la déclaration internationale des droits de l'homme, la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la recommandation de créer des garanties pour la protection des dites minorités (décisions de la III^{ème} Assemblée de l'ONU - Paris, décembre 1948).

3. - Il importe d'assurer notamment :

- La liberté de religion,
 - Le droit à l'emploi oral et écrit de la langue maternelle dans les rapports privés, dans les publications et devant les administrations et tribunaux,
 - Le droit d'enseigner cette langue,
 - Le droit d'enseigner et d'étudier l'histoire de chaque peuple, celui de conserver certaines institutions fondées sur les lois écrites ou sur les coutumes de la communauté,
 - Le droit de pratiquer les arts et jeux traditionnels, c'est-à-dire, celui de manifester et de propager toutes les expressions culturelles de l'âme collective des groupes humains
 - La reconnaissance et la défense de ces droits, ainsi que leur harmonisation avec ceux des autres hommes et collectivités sont une partie très importante des règles qui déterminent les rapports pacifiques entre les peuples. Tout organisme officiel est tenu de les respecter et nul pouvoir politique n'a le droit de pratiquer le génocide culturel.
4. - La diversité des cultures dans le cadre d'un Etat est incompatible avec l'hégémonie de l'une d'entre elles.
5. - Il est urgent de réorganiser l'Europe et la création d'organismes continentaux devient de plus en plus nécessaire. Si nous sommes convaincus que nous ne devons point créer d'obstacles à ces tâches urgentes, il est pourtant de notre devoir de veiller à ce que soient données, dès maintenant, à ces organismes des bases qui ne gênent en rien la survivance des diverses cultures européennes et assurent leur développement libre et raisonnable.
6. - La réorganisation continentale actuellement en cours ne doit pas entraîner les mêmes erreurs, à l'égard des cultures européennes que celles qui ont été commises dans le passé. L'Etat démocratique a l'obligation de protéger les libertés politiques et culturelles des communautés naturelles qui le composent - qu'elles soient nations, régions ou minorités - de la même façon qu'il protège et garantit les droits des individus.
7. - L'harmonie entre les diverses cultures de l'aire européenne a son expression la plus logique dans la formule de l'unité fédérale, "unité solide, mais, en même temps, unité souple et riche de diversité, diversité comparable à celle de l'Europe future elle-même" (Dr. Brugmans - Discours d'ouverture du Congrès de l'UEF - Rome, novembre 1946)
8. - Les représentants des entités naturelles mentionnées ci-dessus, réunis à Paris, se déclarent prêts à constituer un organisme de liaison entre les régions qui, à l'intérieur des Etats, représentent des valeurs culturelles diverses. Cet organisme aura pour objet de protéger ces cultures, de stimuler leur développement et d'obtenir des institutions européennes et mondiales les garanties nécessaires.

Cet organisme de liaison aura pour tâches immédiates :

- a) - de donner à la Cour Européenne de Justice qui va être créée, compétence pour juger et sanctionner les infractions commises en ce domaine.
- b) - de rédiger la Charte des droits culturels qui déterminera la compétence de la Cour Européenne de Justice.
- c) - de soutenir le Centre de Culture Européenne, fondé à Genève par le "Mouvement Européen" et de collaborer à ses travaux en vue du progrès de la culture continentale. L'apport collectif des diverses cultures est en effet essentiel au plein développement d'une véritable culture européenne.

No necesitan el modelo ruso para
la economía de planificación absoluta.
Thi esto franco, que, desde el poder,
está dirigiendo la economía, de tal
manera que, las Compañías Navegación
e Hidroeléctricas Catalanas llevadas
a Madrid, como algunas industrias
catalanas. El federalismo, que es
la libertad hecha carne, debe prevenci-
parse en votar a los países — sean
o no estados y sobre todo cuando no lo son,
de unidos económicos correspondientes a la
autonomía política y cultural. Sin
medios sociales y económicos, la
autonomía de la región será solamente
nominal

IIème CONGRES INTERNATIONAL
DES COMMUNAUTES ET REGIONS EUROPEENNES

Projet de motion politique et d'organisation

Les délégués des Communautés et Régions d'Europe occidentale réunis à Merano du 27 au 30 Septembre 1949 à l'occasion de leur deuxième Congrès,

Rappellent que l'Europe n'est pas seulement constituée par les Etats dont les représentants viennent de siéger à l'Assemblée consultative européenne.

Elle comprend un ensemble de forces politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses dont généralement les Etats ne sont pas l'exacte expression. Au premier plan de ces forces, figurent les régions qui forment des communautés d'intérêt distinctes des Etats centralisés et les minorités nationales ou linguistiques.

Estiment que la formation d'une Europe Unie doit permettre en même temps l'épanouissement de toutes les forces régionales et la solution des problèmes minoritaires.

- L'Europe ne serait pas viable, elle porterait en elle les germes les plus dangereux d'injustice, de discorde et de guerre, si elle devait consacrer la prédominance de certains groupes ou de certaines coalitions d'intérêts, si elle n'apparaissait pas à la fois comme le bien commun et la commune protection de tous les Européens.

Affirment que le seul moyen d'organiser une Europe qui ne soit pas seulement une construction interétatique - artificielle et bureaucratique - c'est de créer des institutions qui intègrent dans cette organisation les communautés naturelles, en premier lieu les régions et minorités.

Précisent que la solution définitive du problème des minorités ne peut être trouvée que par le fédéralisme qui dévalue progressivement les notions anachroniques de frontières et détruit le dogme de l'autorité absolue des Etats.

Le respect des droits politiques, économiques et culturels des minorités ne peut être assuré que par les autonomies qui sont l'essence même du fédéralisme. Dès lors, le fédéralisme aboutit à supprimer toute irritation minoritaire en Europe, puisqu'il garantit la libre existence de tous les groupes.

Décident de présenter au Conseil de l'Europe, première ébauche d'institutions européennes complètes, une Charte des Droits des Nationalités et Régions européennes.

Cette Charte exprimera dans l'ordre politique, économique social et culturel, les revendications essentielles de celles-ci et dégagera les principes qui devront permettre de satisfaire, dans l'avenir, toutes leurs légitimes aspirations. Elle contribuera à compléter la Charte des Droits de l'Homme dont le principe a été admis à Strasbourg, en rappelant qu'il convient également de définir et de protéger les droits des communautés. Cette Charte définira les conditions qui permettront d'introduire une instance devant la Cour européenne de Justice dont la création doit être considérée comme primordiale.

Entendent participer dès maintenant à la préparation d'institutions européennes permanentes dans lesquelles leurs droits seront garantis.

A cet effet ils constituent un Conseil des Nationalités et Régions européennes. Ce conseil, dont le noyau est formé par les délégués des minorités et régions au présent congrès, sera complété par la suite sur la base de cinq délégués par million d'habitants. Ces délégués seront désignés par le Conseil sur proposition d'un comité agréé dans chaque collectivité territoriale. Toute collectivité aura droit à une représentation d'au moins trois délégués. La liste des collectivités admises au Conseil sera établie par le Conseil lui-même.

Le Conseil des Nationalités et Régions européennes tiendra une session annuelle à une date et dans un lieu qui seront fixés chaque année par le Bureau. La durée de cette session sera également fixée par le Bureau du Conseil.

Ce Conseil aura pour mission de permettre un échange de vues entre les délégués des minorités et régions d'Europe, d'exprimer leurs revendications, d'étudier les moyens d'une action commune, de traduire leurs résolutions et de préparer la représentation de leurs collectivités dans les organismes européens. Chaque année, au cours de sa session, le Conseil désignera une Délégation permanente chargée d'assurer la continuité et l'action dans l'intervalle des sessions et un Bureau chargé de l'exécution des décisions prises ; il désignera également un certain nombre de commissions d'études.

Les délégués des Communautés et Régions d'Europe occidentale,

Emettent le vœu qu'une sous-commission des Nationalités et Régions soit constituée au sein de l'assemblée consultative européenne, groupant les députés représentants de ces collectivités ou spécialisés dans ces pro-
/...

blèmes. Ils demandent que soient admis en qualité de techniciens, un certain nombre de représentants, parlementaires ou non, du Conseil des Nationalités et Régions européennes.

Souhaitent qu'en attendant une véritable représentation institutionnelle des minorités et régions aux assemblées européennes, les Parlements des Etats y désignent, dès à présent, parmi leurs délégués, des représentants de ces collectivités territoriales.

Regrettent enfin que l'actuelle division de l'Europe empêche une représentation de tous les peuples du continent ; espèrent qu'un jour viendra où ces peuples pourront à nouveau se rencontrer.

NOTION SUR L'ORGANISATION de l'EUROPE

Devant les menaces d'un nouveau conflit mondial qui signifierait la fin de toute civilisation; devant l'impossibilité de plus en plus évidente pour les nations d'Europe de résoudre isolément les difficultés qui les assaillent, le XVe Congrès de la Paix tient à affirmer sa volonté de contribuer à la création d'une Fédération européenne, démocratique, indépendante et pacifique.

Pour aboutir à un tel but, les nations de l'Europe libre doivent comprendre qu'elles ont l'impérieux devoir de consentir à un abandon d'une très large part de leur souveraineté nationale au profit d'une souveraineté européenne.

Cette autorité européenne devra permettre rapidement sur les plans diplomatique, social, militaire, juridique, économique, un transfert de pouvoirs des états nationaux à l'état fédéral.

Sur le plan économique en particulier, elle doit orienter et contrôler les industries de base, et fixer une politique de la recherche et de l'utilisation des matières premières, ainsi que de la production et de l'échange des produits agricoles.

Une telle politique implique notamment l'orientation et le contrôle des investissements, l'interconvertibilité des monnaies européennes, la suppression rapide des contingents, et l'abaissement progressif des tarifs douaniers entre les états membres.

Le Conseil de l'Europe constitue une première étape dans la voie de cette unification politique et économique, mais cette étape est à notre gré trop timide, et encore insuffisante. Le statut qui fixe les pouvoirs de l'Assemblée consultative de Strasbourg et du Comité des Ministres; doit être profondément remanié.

Une autorité politique européenne digne de ce nom doit, en effet, disposer :

- d'un pouvoir législatif exercé par une assemblée issue des peuples; élue au suffrage universel libre, et par un conseil des Etats assurant une représentation équitable aux petites nations;
- d'un pouvoir exécutif responsable devant les assemblées;
- d'un pouvoir judiciaire enfin; confié à une Cour suprême des droits de l'homme, absolument indépendante de l'exécutif, comme du législatif.

Faire l'Europe, édifier les institutions souples et efficaces où s'ordonneront sans heurts sans heurts sanglants, sans crises de misère et sans tyrannie, les progrès offerts par les conquêtes de la science et l'évolution des techniques, telle est la tâche urgente des hommes et des femmes de tous les pays qui veulent la paix dans la justice sociale et la liberté.